

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE STRASBOURG

Université de Strasbourg

**Les velléités de puissance allemandes et japonaises, entre
civilisation et affirmation sur la scène internationale**



Japan Times - Février 2019

Valentin BOSSHARD
Mémoire de quatrième année, filière « ERIG »
Sous la direction de Marion ABALLEA

2021-2022

« L'Université de Strasbourg n'entend donner aucune approbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions peuvent être considérées comme propre à leur auteur(e). »

Remerciements

Je tiens à remercier la directrice de ce mémoire, Marion Aballéa, pour ses conseils. Vos recommandations m'ont grandement aidé dans la structuration et la rédaction de ce mémoire.

Un grand merci également à Maman et Anatole pour vos relectures, et à Caroline pour ton soutien.

Sommaire

INTRODUCTION.....	5
Chapitre 1 : La renaissance des vellétés de puissance de l'Allemagne et du Japon.....	11
1. La fin de l'ordre bipolaire et la reconnaissance nippo-allemande d'un système international en mouvement.....	11
A) Le « choc » de la guerre du Golfe et la prégnance de la « diplomatie de chéquier ».	11
B) Le pacifisme constitutionnel, une limite inhérente à l'intervention.....	15
C) Au-delà de la contribution financière, un engagement militaire contrasté.....	17
D) La réforme des cadres légaux et le respect du cadre multilatéral.....	20
2. Des Balkans au Cambodge, les premiers déploiements des Forces d'autodéfense et de la Bundeswehr à l'étranger.....	22
A) Une puissance diplomatique affirmée.....	22
B) Un engagement militaire et humanitaire novateur.....	25
C) ... dont les résultats restent à nuancer.....	29
3. Un dilemme identitaire renouvelé par l'effondrement du système bipolaire, puissance régionale ou puissances civile ?.....	32
A) La refonte des identités domestiques et internationales de l'Allemagne et du Japon	33
B) La poursuite du rôle de leader économique régional.....	35
C) L'ancrage du Japon et de l'Allemagne dans des organisations internationales, vecteur d'influence internationale.....	39
Conclusion du chapitre 1.....	42
Chapitre 2 : L'affirmation des puissances allemande et japonaise sur la scène internationale...	43
1. La guerre contre la terreur et la revendication d'une puissance militaire plus décomplexée.....	43
A) Une entrée en guerre du Japon et de l'Allemagne dominée par des enjeux domestiques.....	43
B) La révision du concept de sécurité internationale et le déplacement des entraves pesant sur le recours à la force armée.....	46
C) Un engagement toujours marqué par une civilisation des puissances allemande et japonaise.....	49
D) Les relations nippo-américaines et germano-américaines à l'épreuve de la guerre en Irak	52
2. Le Japon et l'Allemagne en tant que puissances économiques modernes et résilientes....	55
A) La restructuration des modèles nippon et rhénan à l'aune des années 2000.....	55
B) L'impératif de compétitivité dans une économie mondialisée : « Abenomics » et « Agenda 2010 ».....	57
C) Les années 2000 et 2010, des décennies de crises.....	60
3. L'approfondissement des liens multilatéraux face à l'émergence de nouveaux acteurs hostiles.....	62

A) L'émergence d'acteurs hostiles et la déstabilisation des politiques de sécurité allemande et japonaise	63
B) Le multilatéralisme comme instrument de contrepoids aux acteurs hostiles.....	65
C) La poursuite d'un objectif commun : l'acquisition d'un siège permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies	68
Conclusion du chapitre 2	71
Chapitre 3 : Un rayonnement des puissances allemande et japonaise entravé par des obstacles persistants	72
1. Un espace menacé par des acteurs expansionnistes : une réponse ambivalente, entre diplomatie et réarmement.....	72
A) La diplomatie du Japon et de l'Allemagne, un instrument de contrepoids.....	72
B) Le réarmement du Japon et de l'Allemagne, instrument de dissuasion.....	76
2. Les défis structurels contemporains, contrainte à la revendication des puissances allemande et japonaise	80
A) Une démographie défavorable, frein à la croissance des économies japonaise et allemande	80
B) La modernisation de l'outil militaire et « l'objectif des 2% »	83
3. Les enjeux politiques, frein à la revendication de puissance « normale »	88
A) Le Japon et l'Allemagne comme nations « mémorielles »	88
B) La fin de la « culture de la retenue » ?.....	92
Conclusion du chapitre 3	96
CONCLUSION.....	97
ANNEXES.....	99
SOURCES.....	102
• Discours	102
• Sites et documents officiels	104
BIBLIOGRAPHIE.....	105
• Monographies	105
• Contributions dans un recueil.....	106
• Articles de revue	107
• Articles de presse	111
• Sites Internet.....	113

INTRODUCTION

Hannah Arendt, dans un commentaire datant du 10 octobre 1950, couche sur le papier les mots suivants : « Il semble que les Allemands, maintenant qu'on leur a refusé le pouvoir de dominer le monde, sont tombés amoureux de l'impuissance »¹. Par ces mots, la politologue et philosophe allemande prend note du changement fondamental de la politique étrangère ouest-allemande, désormais caractérisée par une certaine retenue sur la scène internationale. Limitée à la fois par la scission de son territoire en deux Républiques indépendantes, mais surtout par le stationnement de forces étrangères, l'action de la République fédérale allemande (RFA) sur la scène internationale reste pendant la Guerre froide marquée par une certaine prudence. Alors que les spectres du nazisme et de la domination allemande sur le continent européen sont toujours vifs dans les esprits de la communauté internationale, les puissances occidentales décident de faire de la RFA un membre à part entière des systèmes multilatéraux euro-atlantiques. L'objectif de cet ancrage à l'Ouest est clair : empêcher le retour d'une Allemagne hégémonique en Europe.

Dans le cadre de cette restriction de la puissance allemande, l'Allemagne voit sa puissance militaire mise sous tutelle en 1945. Cependant, la Guerre froide naissante et la multiplication des menaces pesant sur le bloc de l'Ouest rendent nécessaire le réarmement de la République fédérale. Lors des accords de Paris du 23 octobre 1954, elle recouvre ainsi une partie de sa souveraineté militaire et la *Wehrmacht* est refondée sous le nom de *Bundeswehr*. Au-delà du nom, c'est le rapport même de l'Etat à sa puissance armée qui fait l'objet d'une refonte. La *Bundeswehr* est ainsi instituée en tant qu'armée parlementaire (*Parlamentsarmee*), d'alliance, et civile, le soldat n'étant qu'un « citoyen en uniforme »² (*Staatsbürger in Uniform*). En raison de sa nature parlementaire, l'armée est supervisée par la chambre basse du Parlement allemand, le *Bundestag*, qui détient les principaux pouvoirs en matière de défense et décide en dernière instance du bienfondé de l'intervention des forces armées. Ces transformations de l'armée poursuivent alors un même objectif : s'éloigner de la soi-disant

¹ ARENDT Hannah, « The Aftermath of Nazi Rule: Report from Germany », *Commentary.org*, 10 octobre 1950. En ligne : <<https://www.commentary.org/articles/hannah-arendt/the-aftermath-of-nazi-rule-report-from-germany/>>, consulté le 15 décembre 2021.

Version originale: « It is as though the Germans, denied the power to rule the world, had fallen in love with impotence. »

² DRAIN Michel, « La politique de défense de l'Allemagne unifiée : d'une priorité à la gestion des crises au retour de la défense territoriale », *Allemagne d'aujourd'hui*, N°232, Février 2020, p. 195. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2020-2-page-193.htm>>, consulté le 26 mars 2022.

« voie particulière » (*Sonderweg*) qui postule le peuple allemand comme particulièrement sujet à la soumission, la hiérarchie et la violence. Plus globalement, c'est un projet nouveau que la RFA tente de mettre en place, en rupture avec le régime national-socialiste. Il n'est donc pas surprenant que le pacifisme devienne aux yeux des gouvernants allemands un enjeu crucial de la politique étrangère, ce que la Loi fondamentale retranscrit de manière efficace dans son article 26, qui cantonne l'usage des forces armées au contexte de la guerre défensive.

Toutefois, si sur le plan militaire, l'Etat allemand ne peut déployer tout son potentiel, il s'illustre au cours des années 1950 et 1960 comme une puissance économique centrale (*Mittellage*) en Europe de l'Ouest. Sous les directives du chancelier fédéral Ludwig Erhard (1963-1966), la RFA développe des infrastructures économiques qui lui valent rapidement le titre de « locomotive du Vieux Continent. » Son modèle économique, à la recherche d'une « troisième voie » entre capitalisme et communisme³, est particulièrement efficace durant les Trente Glorieuses à tel point que les économistes évoquent un « miracle allemand ». L'ancrage de l'économie sociale de marché dans les cercles économiques internationaux permet en effet à l'Allemagne de se développer considérablement. Grâce à sa relation privilégiée avec les Etats-Unis et sa position stratégique au cœur de l'Europe, elle s'impose comme un « pont » entre les deux blocs de la Guerre froide.

Au terme de la Seconde Guerre mondiale, le Japon doit également se reconstruire politiquement et économiquement. Cruellement conscient des exactions menées par son armée sous le gouvernement militariste, le Japon ne fait pas preuve d'un grand dynamisme politique durant la Guerre froide. Concrètement, c'est un sentiment de honte qui plane dans l'opinion publique japonaise, qui se rend compte qu'elle aurait dû résister davantage à la prise de pouvoirs du courant militariste. Cette prise de conscience se traduit par un rapport très particulier de l'Etat à sa propre puissance. Le régime politique qui naît après la Seconde Guerre mondiale entérine dans la Constitution un ensemble de provisions pacifistes qui limitent voire prohibent l'usage de la force armée. Nous pouvons ici mentionner l'article 9, par lequel le Japon renonce définitivement au « droit de belligérance de l'Etat ». Fondé sur les mêmes valeurs que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Constitution japonaise du 3 novembre 1946 espérait ainsi retrouver des bases démocratiques gravitant autour de notions comme la souveraineté du peuple, le pacifisme ou encore les droits de

³ LASSERRE René et UTERWEDDE Henrik, « Le modèle économique allemand en question », in : STARK Hans, HERBET Dominique et MIARD-DELACROIX Hélène (éds.), *L'Allemagne entre rayonnement et retenue*, Villeneuve d'Ascq, 2016, p. 171.

l'Homme⁴. Le rapport particulier de l'Etat japonais à sa propre puissance s'illustre d'ailleurs aussi à travers le cas de ses forces armées, les Forces d'autodéfense (FAD) (自衛官 ou « jieikan »). Ces dernières sont instituées par l'adoption de deux lois, la loi d'établissement de l'Agence de défense et la loi sur les Forces d'autodéfense, qui entrent en vigueur le 1^{er} juillet 1954⁵. Ces forces, au départ créées pour porter assistance aux sinistrés de catastrophes naturelles, ont graduellement acquis un ensemble de prérogatives militaires depuis 1954, ce qui inquiète l'opinion publique japonaise qui craint le retour d'un pouvoir militariste.

De manière similaire à la RFA, le Japon s'illustre entre 1945 et 1990 comme un « nain politique mais un géant économique ». En 1946, sous les auspices du premier ministre Shigeru Yoshida (1946-1947, puis 1948-1954), le Japon fait de sa reconstruction économique un enjeu central. Ayant successivement acquis une puissance industrielle (années 1960), commerciale (années 1970) et financière (années 1980), le Japon se rapproche à l'aube des années 1990 de son objectif de rattrapage de l'Ouest. Grâce à la « doctrine Yoshida » et son alliance avec les Etats-Unis, le Japon n'a en effet pas à se préoccuper d'enjeux sécuritaires, ce qui lui permet de consolider son statut économique avantageux. La « doctrine Yoshida » porte rapidement ses fruits puisque le Produit National Brut (PNB) du Japon évolue de 44 milliards de dollars en 1960 à 3055 milliards de dollars en 1989⁶. Ce constat est d'autant plus probant qu'au moment où le boom économique d'après-guerre s'estompe pour les économies occidentales, le Japon connaît fréquemment des pics de croissance à 9% entre 1955 et 1973, soit un résultat 2.5 fois plus élevé que la croissance américaine sur la période⁷. En dépit de leurs liens forts avec la première puissance mondiale, l'Allemagne et le Japon deviennent alors au cours des années 1980 les principaux concurrents économiques des Etats-Unis.

L'effondrement de l'acteur soviétique rebat au début des années 1990 les cartes du système international, non plus fondé sur le duopole américano-soviétique. Alors que certains spécialistes annoncent déjà l'avènement d'un « nouvel ordre international », d'autres perçoivent dans les régimes allemand et japonais un nouveau mode de gouvernance : la puissance civile.

⁴ NEARY Ian, *Human rights in Japan, South Korea and Taiwan*, Routledge, New York, 2006, p. 16.

⁵ JALLAIS Bérénice, « Le Japon et l'Organisation des Nations Unies : efforts récompensés et espoirs frustrés », *Ebisu- Etudes Japonaises*, No. 33, 2004, p. 232. En ligne : <<https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2002-v33-n2-ei3089/704408ar.pdf>>, consulté le 28 février 2022.

⁶ NIQUET Valérie, *Le Japon : Un modèle en déclin ?*, Tallandier, Collection « en 100 questions », Paris, 2020, p. 140.

⁷ DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Repères, 2014, p.40.

Défini par le politologue allemand Hans Walter Maull, le concept de puissance civile cherche à expliquer la politique adoptée par certains Etats comme le Japon. Cette théorie se fonde sur les travaux du sociologue Norbert Elias, qui analysent les processus historiques de civilisation dans les sociétés européennes⁸. La puissance peut être définie comme la capacité d'un acteur à « amener d'autres acteurs à faire ce qu'autrement ils n'auraient pas fait »⁹. Celle-ci se décline sous plusieurs formes, qu'elle soit politique, militaire, économique, culturelle, spatiale, etc. La « puissance civile » consiste donc en une restriction, ou en d'autres termes une « civilisation » de cette puissance sur la scène internationale. L'Etat remplace donc les formes les plus brutes de pouvoir par des modes de négociation multipartite. Le processus de civilisation de la puissance est marqué par deux éléments fondamentaux : d'un côté, une profonde réticence à l'usage de la force armée, et de l'autre, la conviction que l'approche multilatérale prime sur toute initiative unilatérale¹⁰. Grâce à l'appropriation de sa puissance militaire et la promotion de valeurs comme la démocratie, l'Etat de droit et la prospérité économique, la puissance civile trouve dans le cadre multilatéral son cadre d'action naturel¹¹. Il convient toutefois de souligner que puissance civile n'est pas une puissance pacifiste, dans la mesure où elle est capable de faire usage de la force. Ce dernier constitue un ultime recours (*ultima ratio*) pour garantir la paix, après que tous les autres moyens diplomatiques et économiques ont été épuisés.

En définitive, la théorie de la puissance civile rejoint les concepts de « *hard power* » et « *soft power* » du théoricien américain des relations internationales Joseph Nye¹². L'idée qui émerge au terme de la Guerre froide que les instruments militaires (« *hard power* ») tomberont en désuétude face à d'autres instruments économiques et culturels (« *soft power* ») prend tout son sens dans le cadre de la théorie de la puissance civile. Au cœur de cette notion, ce sont donc les idées d'influence et de persuasion qui sont nodales, non plus à travers des instruments coercitifs, mais à travers d'autres outils plus « persuasifs ».

⁸ ELIAS Norbert, *Über den Prozess der Zivilisation*, Suhrkamp, Frankfurt, 1939.

⁹ DEVIN Guillaume, « La définition de la puissance », *Sociologie des Relations Internationales*, 2018, p. 29 à 36. En ligne : <<https://www.cairn.info/sociologie-des-relations-internationales--9782707199560-page-29.htm>>, consulté le 15 janvier 2022.

¹⁰ STARK Hans, « L'Allemagne, l'éternelle puissance civile », *Allemagne d'aujourd'hui*, N° 235, Janvier 2021, p.17-27. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-17.htm#:~:text=Hans%20Stark*,est%20le%20politologue%20Hanns%20W>, consulté le 26 mars 2022.

¹¹ TEWES Henning, Germany, *Civilian Power and the New Europe: Enlarging NATO and the European Union*, Palgrave Macmillan, Décembre 2014, p. 11.

¹² NYE Joseph, *Bound of Lead. The Changing Nature of American Power*, New York, Basic Books, 1990, p. 173.

Depuis l'effondrement du duopole américano-soviétique, c'est sous le prisme de la puissance civile que le Japon et l'Allemagne sont analysés¹³. Afin de rompre avec leurs passés hégémoniques et se réintégrer dans leurs cadres régionaux respectifs, le Japon et l'Allemagne ont fait preuve d'une certaine retenue politique. Pour compenser ce manque d'influence, ils ont développé une formidable puissance économique qui leur permet d'asseoir leurs intérêts domestiques sur la scène internationale. Enfin, tous les deux ont fait du pacifisme un élément clé de leurs identités après 1945, ce qui s'est traduit par une limitation des forces armées. En d'autres termes, les agissements du Japon et de l'Allemagne sur la scène internationale se fondent parfaitement dans le modèle de la puissance civile au début des années 1990. Pourtant, c'est précisément à cet instant que les deux Etats commencent à s'émanciper de ce modèle, tandis qu'ils cherchent à « normaliser » leurs politiques étrangères.

Le 12 septembre 1990, l'Allemagne recouvre l'entièreté de son territoire et de ses capacités, lorsque le traité de Moscou (ou « Traité 2+4 ») lui restitue une souveraineté pleine et entière sur ses politiques étrangère et domestique. Bien qu'à travers ces accords, l'Allemagne réunifiée renonce à la fabrication et la possession d'armes atomiques, biologiques et chimiques, et réduise ses forces armées de moitié¹⁴, l'idée d'un « Quatrième Reich » sur le continent européen défraye quand même la chronique internationale. En réalité, c'est l'idée que le passé de l'Allemagne ne doit plus freiner ses ambitions sur la scène internationale qui s'enracine au début des années 1990. Similairement, les gouvernants japonais voient dans la fin de la Guerre froide une opportunité créatrice. Désormais libéré de son rôle de « porte-avion insubmersible » de la Guerre froide, le Japon prend plus d'initiative sur la scène internationale. Sous l'égide du premier ministre Yasuhiro Nakasone (1982-1987), les idées d'un « Japon fort » et d'un « Japon Etat international » émergent et séduisent les parlementaires japonais qui rêvent d'une plus grande autonomie à l'égard des Etats-Unis.

Dans ce mémoire, je cherche donc à établir si oui ou non, après une trentaine d'années de normalisation, l'Allemagne et le Japon peuvent toujours être perçus sous le prisme de la puissance civile. Face à la multiplication des menaces dans leurs espaces respectifs, le Japon

¹³ MAULL Hans Walter, « Germany and Japan: The New Civilian Powers », *Foreign Affairs*, Vol. 69, No. 5, Hiver 1990, p. 92. En ligne: <<https://www.jstor.org/stable/20044603?refreqid=excelsior%3Aa81b03559ebb5621b19f5f2930c248d8>>, consulté le 10 décembre 2021.

¹⁴ STARK Hans, « L'Allemagne : le passé qui ne passe pas », *Politique étrangère*, Printemps 2014, <<https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2014-1-page-157.htm>>, consulté le 11 décembre 2021.

et l'Allemagne adoptent des mesures diverses, entre puissance affirmée et puissance civile. Le long de mon analyse, je m'attèle donc à répondre à la question suivante :

Le Japon et l'Allemagne ont-ils réussi à se soustraire aux carcans de la « puissance civile » depuis le début des années 1990 ? Quelles limites domestiques et internationales freinent toujours l'affirmation de ces deux pays sur la scène internationale ?

Dans le cadre de mon analyse, je me suis appuyé sur un ensemble de discours de responsables politiques japonais et allemands. J'ai également eu recours à quelques résultats de sondage, qui témoignent de l'état des opinions publiques des deux pays à des moments clés de l'affirmation des puissances japonaise et allemande. Ces sources primaires représentent à mes yeux un moyen pertinent de discerner les arguments avancés par les deux Etats pour justifier les transformations de leur politiques étrangères. Faute de capacités linguistiques, je n'ai pu fonder mon analyse que sur les documents que j'ai trouvé en français, anglais et allemand. Cela ne m'a néanmoins pas empêché de trouver des documents relatifs au Japon traduits en anglais, notamment sur le site officiel du gouvernement japonais. La littérature scientifique ainsi que la presse m'ont également permis d'étayer mon analyse, tout en abordant une approche liée aux relations internationales.

L'affirmation de l'Allemagne et du Japon sur la scène internationale se découpe en trois temps. Au début des années 1990, le Japon et l'Allemagne apparaissent comme les archétypes de la puissance civile. Cependant, le nouvel ordre international qui se dessine au terme de la Guerre froide pousse les deux Etats à faire preuve de plus d'assurance au cours des années 2000. Enfin, la résurgence de menaces extérieures et la persistance de problèmes domestiques dans les années 2010 et 2020 mettent un terme au processus de normalisation des politiques étrangères allemande et japonaise.

Chapitre 1 : La renaissance des vellétés de puissance de l'Allemagne et du Japon

La fin de la Guerre froide signe pour le Japon et l'Allemagne le départ d'une plus grande affirmation sur la scène internationale. A travers la guerre du Golfe et les premiers conflits du nouveau système international, les deux Etats prennent conscience que les outils économiques ne sont plus suffisants pour asseoir leurs intérêts nationaux à l'international. Pour remédier aux déficiences de leurs puissances politiques et militaires, les deux pays s'engagent alors dans les processus de pacification des Balkans et du Cambodge, puis dans les organisations internationales. A travers leur dévotion multilatérale, le Japon et l'Allemagne s'éloignent du modèle de la puissance civile.

1. La fin de l'ordre bipolaire et la reconnaissance nippo-allemande d'un système international en mouvement

Alors que la dissolution de l'URSS annonce au début des années 1990 une refonte du système international, la guerre du Golfe incarne un moment décisif dans l'évolution des politiques étrangères allemande et japonaise. Jusqu'alors fondées sur l'utilisation d'outils économiques pour s'attirer les faveurs diplomatiques des belligérants, les réponses nippo-allemandes apparaissent inadaptées entre août 1990 et février 1991.

A) Le « choc » de la guerre du Golfe et la prégnance de la « diplomatie de chéquier »

Le 2 août 1990, sans le savoir, les troupes de Saddam Hussein lancent un processus diplomatique et militaire qui exhorte les puissances japonaise et allemande à faire preuve de plus d'assurance sur la scène internationale. En vertu de leur alliance avec les Etats-Unis et leur politique tournée vers le multilatéralisme, les espoirs et attentes placés sur le Japon et l'Allemagne à l'aube de la crise étaient élevés. Pourtant, entre août 1990 et février 1991, aucun soldat allemand ou japonais ne foule le sol du Golfe persique. Rapidement frappées d'opprobre, les réponses japonaise et allemande manquent, selon les puissances de la coalition multinationale, de vigueur. Pour comprendre cette passivité, il convient tout d'abord de mettre en lumière les liens spécifiques qu'entretiennent les deux pays avec le Moyen-Orient à l'été 1990.

Du côté japonais, cette région fait l'objet d'une politique extérieure autonome. Il devient clair à partir de la crise pétrolière de 1973 et de la Révolution islamique en Iran de 1979 que

les politiques étrangères japonaise et états-unienne diffèrent. En raison de son caractère insulaire, le Japon voit dans le Moyen-Orient un intérêt économique et énergétique vital. Néanmoins, au moment où la crise du Golfe éclate, l'archipel n'apparaît pas disposé à défendre activement ces dits intérêts. En n'assistant pas les Etats-Unis dans leur entreprise, les Japonais refusent de mettre en œuvre la « doctrine Ike » qui faisait figure depuis janvier 1957 de pièce maîtresse de la politique étrangère états-unienne dans la région. Cette doctrine assimilait à l'époque une attaque dirigée contre les pays producteurs de matières premières stratégiques à une agression directe contre le camp occidental. Or, si le conflit révèle bien une chose, c'est que durant les années 1990, le Japon n'est pas encore prêt à mobiliser ses troupes pour sauvegarder ses intérêts économiques dans la région.

L'Allemagne dispose, quant à elle, certes d'intérêts économiques au Moyen-Orient, mais entretient surtout une relation « spéciale » avec Israël¹⁵. Toujours marquée par la Shoah, la politique étrangère allemande est caractérisée, au début des années 1990, par une certaine prudence sur la scène internationale. Durant la guerre du Golfe, les Allemands apparaissent profondément préoccupés du sort d'Israël, chose qui ne se retranscrit paradoxalement pas en une participation de la Bundeswehr à l'Opération « Tempête du Désert ».

Répudiant l'usage de la force armée au profit d'outils économiques, les dirigeants nippon-allemands agissent donc au cours de la crise dans la continuité de leurs prédécesseurs durant la Guerre froide. C'est d'ailleurs cette « diplomatie de chèque », fondée sur l'usage de financements pour obtenir une place privilégiée auprès des belligérants, qui est au cœur des critiques internationales. Au terme de la guerre, les coûts de l'opération multinationale s'élèvent à environ 61.1 milliards de dollars¹⁶. De ce chiffre, le Japon finance 13 milliards de dollars¹⁷ et l'Allemagne environ 9 milliards de dollars¹⁸. Cette contribution considérable, équivalente à plus d'un tiers des coûts totaux, reste nonobstant à relativiser dans la mesure où elle répond à des pressions d'ordres interne et international.

¹⁵ GARDNER FELDMAN Lily, *Germany's Foreign Policy of Reconciliation: From enmity to amity*, Rowman & Littlefield Publishers, 2012, 393 p.

¹⁶ « Splitting the Check: When Allies Helped Pay for Middle East War », *NBCNews.com*, 16 septembre 2014, En ligne: <<https://www.nbcnews.com/storyline/isis-terror/splitting-check-when-allies-helped-pay-middle-east-war-n203756>>, consulté le 12 mars 2022.

¹⁷ NAKANISHI Hiroshi, « The Gulf War and Japanese Diplomacy », *Nippon.com*, 6 décembre 2011, En ligne: <<https://www.nippon.com/en/features/c00202/the-gulf-war-and-japanese-diplomacy.html>>, consulté le 10 février 2022.

¹⁸ ASMUS Ronald, *Germany After the Gulf War*, Rand Corporation, 1992, p.12.

Au Japon, la guerre a mis en lumière une diplomatie ankylosée et peu flexible face aux mouvances du nouveau système international. Toujours fondée sur l'expérience de l'invasion soviétique en Afghanistan de 1979, la politique étrangère japonaise cherche en 1990 à reproduire un schéma similaire, en soutenant les forces de résistance locales sans réellement s'impliquer dans le cœur du conflit¹⁹. Pourtant, c'est une logique différente qui domine le conflit du Golfe. Les Japonais ne conçoivent donc pas l'ampleur de l'opération « Tempête du Désert », et lorsqu'ils annoncent le 29 août 1990 être prêts à financer l'intervention à hauteur de 10 millions de dollars, ils essuient une réponse cinglante des Etats-Unis. L'idée d'un Japon égoïste et mercantile refait alors surface dans les cercles américains. En 1987, lorsqu'un scandale impliquant la filiale de l'entreprise japonaise Toshiba éclate, révélant qu'elle a procédé à des transferts technologiques avec le gouvernement soviétique, un sentiment antijaponais avait déjà pris racine dans les cercles politiques américains²⁰. Pour ne pas froisser à nouveau leurs interlocuteurs américains, le 30 août 1990, les dirigeants japonais portent donc leur financement à 1 milliard, puis à la fin du mois de février 1991, à 13 milliards de dollars (cf. Photographie 1)²¹.



Photographie n°1 : Le premier ministre Kaifu Toshiki (à droite) et le ministre des Finances Hashimoto Ryûtarô (à gauche) se serrent la main après l'adoption d'une loi consacrant une aide supplémentaire de 9 milliards de dollars en support à la coalition internationale, le 28 février 1991.
 Source: NAKANISHI Hiroshi, « The Gulf War and Japanese Diplomacy », *Nippon.com*, 6 décembre 2011, En ligne: <<https://www.nippon.com/en/features/c00202/the-gulf-war-and-japanese-diplomacy.html>>, consulté

¹⁹ NAKANISHI Hiroshi, « The Gulf War and Japanese Diplomacy », *Nippon.com*, 6 décembre 2011, En ligne: <<https://www.nippon.com/en/features/c00202/the-gulf-war-and-japanese-diplomacy.html>>, consulté le 10 février 2022.

²⁰ NAKANISHI Hiroshi, « The Gulf War and Japanese Diplomacy », *Nippon.com*, 6 décembre 2011, En ligne: <<https://www.nippon.com/en/features/c00202/the-gulf-war-and-japanese-diplomacy.html>>, consulté le 10 février 2022.

²¹ NAKANISHI Hiroshi, « The Gulf War and Japanese Diplomacy », *Nippon.com*, 6 décembre 2011, En ligne: <<https://www.nippon.com/en/features/c00202/the-gulf-war-and-japanese-diplomacy.html>>, consulté le 10 février 2022.

Le thème des « pressions étrangères » (外圧 ou « *gaiatsu* ») émerge alors dans les discours parlementaires dans une double perspective : justifier ces aides substantielles dans le Golfe auprès d'une opinion publique peu favorable, et pour le pan nationaliste du Parti Libéral-Démocrate (PLD), donner plus de poids aux discours prônant une plus grande autonomie à l'égard des Etats-Unis. A ce titre, lors de l'épisode du Golfe, l'ambassadeur américain au Japon, Michael Armacost, est affublé du surnom peu flatteur de « Monsieur *Gaiatsu* » (« Monsieur Pressions extérieures »), ce qui montre bien une tentative des responsables japonais de se déresponsabiliser²².

Du côté allemand, une stratégie similaire se déploie sous le gouvernement d'Helmut Kohl. Justifiant son manque d'implication dans la crise par les enjeux de la réunification avec les Länder de l'Est, le gouvernement allemand intervient de façon tardive. A l'aube de la formation de la coalition internationale, l'Allemagne promet d'investir 3.5 milliards de dollars, chiffre qui est révisé après une demande américaine en janvier 1991 à 9 milliards de dollars²³. Cette contribution majeure répond alors à un sentiment double des dirigeants allemands.

En premier lieu, c'est un sentiment de responsabilité envers Israël qui meut en premier lieu les responsables allemands. L'augmentation des aides financières allemandes de fin janvier 1991 survient en effet à la suite du bombardement de Tel Aviv par les missiles irakiens le 17 janvier 1991. L'idée de voir des Juifs massacrés face à une Allemagne impassible paraît au cours de la crise insoutenable. Mais c'est également, en second lieu, le dévoilement par les médias internationaux que les entreprises allemandes de l'armement ont contribué à l'accumulation par les forces irakiennes de matériel militaire et d'armes chimiques qui pousse les dirigeants allemands à intervenir²⁴.

L'enjeu stratégique de la réunification incite par ailleurs les Allemands à financer l'opération. Le 2 août 1990, les deux Etats allemands ratifient le traité qui planifie les premières élections libres « panallemandes » depuis le 5 mars 1933²⁵. Alors que les

²² NAKANISHI Hiroshi, « The Gulf War and Japanese Diplomacy », *Nippon.com*, 6 février 2011, En ligne: <https://www.nippon.com/en/features/c00202/the-gulf-war-and-japanese-diplomacy.html>, consulté le 10 février 2022.

²³ ASMUS Ronald, *Germany After the Gulf War*, Rand Corporation, 1992, p. 12-13.

²⁴ ASMUS Ronald, *Germany After the Gulf War*, Rand Corporation, 1992, p. 12-13.

²⁵ JENTZSCH Christian, *Militärsgeschichte: Zeitschrift für historische Bildung, Die Bundeswehr im Golfkonflikt (1990-1991)*, Zentrum für Militärgeschichte und Sozialwissenschaften der Bundeswehr, p.4.

négociations du « Traité 2+4 » battent leur plein, la République de Bonn a tout intérêt à ne pas froisser la diplomatie américaine, sous peine de voir son processus de réunification engagé.

En somme, malgré un soutien financier substantiel, les Etats japonais et allemand ne parviennent pas à convaincre leurs alliés, qui attendent d'eux des engagements concrets sur le terrain. Ce refus systématique de voir la vie de ressortissants japonais et allemands mise en péril par l'expansionnisme irakien coïncide avec un concept fondateur des régimes de Bonn et Tokyo, le pacifisme constitutionnel.

B) Le pacifisme constitutionnel, une limite inhérente à l'intervention

Dans le cadre de leur transition démocratique d'après-guerre, le Japon et l'Allemagne ont inséré dans leurs textes constitutionnels un ensemble de provisions qui restreignent l'emploi de la force militaire. Alors que l'article 9 de la Constitution japonaise nie le « droit de belligérance de l'Etat », l'article 26 de la Loi fondamentale proscrit, lui, le recours à une guerre d'agression. La nature spécifique des forces armées des deux pays rend donc improbable, en janvier 1991, un soutien armé des deux pays à l'opération « Tempête du Désert ».

La guerre du Golfe revigore au sein de la Diète japonaise les discours prônant une révision de l'article 9. Alors que les diplomates se rendent compte que dans le nouveau système international la guerre est une « possibilité constante²⁶ », ces derniers cherchent à conférer aux Forces d'autodéfense plus de prérogatives militaires. Au début des années 1990, ces contestations ne permettent néanmoins pas de rassembler les votes des deux-tiers des membres de chaque chambre requis pour une révision constitutionnelle.

Tout comme au Japon, la crise du Golfe relance en Allemagne les débats concernant une révision de ce cadre légal restrictif. Certains hommes d'Etat puissants comme le chancelier Helmut Kohl ou le ministre fédéral des Affaires étrangères Hans-Dietrich Genscher se font d'ailleurs les chantres d'un tel amendement. Pourtant, de manière similaire, l'opposition du parti social-démocrate (SPD) et des mouvements de gauche empêche le gouvernement allemand d'atteindre le seuil de la majorité des deux-tiers²⁷.

En somme, bien que le courant en faveur d'une révision constitutionnelle croisse au fil du conflit, les parlementaires japonais et allemand ne parviennent pas à recueillir la majorité

²⁶ MIDFORD Paul, « Japanese Public Opinion and the War on Terrorism: Implications for Japan's Security Strategy », *Policy Studies*, No.27, 2006, p. 7.

²⁷ ASMUS Ronald, *Germany After the Gulf War*, Rand Corporation, 1992, p. 24.

nécessaire à cette dernière. Cela s'explique notamment par la nature des identités japonaise et allemande depuis 1945, toujours fortement marquée par une « conscience pacifiste ».

En novembre 1990, une étude publiée dans le quotidien japonais *Asahi Shinbun* indique que 78% de Japonais restent diamétralement opposés (contre 15% favorables et 7% d'indécis) à un déploiement des FAD à l'étranger en temps de crise²⁸. A cette occasion, l'ancien secrétaire en chef du Cabinet sous l'administration Nakasone, Gotôda Masaharu, déclare à la une du *Mainichi Shinbun* que si le Japon saisit l'opportunité de la guerre du Golfe « pour envoyer des troupes vers d'autres pays, la porte sera ouverte pour que le Japon devienne une superpuissance militaire²⁹ ». En plein cœur de la crise, la société japonaise n'apparaît donc pas prête à sacrifier son identité « pacifiste » au profit de la stabilité du Moyen-Orient.

En Allemagne, l'opinion publique semble plus fracturée. Alors qu'un sondage mené quelques jours après le début de l'Opération Tempête du Désert met en lumière une majorité (64%) favorable à l'utilisation de la force contre l'Irak³⁰, les Allemands restent fermement opposés à un déploiement de la Bundeswehr dans le Golfe persique. En janvier 1991, les mouvements pacifistes d'ampleur de Berlin, Munich, Hambourg, Stuttgart ou encore Francfort traduisent cette aspiration. A travers des slogans comme « *Kein Blut für Öl* » (« Pas de sang pour du pétrole »), les Allemands manifestent leur attachement aux valeurs pacifistes³¹ (cf. Photographie 2).

²⁸ Chiffres provenant de: MIDFORD Paul, « Japanese Public Opinion and the War on Terrorism: Implications for Japan's Security Strategy », *Policy Studies*, No.27, 2006, p. 15.

²⁹ MIDFORD Paul, « Japanese Public Opinion and the War on Terrorism: Implications for Japan's Strategy », *Policy Studies*, No. 27, 2006, p. 15.

Version originale: « If Japan uses this as an opportunity to start sending troops to other countries... the door will be opened for Japan to become a military superpower. »

³⁰ ASMUS Ronald, *Germany After the Gulf War*, Rand Corporation, 1992, p. 13.

³¹ ALTHAUS Johann, « So mischte die Bundeswehr beim Golfkrieg mit », *Welt.de*, 26 janvier 2021. En ligne: <<https://www.welt.de/geschichte/article225064487/Kuwait-Krise-1991-So-mischte-die-Bundeswehr-beim-Golfkrieg-mit.html>>, consulté le 14 décembre 2021.



Photographie n° 2 : Manifestations à Francfort le 12 janvier 1991 en opposition à la guerre du Golfe
 Source: ALTHAUS Johann, « So mischte die Bundeswehr beim Golfkrieg mit », *Welt.de*, 26 janvier 2021, <<https://www.welt.de/geschichte/article225064487/Kuwait-Krise-1991-So-mischte-die-Bundeswehr-beim-Golfkrieg-mit.html>>, consulté le 14 décembre 2021.

La culture antimilitariste prime donc à la fois au Japon et en Allemagne, limitant d'une part la prise de plus grandes responsabilités dans le cadre de la guerre du Golfe, et de l'autre le soutien populaire dont pourrait bénéficier ladite intervention. Respectant leurs provisions constitutionnelles, les deux pays n'interviennent pas sur le terrain pour soutenir les efforts militaires de la coalition multinationale montée pour l'occasion. Toutefois, les critiques internationales ne laissent pas indifférents Tokyo et Bonn qui s'engagent par d'autres moyens. Cette participation présente alors aux yeux des gouvernants deux objectifs: redorer une image internationale ternie par une trop grande passivité et participer, eux aussi, à la stabilisation du Moyen-Orient.

C) Au-delà de la contribution financière, un engagement militaire contrasté

Depuis le sol turc, territoire privilégié par le gouvernement fédéral en raison de son appartenance à l'OTAN, les forces armées allemandes coopèrent avec la coalition multinationale. La République de Bonn offre en premier lieu un soutien logistique. Au cours de la guerre, la *Luftwaffe* effectue environ 9.000 heures de vol afin de transporter soldats, munitions d'artillerie et de chars ou encore matériel sanitaire vers le champ de bataille³². Sur le plan militaire, la République allemande fournit aux troupes américaines un accès inconditionnel à ses propres bases militaires et libère les 150 lits des hôpitaux militaires de *Landstuhl* au profit des potentiels blessés. Elle reprend par ailleurs dans le cadre de

³² JENTZSCH Christian, *Militärgeschichte: Zeitschrift für historische Bildung, Die Bundeswehr im Golfkonflikt (1990-1991)*, Zentrum für Militärgeschichte und Sozialwissenschaften der Bundeswehr, p.7.

l'opération *Ace Guard* (cf. Annexe 1) les missions de surveillance aérienne le long des côtes turques. A cet effet, 18 chasseurs-bombardiers légers de type Alpha Jet quittent le 4 janvier 1991 le territoire allemand en direction d'Erhac en Turquie³³. En dépit de la réussite des opérations logistiques, la crise du Golfe révèle les déficiences opérationnelles de la Bundeswehr. Sa coopération dans le cadre de l'opération *Ace Guard*, entre le 3 janvier et 8 mars 1991, dévoile ainsi le manque de préparation de la Bundeswehr (qui n'avait pas prévu d'équipement hivernal) et les limites d'une formation ABC (contre les menaces atomiques (A), biologiques (B) et chimiques (C)) pour le moins sommaire³⁴. L'image d'une Bundeswehr inefficace éclot alors, image qui est néanmoins réhabilitée par la richesse de projets humanitaires qui fleurissent sous son égide au cours du printemps 1991.

Dès janvier 1991, plus d'1.5 millions de civils ont d'ores et déjà fui les combats depuis l'Iraq, le Koweït et les autres pays du Golfe, ce qui engendre une crise humanitaire inquiétante³⁵. Face à cette situation pressante, la *Bundeswehr* se mobilise à travers un programme d'aide adressé aux populations kurdes de la région (*Operation Kurdenhilfe*), particulièrement touchées par la crise. Elle établit un « pont aérien pour l'humanité » (*Luftbrücke der Menschlichkeit*) qui ravitaille depuis le sol allemand les points relais de Batman, à l'Ouest de la Turquie, et Baktaran, au Nord de l'Iran. Entre avril et juin 1991, la *Bundeswehr* transporte l'équivalent de 2.000 tonnes de produits de première nécessité (cf. Annexe 1)³⁶. Les médecins de la *Bundeswehr* soignent par ailleurs 23.600 patients civils, un effort grandement apprécié des populations locales³⁷.

Le Japon subit, lui, de plein fouet le « traumatisme » du Golfe, sa tentative de soutien humanitaire ne réussissant pas à effacer des consciences l'idée d'un peuple japonais trop oisif sur la scène internationale. Contrairement à Bonn, Tokyo n'agit qu'une fois les armes

³³ ALTHAUS Johann, « So mischte die Bundeswehr beim Golfkrieg mit », *Welt.de*, 26 janvier 2021, <<https://www.welt.de/geschichte/article225064487/Kuwait-Krise-1991-So-mischte-die-Bundeswehr-beim-Golfkrieg-mit.html> >, consulté le 14 décembre 2021.

³⁴ JENTZSCH Christian, *Militärsgeschichte: Zeitschrift für historische Bildung, Die Bundeswehr im Golfkonflikt (1990-1991)*, Zentrum für Militärgeschichte und Sozialwissenschaften der Bundeswehr, p.6.

³⁵ MILLER Judith, « The World; Displaced in the Gulf War: 5 Million Refugees », *Nytimes.com*, 16 juin 1991. En ligne : <<https://www.nytimes.com/1991/06/16/weekinreview/the-world-displaced-in-the-gulf-war-5-million-refugees.html>>, consulté le 13 décembre 2021.

³⁶ ALTHAUS Johann, « So mischte die Bundeswehr beim Golfkrieg mit », *Welt.de*, 26 janvier 2021, <<https://www.welt.de/geschichte/article225064487/Kuwait-Krise-1991-So-mischte-die-Bundeswehr-beim-Golfkrieg-mit.html> >, consulté le 14 décembre 2021.

³⁷ ALTHAUS Johann, « So mischte die Bundeswehr beim Golfkrieg mit », *Welt.de*, 26 janvier 2021, <<https://www.welt.de/geschichte/article225064487/Kuwait-Krise-1991-So-mischte-die-Bundeswehr-beim-Golfkrieg-mit.html> >, consulté le 14 décembre 2021.

déposées et la région sur la voie de la reconstruction, ce que soutient l'opinion publique japonaise. En effet, selon un sondage mené par le Bureau du premier ministre en août 1989, 72% des Japonais se disent favorables à un soutien humanitaire des FAD à l'étranger³⁸. Ce sont ces aspirations que les opérations de déminage auxquelles participent les Forces maritimes d'autodéfense (FMAD) japonaises dans le Golfe persique entre avril et mai 1991 concrétisent. Lorsque dans le cadre de la guerre Iran-Irak, entre janvier 1987 et juillet 1988, dix navires marchands japonais avaient été coulés, le Japon avait déjà été confronté à des enjeux similaires³⁹. Alors qu'il avait refusé en 1988 la proposition américaine de déminer lui-même les eaux qui avaient vu la perte de ses propres vaisseaux, le Japon voit dans les besoins de la guerre du Golfe une opportunité formatrice. Au fil du conflit qui avait opposé l'Irak et le Koweït, l'Irak avait ainsi semé environ 1.200 mines antipersonnel dans les eaux avoisinant les côtes koweïtiennes⁴⁰. Dans un discours télévisé où il invoque les « responsabilités internationales » du Japon⁴¹, le premier ministre Kaifu Toshiki annonce donc en avril 1991 la participation des Forces maritimes d'autodéfense aux opérations multilatérales de déminage de la région. Le vaisseau amiral *Hayase* de 2.000 tonnes, quatre autres navires de déminage de 500 tonnes chacun et un équipage d'environ 500 hommes sont alors réquisitionnés pour une opération de cinq mois⁴². Simultanément, le gouvernement japonais offre un fond d'urgence aux réfugiés irakiens, principalement kurdes, d'une valeur de 100 millions de dollars⁴³. Le premier ministre essaie bien de mettre à disposition des réfugiés les transports des Forces Aériennes d'autodéfense, en vain face à une chambre haute dominée par l'opposition⁴⁴.

³⁸ Chiffres provenant de: MIDFORD Paul, « Japanese Public Opinion and the War on Terrorism: Implications for Japan's Security Strategy », *Policy Studies*, No. 27, 2006, p. 14.

³⁹ WOOLLEY Peter, « Japan's 1991 Minesweeping Decision: An Organizational Response », *Asian Survey*, Vol. 36, No. 8, Août 1996, p. 812.

⁴⁰ WOOLLEY Peter, « Japan's 1991 Minesweeping Decision: An Organizational Response », *Asian Survey*, Vol. 36, No. 8, Août 1996, p. 816.

⁴¹ REID Thomas Roy, « Japanese Minesweepers set sail for Persian Gulf », *Washingtonpost.com*, 27 avril 1991. En ligne : <<https://www.washingtonpost.com/archive/politics/1991/04/27/japanese-minesweepers-set-sail-for-persian-gulf/bb2fd4b7-be4c-4160-8b1e-64356f70d18a/>>, consulté le 17 décembre 2022.

⁴² REID Thomas Roy, « Japanese Minesweepers set sail for Persian Gulf », *Washingtonpost.com*, 27 avril 1991. En ligne : <<https://www.washingtonpost.com/archive/politics/1991/04/27/japanese-minesweepers-set-sail-for-persian-gulf/bb2fd4b7-be4c-4160-8b1e-64356f70d18a/>>, consulté le 17 décembre 2022.

⁴³ WEISMAN Steven, « Breaking Tradition, Japan Sends Flotilla to Gulf », *Nytimes.com*, 25 avril 1991. En ligne: <<https://www.nytimes.com/1991/04/25/world/breaking-tradition-japan-sends-flotilla-to-gulf.html>>, consulté le 15 décembre 2022.

⁴⁴ MIDFORD Paul, « Japanese Public Opinion and the War on Terrorism: Implications for Japan's Security Strategy », *Policy Studies*, No. 27, 2006, p. 16.

Les efforts des deux puissances semblent donc marginaux à l'aune de ceux fournis par les autres puissances occidentales. A la fin de l'année 1991, l'Allemagne est parvenue à se racheter, même si son armée apparaît encore peu opérationnelle aux yeux de la communauté internationale. Les Japonais éprouvent au terme de la crise deux sentiments contradictoires: d'un côté ils ont pu démontrer à une société internationale sceptique les capacités de leurs forces armées, capable d'accompagner les « Grandes Puissances » dans des opérations périlleuses, mais de l'autre, ils regrettent de ne pas avoir saisi au vol l'opportunité du Golfe pour s'affirmer comme une force indispensable en matière de maintien de la paix. Ce constat est d'autant plus prégnant que le Japon n'est pas mentionné dans le communiqué de remerciement du gouvernement koweïtien⁴⁵. Considérant les nécessités du nouveau système international, le Japon et l'Allemagne vont chercher à briser, sur les plans légaux et constitutionnels, les chaînes qui entravaient jusqu'alors leur action sur la scène internationale.

D) La réforme des cadres légaux et le respect du cadre multilatéral

Le Japon n'a pas su s'affranchir, au cours de la crise, de son cadre constitutionnel, ni n'a pu mettre en œuvre le système de « sécurité collective » garanti par la Charte des Nations Unies. Le Cabinet japonais avait pourtant bel et bien essayé, au cours de la crise, de fournir aux FAD un mandat pour intervenir dans le Golfe. En octobre 1990, lorsque le gouvernement de Toshiki Kaifu propose à la Diète un « Projet de loi pour une coopération pacifique avec les Nations Unies » (*United Nations Peace Cooperation Corps bill*) conférant un cadre juridique au déploiement des FAD à l'étranger, les parlementaires japonais apparaissent profondément divisés. La volonté de préserver les relations avec les Etats-Unis et l'état d'une opinion publique opposée à la dévolution de plus de prérogatives de type militaire aux FAD s'entrechoquent. Le 8 novembre 1990, en raison de l'opposition du Parti Démocrate du Japon (PDJ) et du Parti *Kômeitô*, le projet est abandonné.

Toutefois, en février 1991, confrontés à leur propre indécision durant la première guerre du nouveau système international, les parlementaires japonais relancent les débats. Après de longues négociations avec les partis de l'opposition, le PLD parvient le 15 juin 1992 à faire voter la loi intitulée *Peace Keeping Operations* (PKO) qui réinterprète l'article 9 de la Constitution au profit d'un plus grand dynamisme des FAD. Fondée sur les vestiges du projet de loi d'octobre 1990, la loi PKO confère aux forces armées japonaises un véritable cadre

⁴⁵ NAKANISHI Hiroshi, « The Gulf War and Japanese Diplomacy », *Nippon.com*, 6 décembre 2011, <<https://www.nippon.com/en/features/c00202/the-gulf-war-and-japanese-diplomacy.html>>, consulté le 10 février 2022.

juridique qui leur permet enfin de prendre part aux opérations onusiennes de maintien de la paix. C'est donc un pas conséquent vers la normalisation de sa politique étrangère qu'opère le Japon à l'été 1992, effort qui reste cependant restreint aux missions non-combattantes et au déploiement d'aide humanitaire. Née du sentiment d'avoir « raté » son entrée dans le nouveau système international qui se dessine, la loi PKO permet au Japon de jouer un rôle non plus périphérique, mais pleinement actif dans la stabilité et la sécurité internationales. C'est notamment sur le fondement de cette évolution juridique que le Japon intervient au Cambodge à la fin de l'année.

L'Allemagne est elle aussi consciente de la nécessité de redéfinir son rapport à sa propre puissance. Au cours de la crise, elle a restreint son périmètre d'action à la « zone d'opération » de l'OTAN. Bien que l'article 24 de la Loi fondamentale autorise la participation de la Bundeswehr à des opérations multinationales, l'Allemagne s'abstient. Pourtant, il est incontestable que la guerre du Golfe a marqué les esprits des dirigeants allemands. En 1994, la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe statue sur la licéité des interventions extérieures de la Bundeswehr. Dans sa décision, cette dernière souligne que l'article 24§2 de la Loi fondamentale, relatif à la participation des forces armées à un système de sécurité collective, n'est en aucun cas contraire à l'article 87A qui assigne à la Bundeswehr un rôle défensif. Du moment que ses opérations sont mandatées par un organisme multilatéral, la Bundeswehr est à partir de ce moment habilitée à intervenir dans les processus de maintien de la paix. Ce verdict est crucial, non seulement parce qu'il donne un réel cadre juridique aux interventions étrangères de la *Bundeswehr*, mais aussi car il permet une « re-parlementarisation » de la politique étrangère allemande⁴⁶, qui était jusqu'ici l'apanage du gouvernement. En cela, la décision de 1994 renforce le caractère parlementaire de la *Bundeswehr*, le *Bundestag* bénéficiant pour la première fois d'un rôle en matière de politique étrangère, au même titre que le gouvernement.

En somme, à travers la guerre du Golfe, le Japon et l'Allemagne comprennent que le système international qui se profile n'est pas pacifique pour autant. Ils comprennent également que leur puissance économique, déjà bien affirmée, et la « diplomatie de chéquier » ne suffisent plus à accomplir leurs intérêts domestiques sur la scène internationale. La guerre du Golfe montre qu'au début des années 1990 les puissances allemande et japonaise se

⁴⁶ MEIERS Franz-Josef, « La politique étrangère de défense et de sécurité depuis 1989 », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 249-250.

restreignent en dépit des risques que leurs images internationales encourent. Désormais libérées des principales entraves légales à leur action, les puissances japonaise et allemande s'affirment. Tandis que le Japon prend part à la stabilisation et la démocratisation du Cambodge, l'Allemagne s'investit dans le processus de pacification des Balkans.

2. Des Balkans au Cambodge, les premiers déploiements des Forces d'autodéfense et de la *Bundeswehr* à l'étranger

Après l'échec cuisant qu'essuient le Japon et l'Allemagne lors de la guerre du Golfe, les deux pays cherchent à s'investir de façon plus manifeste pour la stabilité et la paix mondiales. Désormais conscients que l'outil économique ne suffit plus à accomplir leurs intérêts domestiques sur la scène internationale, les deux puissances mettent pour la première fois depuis 1945 leurs forces armées à contribution d'opérations de maintien de la paix. Dans la seconde moitié des années 1990, le Japon et l'Allemagne jouent un rôle plus ostensible dans leurs aires régionales respectives. Cela se transcrit par une implication tangible dans les processus de pacification du Kosovo et au Cambodge, tous les deux fragilisés par une guerre civile et des logiques de division ethniques.

A) Une puissance diplomatique affirmée

Dans les sphères politiques des deux pays, la volonté de rompre avec l'idée d'un Japon et d'une Allemagne comme des menaces à l'ordre régional voire international apparaît clairement. Désireuses de montrer leurs bonnes volontés, les deux puissances ont tout d'abord recours à des outils politiques.

Après plus d'une vingtaine d'année de guerre civile, le Cambodge semble en 1992 sur la voie de la réconciliation. Alors que le processus de démocratisation et de reconstruction du Cambodge est chaperonné par l'ONU, les dirigeants japonais s'interrogent sur le rôle que devrait jouer leur pays. Depuis le « traumatisme » du Golfe, les parlementaires japonais expriment sans détour la volonté de faire de leur pays une « nation normale » (普通の国' ou « futsū no kuni »)⁴⁷. En septembre 1992, le Cambodge semble être un terrain privilégié pour accomplir cet objectif, dans la mesure où le Japon entretient déjà des liens étroits avec le prince Norodom Sihanouk, figure centrale de la reconstruction cambodgienne. De plus,

⁴⁷ AL-JOTHERY Rahman Loan Muhsin, « Japan's post-war political-ideological struggle and the constitutional debate: SDF deployment to Iraq 2004 as the center focus of Japan's foreign policy formation », *Etudes culturelles régionales* (地域文化研究), No. 26, 2020, p. 538. En ligne : <<http://repository.tufs.ac.jp/bitstream/10108/94331/1/lacs026029.pdf>>, consulté le 21 février 2022.

l'archipel connaît bien le terrain cambodgien pour l'avoir occupé en juillet 1941 dans le cadre de son expansion durant la Seconde Guerre mondiale. Craignant que le déploiement des Forces d'autodéfense au Cambodge soit justement perçu comme un retour au militarisme, le Japon se présente dans un premier temps comme une puissance diplomatique.

Dans la continuité de la « doctrine Fukuda » de 1977, qui cherchait à favoriser la paix et la prospérité dans les pays de l'ancienne Indochine, le Japon positionne à des postes clés des fonctionnaires japonais. Les nominations d'Akashi Yasushi au poste de Représentant spécial du Secrétariat Général et Chef de la Mission pour le Cambodge, et d'Ogata Sadako en tant que Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés démontrent l'implication du Japon au sein des institutions onusiennes et sa dévotion à la stabilité cambodgienne. A ce titre, le premier coordonne les opérations de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (UNTAC), tandis que le second s'affaire au rapatriement des 370.000 citoyens qui ont fui le pays au fil de la guerre civile⁴⁸.

En plus du travail mené par ses hauts fonctionnaires, le Japon s'impose comme un acteur prépondérant du processus de négociation. Après la conférence de Tokyo de juin 1990 qui se solde par un retrait des Khmers rouges des négociations, le Japon tente entre le 17 juillet et le 31 octobre 1992 de les ramener dans le processus de négociation. Bien qu'au terme de cette médiation, les Khmers rouges refusent toujours les conditions des Accords de Paris signés le 23 octobre 1991, la diplomatie du Japon en sort grandie. En effet, même si le Japon n'a pas réussi à en faire un acteur à part entière du nouveau régime, il est clair en octobre 1992 que les Khmers rouges représentent le dernier obstacle à la paix. De plus, les efforts diplomatiques du Japon lors des conférences de Tokyo et de Paris ont contribué à revitaliser un processus de paix que le départ des Khmers rouges avait mis en danger.

Du côté allemand, la volonté de rompre avec l'idée d'un « *Sonderweg* » est d'autant plus nette. Après une certaine passivité face aux massacres de grande ampleur comme celui de Srebrenica en juillet 1995, l'Allemagne cherche à se racheter lorsque la guerre civile éclate au Kosovo. Le 16 octobre 1998, une séance extraordinaire est convoquée au *Bundestag* à ce sujet et témoigne d'une évolution des mentalités pacifistes. Lorsque la question d'un éventuel déploiement de la *Bundeswehr* dans les Balkans est posée, une majorité claire en faveur du

⁴⁸ AKIMOTO Daisuke, « The shift from negative pacifism to positive pacifism: Japan's contribution to peacekeeping Cambodia », *Ritsumeikan Journal of Asia Pacific Studies*, Volume 31, 2012, p. 124. En ligne : < <https://core.ac.uk/download/pdf/60540742.pdf> >, consulté le 28 mars 2022.

déploiement (500 des 580 députés, soit 85%) se dessine⁴⁹. Seul le *Partei des Demokratischen Sozialismus* (PDS, futur *Die Linke*) refuse en bloc de soutenir ce qu'il considère être une militarisation de la politique étrangère allemande⁵⁰.

Au-delà d'une certaine évolution des consciences pacifistes, ce vote témoigne en réalité de l'efficacité du processus de légitimation mis en place par le chancelier Gerhard Schröder, le ministre des Affaires étrangères Joschka Fischer ou encore le ministre fédéral de la Défense Rudolf Scharping. Ce processus est fondé sur la dénonciation du génocide et de l'inaction allemande au cours de la guerre de Yougoslavie. Lors de l'assemblée plénière du 26 mars 1999, le député du SPD Peter Struck affirme ainsi « qu'au vu de ces expériences, l'Europe ne doit pas permettre un second Srebrenica⁵¹. » Le génocide devient donc dans le cadre de la guerre du Kosovo un leitmotiv qui rallie les parlementaires autour d'une position commune. Cependant, si l'utilisation de la force fait l'objet d'un certain consensus, les gouvernants et parlementaires allemands tiennent bien à rappeler qu'il s'agit là de *l'ultima ratio* pour imposer une paix durable. Comme Wolfgang Gerhardt, député du FDP, l'énonce lors de la session extraordinaire au Bundestag du 16 octobre 1998, « nous décidons ici, en dernier recours, d'une intervention militaire en cas d'urgence, en partant du principe et en espérant qu'elle ne sera pas nécessaire⁵² ».

La diplomatie allemande le démontre bien, puisqu'un mois avant le commencement des bombardements otaniens sur les positions de la République fédérale de Yougoslavie, Berlin

⁴⁹ TAMBARIN Marcel, « La paix au prix de la guerre ? L'Allemagne et l'intervention de l'OTAN au Kosovo (1998-1999) », *Etudes germaniques*, N° 254, Février 2009, p. 473. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-etudes-germaniques-2009-2-page-471.htm>>, consulté le 26 février 2022.

⁵⁰ GYSI Gregor, Procès-verbal de la séance plénière au Bundestag du 16 octobre 1998, 23146 A. En ligne : <<https://dserver.bundestag.de/btp/13/13248.pdf>>, consulté le 10 mars 2022.

Gregor Gysi, député du PDS, met en avant cet argument lorsqu'il dit : « Nous vous avons toujours mis en garde de la militarisation de la politique étrangère. Aujourd'hui, on pense si vite aux moyens militaires et si rarement à d'autres voies et possibilités que cela a des conséquences désastreuses non seulement en Europe, mais dans le monde entier. »

Version originale: „Wir haben immer vor der Militarisierung der Außenpolitik gewarnt. Es wird heute so schnell an Militär gedacht und so selten an andere Wege und Möglichkeiten, daß dies nicht nur in Europa, sondern weltweit verheerende Folgen hat“

⁵¹ STRUCK Peter, Procès-verbal de la séance plénière au Bundestag du 26 mars 1999, 2580 A. En ligne : <<https://dserver.bundestag.de/btp/14/14031.pdf>>, consulté le 10 mars 2022.

Version originale: « Angesichts dieser Erfahrungen darf Europa kein zweites Srebrenica zulassen. »

⁵² GERHARDT Wolfgang, Procès-verbal de la séance plénière au Bundestag du 16 octobre 1998, 23144 C. En ligne : <<https://dserver.bundestag.de/btp/13/13248.pdf>>, consulté le 10 avril 2022.

Version originale: « Meine Damen und Herren, wir beschließen hier als Ultima ratio über ein militärisches Eingreifen im Ernstfall, wobei wir davon ausgehen und hoffen, dass es nicht nötig sein wird, und von dem wir wissen, dass es am Ende Probleme nicht dauerhaft lösen kann. »

agit en coulisse en accord avec les puissances de l'OTAN et les belligérants serbe et kosovar pour concevoir un plan de paix durable. En février 1999 se tient alors la conférence de Rambouillet, qui, à la suite du refus de la délégation serbe, se solde par un échec. Mais les efforts diplomatiques allemands ne s'arrêtent pas là. C'est sur les bases jetées par Joschka Fischer qu'est érigé le « Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est » le 10 juin 1999 qui met un terme définitif aux affrontements. Le 20 février 2008, l'Allemagne est d'ailleurs l'un des premiers Etats à accorder sa reconnaissance officielle au Kosovo.

Les puissances japonaises et allemandes s'imposent donc comme des acteurs centraux des processus de négociation au Cambodge et au Kosovo. Ces efforts diplomatiques répondent bel et bien au désir de ne plus être perçu en fonction de leurs passés hégémoniques. Pourtant, si le poids du passé pèse toujours sur les consciences des dirigeants japonais et allemands, cela ne les empêche pas de déployer leurs forces armées sur le terrain.

B) Un engagement militaire et humanitaire novateur...

Dès le départ, l'UNTAC apparaît comme novatrice. Non seulement elle incarne pour le Japon la première étape vers la normalisation de sa politique étrangère, mais c'est également à l'époque la plus grande opération de maintien de la paix multifonctionnelle menée par l'ONU, mobilisant un ensemble de 20.000 militaires et forces de police, ainsi que plusieurs milliers d'acteurs civils⁵³. Dans le cadre de l'UNTAC, le Japon se démarque de plusieurs manières.

Tout d'abord, il engage ses forces militaires sur le terrain. Le 23 septembre 1992, le premier bataillon de Forces terrestres d'autodéfense quitte la base de Komaki en direction du Cambodge. Entre septembre 1992 et mars 1993, le Japon occupe une multitude de tâches allant du contrôle de la circulation d'armes dans le pays, à la supervision des élections, en passant par la reconstruction d'infrastructures détruites par la guerre. Le premier bataillon, puis le second bataillon qui le remplace entre mars et septembre 1993, accomplissent pendant la période leurs missions avec brio. Fortes de leur formation dans un des centres d'entraînement de l'ONU en Suède⁵⁴, les forces armées japonaises apparaissent comme un acteur indispensable de la reconstruction cambodgienne. Preuve de leur succès, lors des

⁵³ FUJISHIGE Hiromi Nagata, UESUGI Yuji, HONDA Tomoaki, *Japan's Peacekeeping at a Crossroads: Taking a Robust or Remaining Hesitant?*, Palgrave Macmillan, Sustainable Development Goals Series, Université Aoyama Gakuin, Tokyo, p. 86.

⁵⁴ AKIMOTO Daisuke, « The shift from negative pacifism to positive pacifism: Japan's contribution to peacekeeping Cambodia », *Ritsumeikan Journal of Asia Pacific Studies*, Vol. 31, 2012, p. 124-125. En ligne: <<https://core.ac.uk/download/pdf/60540742.pdf>>, consulté le 28 mars 2022.

élections constituanes de 1993, plus de 4.26 millions de personnes votes, soit environ 90% des électeurs cambodgiens⁵⁵.

En outre, dans le cadre de leurs prérogatives, les FAD s'affairent à reconstruire les autoroutes nationales cambodgiennes. Ainsi, entre octobre 1992 et septembre 1993, les premier et second contingents des FAD reconstruisent la moitié des autoroutes nationales n°2, reliant les villes de Kampot et Phnom Penh, et n°3, donnant un accès direct entre la capitale et la frontière avec le Vietnam⁵⁶. Au même titre, plus de 100 kilomètres de route et 40 ponts sont réparés au Cambodge, ce qui facilite l'acheminement de ravitaillements et d'aides humanitaires⁵⁷. Mais le Japon est également un soutien efficace à l'UNTAC dans son ensemble, puisqu'il fournit 80 kilolitres de pétrole, 800 tonnes d'eau et plus de 1.500 repas aux soldats de l'opération⁵⁸.

Au-delà des engagements militaires, c'est aussi la société civile japonaise qui se mobilise au profit du Cambodge. Ainsi, nombreuses sont les ONG à l'instar du *Japan International Volunteer Center* qui participent à l'effort de reconstruction et de stabilisation du Cambodge⁵⁹. Ces derniers réparent les véhicules transportant des réfugiés, lancent des programmes de formations pour le personnel médical et tiennent les élections de 1993. Entre octobre 1992 et septembre 1993, ce sont 75 civils et 41 agents de bureaux de vote qui agissent dans le cadre de l'UNTAC⁶⁰. L'intervention est donc une réussite. Le Japon parvient à se montrer comme un acteur « utile » de la communauté internationale. Il participe à un ensemble de tâches qui permettent d'améliorer considérablement les conditions de vie et les conditions démocratiques du Cambodge, et ce, dans un contexte dangereux. A travers ces tâches, la position du Japon

⁵⁵ Ministère des Affaires étrangères du Japon, « Japan's Contribution to UN Peacekeeping Operations: Japanese Participation in UN Peacekeeping CAMBODIA », *Mofa.go.jp*, 2 novembre 2021. En ligne : <https://www.mofa.go.jp/policy/un/pko/pamph96/02_2.html>, consulté le 28 mars 2022.

⁵⁶ TAKEDA Yasuhiro, « Japan's role in the Cambodian Peace Process: Diplomacy, Manpower and Finance », *Asian Survey*, Vol. 38, No. 6, Juin 1998, p. 560. En ligne : <<https://www.jstor.org/stable/2645839?seq=1>>, consulté le 28 mars 2022.

⁵⁷ TAKEDA Yasuhiro, « Japan's role in the Cambodian Peace Process: Diplomacy, Manpower and Finance », *Asian Survey*, Vol. 38, No. 6, Juin 1998, p. 560. En ligne : <<https://www.jstor.org/stable/2645839?seq=1>>, consulté le 28 mars 2022.

⁵⁸ TAKEDA Yasuhiro, « Japan's role in the Cambodian Peace Process: Diplomacy, Manpower and Finance », *Asian Survey*, Vol. 38, No. 6, Juin 1998, p. 559. En ligne : <<https://www.jstor.org/stable/2645839?seq=1>>, consulté le 28 mars 2022.

⁵⁹ TAKEDA Yasuhiro, « Japan's role in the Cambodian Peace Process: Diplomacy, Manpower and Finance », *Asian Survey*, Vol. 38, No. 6, Juin 1998, p. 559. En ligne : <<https://www.jstor.org/stable/2645839?seq=1>>, consulté le 28 mars 2022.

⁶⁰ TAKEDA Yasuhiro, « Japan's role in the Cambodian Peace Process: Diplomacy, Manpower and Finance », *Asian Survey*, Vol. 38, No. 6, Juin 1998, p. 559. En ligne : <<https://www.jstor.org/stable/2645839?seq=1>>, consulté le 28 mars 2022.

évolue d'un pacifisme « négatif » fondé sur l'article 9 de la Constitution, à l'exclusion de la guerre d'agression, vers un pacifisme « positif », reposant désormais sur le préambule de la Constitution, par lequel il participe activement à la protection de la paix internationale⁶¹.

Similairement, l'intervention au Kosovo marque une étape dans l'affirmation de la puissance allemande. Le 23 septembre 1998, la résolution 1199 du Conseil de Sécurité de l'ONU envisage « d'examiner une action ultérieure et des mesures additionnelles pour maintenir ou rétablir la paix et la stabilité dans la région » si les belligérants ne mettent pas un terme à leurs affrontements. Cette résolution, qui souligne la catastrophe humanitaire à venir, marque le point de départ de l'action allemande dans le cadre de la guerre du Kosovo. Au cours de la crise, l'Allemagne s'affirme en tant que puissance otanienne, militaire, mais aussi humanitaire.

Dès le lendemain de la résolution 1199, l'OTAN dénonce les agissements du gouvernement serbe et de l'Armée de libération nationale du Kosovo (UCK) qui mettent en péril la sécurité internationale. A la demande de l'OTAN, l'Allemagne mobilise alors la *Luftwaffe* et les 500 soldats stationnés en Bosnie-Herzégovine depuis les accords de Dayton. Le 12 octobre 1998, l'Allemagne soutient également l'ultimatum lancé par l'OTAN à l'encontre du gouvernement de Slobodan Milosevic. En cela, le gouvernement de Berlin se situe dans la continuité de la politique du gouvernement de Bonn, puisqu'il fait de son ancrage à l'Ouest (*Westbindung*) un élément essentiel de sa politique extérieure.

Lorsque l'ambassadeur extraordinaire des Etats-Unis pour les Balkans, Richard Holbrook, parvient à un cessez-le-feu avec Slobodan Milosevic au milieu du mois d'octobre 1998, l'Allemagne démontre à nouveau sa dévotion à l'OTAN. Elle met alors à disposition de l'OTAN 200 observateurs, quatre avions de reconnaissance de type « REECE », et des missiles téléguidés *Drohnen*⁶², dans le but de s'assurer du respect de la trêve. De surcroît, la *Bundeswehr* envoie 270 de ses soldats sur le terrain afin de protéger les observateurs de

⁶¹ AKIMOTO Daisuke, « The shift from negative pacifism to positive pacifism: Japan's contribution to peacekeeping Cambodia », *Ritsumeikan Journal of Asia Pacific Studies*, Vol. 31, 2012, p. 124. En ligne : <<https://core.ac.uk/download/pdf/60540742.pdf>>, consulté le 28 mars 2022.

⁶² LAROSE Martin et LETOURNEAU Paul, « L'Allemagne et le Kosovo : entre l'éthique et la raison d'Etat ? », *Etudes internationales*, Vol. 33, N°2, 2002, p. 280. En ligne : <<https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2002-v33-n2-ei3089/704408ar.pdf>>, consulté le 28 février 2022.

l'OSCE, et effectue 438 missions de reconnaissance grâce à dix avions Tornado de type « ECR » (*Electronic Combat Reconnaissance*)⁶³.

Le 24 mars 1999, cet effort militaire de la *Bundeswehr* devient d'autant plus clair, lorsque cette dernière mobilise huit avions Tornado pour participer, aux côtés de ses alliés otaniens, aux frappes aériennes contre la Serbie. Berlin rompt ainsi le tabou qui pesait depuis 1945 sur l'utilisation de la puissance militaire. Le slogan du « *Nie wieder Krieg* » qui était si puissant sous la RFA est affaibli, et même mis au service de l'effort guerrier. Le jour même, Rezzo Schlauch, député du *Bündnis 90/ Die Grünen*, dit lors d'une séance au Bundestag que « nous devons reconnaître que, dans ce cas, l'application de l'exigence du 'plus jamais de génocide' ne peut malheureusement être obtenue qu'à travers des moyens militaires »⁶⁴. Cet effort militaire est contrebalancé, aux yeux des parlementaires allemands, par l'aide humanitaire allemande dans le cadre de la crise migratoire.

Dès 1997, le gouvernement serbe expulse de son territoire les civils albanophones. En mars 1999, ces grands déplacements de population prennent une tout autre ampleur, au moment des premiers bombardements aériens de l'OTAN. Selon les chiffres du Haut-Commissariat pour les réfugiés de l'ONU, on compte à ce moment déjà plus de 260.000 déplacés internes au Kosovo, ce à quoi s'ajoutent les 820.000 réfugiés kosovars en Albanie, en ex-République yougoslave de Macédoine ou encore au Monténégro⁶⁵. Dans ce contexte humanitaire délétère, la *Bundeswehr* s'illustre en ouvrant plusieurs camps de réfugiés qui accueillent en tout 80.000 réfugiés. Prodiguant des soins aux blessés, elle achemine en outre 2.800 tonnes d'aides humanitaires, comprenant nourritures, tentes, vêtements et médicaments, au profit des populations en exil⁶⁶. En ce qui concerne la reconstruction, l'Allemagne

⁶³ LAROSE Martin et LETOURNEAU Paul, « L'Allemagne et le Kosovo : entre l'éthique et la raison d'Etat ? », *Etudes internationales*, Vol. 33, N°2, 2002, p. 280. En ligne : <<https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2002-v33-n2-ei3089/704408ar.pdf>>, consulté le 28 février 2022.

⁶⁴ SCHLAUCH Rezzo, Procès-verbal de la séance plénière au Bundestag du 15 avril 1999, 2634 C. En ligne: <<https://dserver.bundestag.de/btp/14/14032.pdf>>, consulté le 10 mars 2022.

Version originale: « Wir haben die Forderung „Nie wieder Krieg“ immer vertreten und damit natürlich auch gemeint: Nie wieder Völkermord. Milosevic zerreit mit seinem verbrecherischen Handeln die Identitt dieser beiden Forderungen. Wir mssen erkennen, da sich die Durchsetzung der Forderung „Nie wieder Vlkermord“ in diesem Fall leider nur mit militrischen Mitteln erreichen lt. »

⁶⁵ Haut-Commissariat pour les réfugiés de l'ONU, « Les réfugiés dans le monde. Cinquante ans d'actions humanitaires », *Unhcr.org*, p. 234. En ligne : <<https://www.unhcr.org/fr-fr/publications/sowr/4ad2f9516/refugies-monde-cinquante-ans-daction-humanitaire-chapitre-9-guerres-laction.html?query=les%20r%C3%A9fugi%C3%A9s%20dans%20le%20monde>>, consulté le 12 mars 2022.

⁶⁶ LAROSE Martin et LETOURNEAU Paul, « L'Allemagne et le Kosovo : entre l'éthique et la raison d'Etat ? », *Etudes internationales*, Vol. 33, N°2, 2002, p. 282. En ligne : <<https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2002-v33-n2-ei3089/704408ar.pdf>>, consulté le 28 février 2022.

accueille 14.700 réfugiés kosovars, la plus grande proportion en Europe⁶⁷, et mobilise le 11 juin 1999 8.500 soldats dans le cadre de la force multinationale de stabilité intitulée Kosovo-Force (KFOR)⁶⁸.

L'esprit pacifiste qui est une partie intégrante des identités japonaise et allemande évoluent grâce aux déploiements militaires au Cambodge et Kosovo. Au Japon, l'intervention des Forces d'autodéfense n'est pas perçue comme une première étape dans la militarisation du pays, mais au contraire, comme une preuve de la dévotion japonaise au pacifisme. En Allemagne, si le slogan « *Nie wieder Krieg* » (« Plus jamais la guerre ») fédère toujours, il en a toutefois perdu en intensité. Confronté au retour de la guerre en Europe et l'urgence humanitaire, l'Allemagne relativise le caractère fondamentalement militaire de l'opération afin d'y déployer leurs troupes. C'est donc une politique étrangère plus décomplexée des deux pays qui voit le jour. Ces deux expériences permettent de montrer les capacités des Forces d'autodéfense et de la *Bundeswehr* dans des contextes humanitaire, et pour cette dernière, militaire. Si les engagements japonais et allemand témoignent d'une plus grande affirmation des deux pays sur la scène internationale, ils ont aussi révélé un ensemble de limites inhérentes au déploiement des Forces d'autodéfense et de la *Bundeswehr*.

C) ... dont les résultats restent à nuancer

Si il est incontestable que le soutien du Japon à l'UNTAC marque un pas vers une politique étrangère plus affirmée et décomplexée, il convient de souligner le fait que ce soutien a renforcé, aux yeux des observateurs de la communauté internationale l'image d'un Japon fuyant la violence de la guerre. En outre, face à la recrudescence des violences et à l'élargissement des prérogatives des troupes japonaises dans le cadre de l'UNTAC, le cadre juridique apparaît rapidement inadapté aux réalités de la guerre civile.

La Composante Civile de Police (*Civilian Police Component* ou CIVPOL), l'instrument de l'UNTAC responsable de la supervision et du contrôle des structures administratives cambodgiennes, représente un exemple probant des limites de l'engagement japonais. Cette opération répond au cruel manque de hauts fonctionnaires au Cambodge, que la politique génocidaire des Khmers rouges avait pris pour cible entre avril 1975 et janvier 1979. En effet,

⁶⁷ ROLF Clément, « Die Teilnahme der Bundeswehr am internationalen Militäreinsatz im Kosovo und im Jugoslawien », in: REITER Erich (dir.), *Der Krieg um das Kosovo 1998/99*, Mainz, v. Hase & Koehler Verlag, 2000, p. 159-60.

⁶⁸ LAROSE Martin et LETOURNEAU Paul, « L'Allemagne et le Kosovo : entre l'éthique et la raison d'Etat ? », *Etudes internationales*, Vol. 33, N°2, 2002, p. 286-287. En ligne : <<https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2002-v33-n2-ei3089/704408ar.pdf>>, consulté le 28 février 2022.

au terme du génocide, seuls 4 des 550 magistrats sont encore en vie, tandis que 66.7% des policiers et 82.6% des officiers ont été tués.⁶⁹ La CIVPOL s'impose donc en 1992 comme essentielle à la stabilisation du pays, d'ores et déjà affaibli par la lutte armée menée par les Khmers rouges à l'encontre de la force multinationale. A ce titre, le Japon envoie 75 policiers sur le terrain, sélectionnés des rangs de la police japonaise.⁷⁰ La CIVPOL incarne pour le Japon l'opération la moins « réussie » de l'UNTAC, puisqu'elle met en lumière les déficiences de la politique extérieure japonaise, toujours fondée sur une mise à distance des risques. Bien que le mandat de l'UNTAC autorise les membres de la CIVPOL à porter des armes pour se défendre, les policiers japonais restent désarmés.⁷¹ Ce refus d'assimiler déploiement étranger des forces armées et militarisation, quitte à mettre la vie des ressortissants japonais en péril, fait l'objet de protestations de ces derniers. Vingt-trois années plus tard, la presse dévoile que certains officiers japonais s'étaient procuré des fusils AK-47 à titre personnel pour se protéger dans les zones à hauts risques⁷². Le 8 avril 1993, la mort d'Atsuhito Nakata, un agent de bureau de vote japonais mobilisé dans la province de Kampong Thom, choque profondément les gouvernants japonais⁷³. Après cet incident et l'attentat qui blesse gravement 9 policiers japonais de la CIVPOL en mai 1993, le Japon demande à l'UNTAC de redéployer ses ressortissants dans des endroits plus « sûrs », chose qui est très mal vue par les autres pays de la force multinationale. Cette idée que le Japon cherche un traitement privilégié montre bien l'inéquation entre un cadre juridique restrictif, que le Japon applique strictement, et le contexte périlleux du terrain.

L'avancée substantielle de la loi PKO votée en juin 1992, qui avait permis ce déploiement, contraint toujours les actions des militaires et civils japonais dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Elle impose des contraintes au niveau du nombre, puisque la loi PKO limite le nombre total de personnel déployé à l'étranger à 2.000 soldats, puis au niveau des

⁶⁹ BRUNETEAU Bernard, « Le siècle des génocides, Violences, massacres et processus génocidaires de l'Arménie au Rwanda », *Armand Colin*, 2004, p. 151.

⁷⁰ TAKEDA Yasuhiro, « Japan's role in the Cambodian Peace Process: Diplomacy, Manpower and Finance », *Asian Survey*, Vol. 38, No. 6, Juin 1998, p. 561. En ligne : <<https://www.jstor.org/stable/2645839?seq=1>>, consulté le 28 mars 2022.

⁷¹ TAKEDA Yasuhiro, « Japan's role in the Cambodian Peace Process: Diplomacy, Manpower and Finance », *Asian Survey*, Vol. 38, No. 6, Juin 1998, p. 562. En ligne : <<https://www.jstor.org/stable/2645839?seq=1>>, consulté le 28 mars 2022.

⁷² FUJISHIGE Hiromi Nagata, UESUGI Yuji, HONDA Tomoaki, *Japan's Peacekeeping at a Crossroads: Taking a Robust or Remaining Hesitant?*, Palgrave Macmillan, Sustainable Development Goals Series, Université Aoyama Gakuin, Tokyo, p. 97.

⁷³ FUJISHIGE Hiromi Nagata, UESUGI Yuji, HONDA Tomoaki, *Japan's Peacekeeping at a Crossroads: Taking a Robust or Remaining Hesitant?*, Palgrave Macmillan, Sustainable Development Goals Series, Université Aoyama Gakuin, Tokyo, p. 92.

moyens utilisés, dans la mesure où les armes ne peuvent être utilisées qu'en cas d'évacuation d'urgence ou de légitime défense. En somme, c'est une déconnexion des cercles politiques japonais avec les nécessités d'une opération de maintien de la paix qui transparait. Il n'est donc pas surprenant qu'en janvier 1993 le Japon s'oppose à la décision de l'ONU qui confère aux membres de la CIVPOL le droit de procéder à des arrestations, ce qui ne figure pas sur la liste de droits garantis par la loi PKO⁷⁴.

L'intervention allemande au Kosovo reste elle aussi à nuancer. Bien que l'Allemagne parvienne à se montrer comme un élément utile pour ses alliés otaniens, il convient ici de rappeler que l'efficacité de son intervention au Kosovo se fonde sur son intervention hâtée lors de la guerre en Yougoslavie. En effet, après une reconnaissance unilatérale des Républiques sécessionnistes slovène et croate en décembre 1991, l'Allemagne avait refusé de mobiliser ses soldats au profit de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Ce refus répondait alors à des enjeux juridiques, les restrictions constitutionnelles, et mémoriels, la *Wehrmacht* ayant une histoire conflictuelle dans la région. C'est donc une Allemagne qui a appris de ses erreurs qui s'implique dans le conflit kosovar, désormais prête à offrir la protection nécessaire aux populations civiles.

De plus, l'intervention de l'OTAN au Kosovo n'est pas soutenue formellement par un mandat de l'ONU. En bombardant les positions yougoslaves, l'Allemagne se rallie à la conception du droit international développée par le Conseil de l'OTAN. Selon la conception de ce dernier, le faible dynamisme des institutions onusiennes concernant la sécurisation des Balkans justifierait l'intervention des membres de l'ONU, en tant qu'Etats souverains, pour mettre un terme à la catastrophe humanitaire⁷⁵. Ce faisant, l'Allemagne confère aux *Menschenrechte* (droits de l'homme) une plus grande valeur qu'au *Völkerrecht* (droit international), ce qui marque une certaine rupture avec son image de retenue sur la scène internationale.

Enfin, même si le déploiement de l'Allemagne au Kosovo représente un grand pas pour la politique étrangère allemande, il faut rappeler que le soutien militaire de la *Bundeswehr* reste marginal. Ainsi, entre le 24 mars et le 10 juin 1999, la *Luftwaffe* conduit 504 des 38 004

⁷⁴ TAKEDA Yasuhiro, « Japan's role in the Cambodian Peace Process: Diplomacy, Manpower and Finance », *Asian Survey*, Vol. 38, No. 6, Juin 1998, p. 562. En ligne : <<https://www.jstor.org/stable/2645839?seq=1>>, consulté le 28 mars 2022.

⁷⁵ MEIERS Franz-Josef, « La politique étrangère de défense et de sécurité depuis 1989 », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 258.

opérations aériennes réalisées par l'OTAN, soit l'équivalent de 1.33% des opérations totales⁷⁶. Ce sont également ses capacités d'intervention rapide (*Krisenreaktionskräfte*) qui semblent dépassées par l'ampleur de l'effort otanien au cours de la crise⁷⁷.

En somme, à travers leurs interventions au Cambodge et au Kosovo, le Japon et l'Allemagne redorent leurs images internationales, entachées par la guerre du Golfe. Les interventions des deux puissances dans ces conflits constituent bel et bien une étape décisive dans leur affirmation sur la scène internationale. Non seulement elles ont su se montrer comme des puissances « utiles » dans les divers processus de pacification et programmes humanitaires, mais face au danger imminent, ni le Japon, ni l'Allemagne n'a retiré ses troupes. Néanmoins, il convient de souligner que même si les deux Etats font preuve de plus d'assurance, leurs engagements ne marquent pas de réelle rupture avec la politique menée lors des crises précédentes. Alors que les forces militaires sont mises à contribution pour la première fois dans un contexte de guerre civile, elles n'opèrent que dans le domaine humanitaire pour le Japon et sont d'ordre secondaire pour l'Allemagne. De manière simultanée à la progressive affirmation du Japon et de l'Allemagne en tant que puissances militaires, les deux pays s'ancrent davantage dans leurs cercles multilatéraux respectifs. Se pose ainsi la question du rôle que les deux puissances doivent jouer dans leurs régions respectives.

3. Un dilemme identitaire renouvelé par l'effondrement du système bipolaire, puissance régionale ou puissances civile ?

Lorsque la logique de blocs s'effondre en 1990-1991, le Japon et l'Allemagne sont contraints de redéfinir le rapport qu'ils entretiennent avec leur propre puissance, et de réfléchir à comment celle-ci s'insère dans leurs régions respectives. Cela se traduit, dans un premier temps, par une introspection concernant l'identité des nations japonaise et allemande. Conscients que les cadres régional et multilatéral sont vecteurs d'influence, le Japon et l'Allemagne prennent plus d'initiatives à l'échelle domestique et internationale. Si le bilan économique positif du Japon et de l'Allemagne leur permet au cours des années 1990 de revendiquer le statut de leader économique régional, le bilan politique des deux puissances semble plus contrasté.

⁷⁶ MEIERS Franz-Josef, « La politique étrangère de défense et de sécurité depuis 1989 », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 259.

⁷⁷ Ministère fédéral de la Défense d'Allemagne, *Bundeswehr 2002. Sachstand und Perspektiven*, Berlin, 2002, p. 29.

A) La refonte des identités domestiques et internationales de l'Allemagne et du Japon

Alors que le rideau se baisse sur la Guerre froide, les gouvernants nippons et allemands s'interrogent sur la place que doivent occuper leurs pays dans leurs espaces régionaux respectifs.

Entre occidentalisme et asiatisme, l'identité japonaise oscille. L'Asie représente pour le Japon un défi constant depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce dilemme identitaire est particulièrement visible à travers la question des « valeurs asiatiques ». Défendue par le premier ministre singapourien Lee Kuan Yew lors de la conférence de Bangkok (mars-avril 1993), cette théorie cherche à instaurer une culture des droits de l'Homme alternative qui correspondrait mieux à la « culture asiatique ». En vertu de cette doctrine, les peuples asiatiques seraient disposés à sacrifier sur l'autel du « bien commun » et de la prospérité économique un ensemble de droits politiques et civils⁷⁸. Bien que ce discours présente des limites manifestes, il rassemble de nombreux Etats en Asie comme la Chine ou la Malaisie. Au sein de cet espace, la position ambiguë du Japon fait tâche. Portée sur le sol japonais par des figures politiques comme Ishihara Shintarou, la question des « valeurs asiatiques » démontre bien tout l'enjeu du problème. Le Japon ne parvient ni à développer une position pleinement « occidentale », fondée sur le respect de la Charte des Nations Unies et les autres instruments juridiques d'après-guerre, ni une position entièrement « asiatique », souscrivant aux « valeurs asiatiques ».

Si cette ambivalence soulève de nombreux questionnements, elle représente cependant un avantage pour le pays qui s'en sert pour créer un « pont » entre l'Asie et l'Occident. En vertu de son principe de séparation des enjeux économiques et politiques (政経分離 ou « seikei bunri »), le Japon fait partie des premiers pays à lever les sanctions pesant sur la Chine après le massacre de Tienanmen de l'été 1989⁷⁹. L'empereur Akihito visite même la Chine en 1992, au même moment où le Japon normalise ses relations diplomatiques avec la Corée du Sud. Ainsi, dans la première moitié des années 1990, le Japon cherche bel et bien à s'insérer dans le monde asiatique. En 1999, il fait voter la *Surrounding Areas Emergency Measures Law*, qui

⁷⁸ NEARY Ian, *Human rights in Japan, South Korea and Taiwan*, Routledge, New York, 2006, p. 5.

⁷⁹ SERRA Régine, « Le Japon et l'Asie », in : *Le Japon contemporain*, BOUISSOU Jean-Marie (dir.), Fayard, CERI (Centre d'études et de recherches internationales), 2007, p. 519.

fournit aux FAD une certaine légitimité à intervenir dans les zones « environnant » le Japon⁸⁰. A ce titre, il mobilise les FAD en Indonésie en 1998, puis au Timor oriental en 1999. Il soutient également les processus politiques et de sécurité de l'ASEAN⁸¹. L'activisme du Japon sur le continent asiatique est donc ostensible. Néanmoins, sur la période, l'archipel ne parvient pas à prétendre au statut de puissance régionale. En effet, les enjeux mémoriels avec les Etats chinois et sud-coréens reviennent sur la table de discussion, et contreviennent à l'idée d'un leadership politique du Japon en Asie.

Du côté allemand, des questions similaires taraudent les gouvernants. Lors de la réunification allemande, l'Allemagne a cherché à retrouver un statut « normal » dans les relations internationales. Cela s'est retranscrit par un ancrage dans les cercles euro-atlantiques, mais également par l'adoption progressive « d'une ligne de conduite politique et diplomatique 'ordinaire', conforme à l'attitude de ses homologues européens⁸² ». En cela, la politique étrangère de l'Allemagne réunifiée se situe dans la continuité de celle de la RFA. Si son identité en tant qu'Etat est claire son identité en tant que nation fait débat. Les deux discours politico-historiques qui légitimaient l'existence de la RFA d'un côté, et de la RDA de l'autre, peinent à se combiner en un ensemble cohérent. La réunification n'a en effet pas apporté l'unité, et en 1997, les deux-tiers des anciens citoyens de la RDA ne se considèrent pas comme Allemands, mais plutôt comme Allemands de l'Est⁸³. Ce sentiment est conforté par des inégalités économiques et sociales persistantes entre les deux régions, les Allemands de l'Est restant exclus des professions de la justice et de l'armée, et restant marginaux dans les domaines de l'économie et des sciences⁸⁴.

A cette situation interne conflictuelle s'ajoutent des pressions externes de la part des voisins européens, qui craignent le retour de l'Allemagne comme puissance « centrale » (*Mittellage*). L'Allemagne tente donc de rassurer ses voisins en adoptant une position de

⁸⁰ MIDFORD Paul, « Japan's Response to Terror: Dispatching the SDF to the Arabian Sea », *Asian Survey*, Vol. 43, No. 2, Mars-Avril 2003, p.21.

⁸¹ SERRA Régine, « Le Japon et l'Asie », in : *Le Japon contemporain*, BOUISSOU Jean-Marie (dir.), Fayard, CERI (Centre d'études et de recherches internationales), 2007, p. 527.

⁸² MARTENS Stephan, « L'Allemagne unifiée, une puissance aux pieds d'argile », in : STARK Hans, HERBET Dominique et MIARD-DELACROIX Hélène (éds.), *L'Allemagne entre rayonnement et retenue*, Villeneuve d'Ascq, 2016, p. 50.

⁸³ AHBE Thomas, « Du problème de 'l'unité intérieure' dans l'Allemagne unifiée », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p.75.

⁸⁴ AHBE Thomas, « Du problème de 'l'unité intérieure' dans l'Allemagne unifiée », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p.79.

retrait en Europe. Cela se traduit par un double refus en 1989, puis en 1994 du « *partnership in leadership* » proposé par les Etats-Unis, qui lui aurait donné l'occasion de prendre la tête de l'espace européen aux côtés des Américains. Ce faisant, la République fédérale s'illustre en tant que puissance civile, puisqu'elle privilégie ses engagements européens à la manifestation d'une puissance sur le continent. A l'idée de contrarier ses alliés européens, et plus particulièrement le Royaume-Uni qui dispose d'une relation privilégiée avec les Etats-Unis, l'Allemagne décline cette offre. En revanche, bien que l'Allemagne ne déroge pas au principe directeur de sa politique étrangère en refusant la proposition américaine, elle affirme clairement ses intérêts face à l'hégémon américain. En ce sens, elle se situe dans la continuité de la politique de « normalisation » mise en place par le gouvernement Kohl, quitte à mettre à mal son identité atlantiste.

Au cours des années 1990, les identités du Japon et de l'Allemagne apparaissent donc fracturées. Entre relation privilégiée avec les Etats-Unis et asiatisme pour le Japon, et européisme et atlantisme pour l'Allemagne, les deux pays peinent à trouver un équilibre, ce qui les empêche de revendiquer pleinement une forme de leadership politique en Asie et en Europe. Bien que la volonté japonaise de diriger s'enracine graduellement, le retour des enjeux mémoriels dans les débats internationaux freinent les ambitions de l'archipel. Du côté allemand, le refus du « *partnership in leadership* » relève certes d'un processus de civilisation de la puissance, mais sonne par la même occasion le glas d'une Allemagne désormais plus européenne qu'atlantiste. Si sur le plan politique, le dilemme entre puissance civile et régionale est contrasté dans les années 1990, sur le plan économique, les deux puissances agissent avec confiance pour pérenniser leur position économique avantageuse.

B) La poursuite du rôle de leader économique régional

Depuis les années 1960, le Japon et l'Allemagne exercent dans leurs régions respectives une forme de leadership économique. Cette idée du Japon et de l'Allemagne en tant que forces directrices se consolide au cours des années 1990 sur le plan international, mais également domestique.

Le Japon apparaît au début des années 1990 comme une puissance économique singulière en Asie. Alors que son modèle néolibéral lui a permis de forger de forts liens économiques avec les Etats-Unis, il a aussi eu pour effet de l'éloigner des autres puissances asiatiques. L'idée d'un Japon prédateur est toujours puissante dans la région, surtout sur le plan économique où la puissance japonaise est manifeste. Le Japon avait pourtant cherché à se

rapprocher de l'Asie, qui le « redécouvre » sous un nouveau jour dès les années 1980. Comme le prouve le slogan de campagne du premier ministre Ryutaro Hashimoto (« Séduisons l'Asie ! »), après l'avoir conquise et soumise, le Japon cherche à convaincre l'Asie de ses bonnes intentions. Ce souhait japonais de s'impliquer davantage en Asie devient d'autant plus clair lors de la crise financière asiatique de 1998, où le Japon endosse une forme de leadership.

La poursuite de mesures économiques inadaptées par de nombreux pays d'Asie (Indonésie, Corée, Thaïlande, etc.) engendre en 1997 une réaction en chaîne qui menace l'équilibre économique et financier de la région. Grandement financée par le Fonds Monétaire International (FMI), la reprise tarde à venir dans les pays impactés, et lorsqu'un projet de relance d'une hauteur de 100 milliards de dollars est mis sur pied, le Japon s'abstient. La réticence américaine face à ce projet de financement avait eu raison des ambitions « asiatiques » du Japon. En 1998, le plan de stabilisation monétaire intitulé « initiative Miyazawa », du nom du premier ministre, montre néanmoins l'envie de l'archipel de se montrer comme un pilier économique et financier en l'Asie. A travers les 30 milliards de dollars que ce plan offre aux puissances membres de l'ASEAN, le Japon renforce ses liens avec ses voisins⁸⁵. Plus généralement, la crise a révélé l'interdépendance des économies et l'importance du dialogue régional. Elle a aussi favorisé un sens de communauté. A l'image du Japon comme un prédateur économique se substitue donc au terme des années 1990 celle d'un pôle économique bénéfique pour la stabilité de la région. Mais tout comme ses voisins, l'archipel est confronté à de nouveaux enjeux économiques, qui incitent à des réformes domestiques.

Entre l'automne 1991 et le début de l'année 2002, le pays traverse une « drôle de crise » qui combine des éléments traditionnels de la crise économique (taux de croissance faible, augmentation du chômage et endettement des entreprises) et des facteurs de croissance pour la puissance économique japonaise (soutien à la recherche, détention d'actifs à l'étranger, etc.)⁸⁶. Favorisée par la réévaluation du yen par rapport au dollar (円高 ou « endaka ») de 1985, l'économie japonaise voit ses fondements remis en cause entre 1985 et 1991. A cela s'ajoutent les tremblements de terre dans la ville de Kobe et les attentats terroristes au gaz sarin de la secte *Aum* dans le métro de Tokyo qui, en 1995, mettent à mal la confiance des

⁸⁵ SERRA Régine, « Le Japon et l'Asie », in : *Le Japon contemporain*, BOUISSOU Jean-Marie (dir.), Fayard, CERI (Centre d'études et de recherches internationales), 2007, p. 530.

⁸⁶ DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Collection Repères, 2014, p.50.

consommateurs dans l'administration japonaise⁸⁷. Désormais conscients des réformes nécessaires pour que le Japon reste une puissance économique de premier plan, les gouvernants japonais cherchent à s'adapter à la conjoncture économique internationale. Le premier ministre Ryutaro Hashimoto lance alors en 1996 le « big bang financier japonais ». A travers une déréglementation partielle, il permet au marché financier japonais de se calquer sur les normes de New York et Londres en le rendant libéralisé (*free*), transparent (*fair*) et internationalisé (*global*)⁸⁸. A la tradition d'un système financier très réglementé, archaïque dans un système économique international fondé sur la dérégulation, se substitue donc un modèle plus moderne, adapté aux nécessités d'un monde interconnecté. En cela, le Japon espère poursuivre son « impératif de rattrapage de l'Amérique⁸⁹ » tout en larguant les poids lestant sa croissance économique.

L'Allemagne doit elle aussi au cours des années 1990 s'adapter à des ordres régional et international mouvants. Dans ce cadre, l'idée d'une Union économique et monétaire (UEM), qui date de l'effondrement du système Bretton Woods en 1971, refait surface. L'Allemagne se distingue comme un acteur particulièrement prépondérant du processus de négociation. Lors des premières phases des négociations, il est clair que les gouvernants allemands sont réticents à l'idée d'abandonner le *deutschmark*. Pourtant, grâce aux figures européistes comme François Mitterrand et Jacques Delors, ainsi qu'aux fondations posées par l'Acte Unique européen de 1986, le gouvernement Kohl accepte en juin 1988 la création d'un comité d'experts. Ce groupe, qui prend le nom de « Comité Delors », expose ses conclusions lors du sommet de Madrid de l'année suivante, et le 1^{er} juillet 1990, Helmut Kohl se dit favorable à l'ouverture des négociations sur l'UEM.

Ce qui paraît être une concession allemande, qui renonce à sa monnaie domestique stable, est en réalité une victoire du modèle économique allemand. C'est sur la culture de stabilité allemande qu'est fondée l'union qui naît en 1990, mais, à travers les principes de subsidiarité et la prise en compte des intérêts des régions, l'Allemagne parvient à introduire dans les négociations une dimension fédérale. La Banque centrale européenne fonctionne aussisur le même mode et les mêmes principes que la *Bundesbank*. Ainsi, si l'UEM marque bel et bien l'abandon de l'Allemagne de sa position dominante sur le marché monétaire européen, elle

⁸⁷ DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Collection Repères, 2014, p.51-52.

⁸⁸ DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Collection Repères, 2014, p. 108.

⁸⁹ DUFOURMONT Eddy, *Histoire politique du Japon (1853-2011)*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, p. 357.

impose à l'ensemble des membres de l'UEM sa politique monétaire.⁹⁰ Elle renonce à certaines prérogatives, mais selon ses propres termes. Le traité de Maastricht de février 1992 parachève l'UEM d'inspiration allemande, en inscrivant dans les textes fondateurs européens les critères de convergence et l'indépendance de la Banque centrale européenne, tant défendus par l'Allemagne.

Sur le plan domestique, le pays connaît également des réformes économiques majeures. A partir des années 1990, la libéralisation du capitalisme allemand s'accélère pour s'acclimater aux réalités de la mondialisation et l'internationalisation des économies.⁹¹ Dès la récession économique de 1993, les économistes internationaux évoquent une « fin du miracle allemand⁹² » ou encore une « germano-sclérose ». L'affaiblissement de l'économie devient alors en Allemagne un enjeu de premier plan, même si les réformes tardent à venir. En septembre 1993, une loi sur la sauvegarde de l'Allemagne comme site de production (*Standortsicherungsgesetz*) est bien votée, mais reste formulée en des termes trop généraux⁹³. Malgré la réticence des acteurs économiques et la fracture des parlementaires allemands autour de cette question, le besoin de réforme est évident. Comme le souligne le président fédéral Roman Herzog dans son discours du 26 avril 1997 à l'Hôtel Adlon de Berlin, « personne ne doit l'oublier : dans les sociétés les plus qualifiées, l'innovation est un devoir permanent. Le monde est en train de changer, il n'attend pas l'Allemagne. Mais il n'est pas encore trop tard. L'Allemagne doit être secouée⁹⁴ ».

En somme, au cours des années 1990, l'Allemagne et le Japon consolident leurs positions de leaders économiques régionaux. La conjoncture internationale durant la période a bien montré que ni le Japon, ni l'Allemagne ne pouvaient être exclus de leurs processus économiques régionaux respectifs. Au contraire, ils se sont montrés au fil des événements, de l'UEM pour l'Allemagne et de la crise financière asiatique pour le Japon, comme des acteurs

⁹⁰ STARK Hans, « A la recherche d'un rôle nouveau : la lente maturation de la politique étrangère allemande », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 217.

⁹¹ STRECK Wolfgang, *Re-Forming Capitalism: Institutional Change in the German Political Economy*, Oxford University Press, 2009, 297 p.

⁹² DORNBUSCH Rudiger, « The End of the German Miracle », *Journal of Economic Literature*, Vol. 31, Juin 1993, p. 881-885.

⁹³ BOURGEOIS Isabelle, « De la capacité de l'Allemagne à se réformer », *Regards sur l'économie allemande*, No.116-117, Janvier-Février 2015, p. 19. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-regards-sur-l-economie-allemande-2015-1-page-15.htm>>, consulté le 22 décembre 2022.

⁹⁴ HERZOG Roman, « Durch Deutschland muss ein Ruck gehen », *Spiegel.de*, 10 janvier 2017. En ligne : <https://www.spiegel.de/politik/deutschland/roman-herzog-die-ruck-rede-im-wortlaut-a-1129316.html>, consulté le 30 mars 2022.

incontournables et de véritables piliers économiques pour l'Europe et l'Asie. Ce statut de leader n'est toutefois pas ouvertement revendiqué par les dirigeants nippons et allemands. Moment d'affirmation économique, les années 1990 attestent également d'une plus grande implication du Japon et de l'Allemagne dans les organisations internationales. A travers ces dernières, les deux Etats accroissent leur influence.

C) L'ancrage du Japon et de l'Allemagne dans des organisations internationales, vecteur d'influence internationale

Le préambule de la Constitution de 1946 met nettement en valeur l'aspiration de l'Etat japonais « d'occuper une place d'honneur dans la société internationale ». Depuis sa réadmission en décembre 1956, le Japon n'avait pourtant pas fait preuve d'un très grand activisme au sein des institutions onusiennes. Alors que les actions du Japon suivent les grandes lignes de la politique états-unienne pendant la Guerre froide, le nouveau système international qui se dessine en 1990 signe l'aube d'un rôle nouveau, plus proactif pour l'archipel. A travers la richesse des moyens humains et financiers qu'il déploie, le Japon cherche à se montrer comme un membre exemplaire de la communauté internationale.

Lors des conflits cambodgien et yougoslave, l'archipel place à des postes clés des fonctionnaires comme Ogata Sadako et Akashi Yasushi, qui s'affairent à la pacification des deux conflits. Leurs travaux en faveur de la paix contribuent à l'image du Japon comme promoteur des droits de l'homme, tout en mettant en exergue la compétence et l'efficacité de ses ressortissants. Cet engagement en faveur de la stabilité mondiale se concrétise également sur le terrain. Les FAD prennent ainsi part à l'opération de maintien de paix au Mozambique (l'ONUMOZ) de mai 1993 à janvier 1995, puis à la gestion de la crise migratoire au Zaïre entre septembre et décembre 1994⁹⁵.

Au-delà de la mobilisation de son personnel, le Japon met au profit de l'ONU sa puissance économique et financière. L'Aide Publique au Développement (APD), dont le Japon avait bénéficié au cours des années 1960, devient à partir des années 1980 et 1990 un véritable instrument d'influence aux mains des gouvernants japonais. Preuve de la valeur accordée à cet outil, entre 1994 et 2004, le pays assure à lui seul près d'un-cinquième du volume mondial total de l'APD⁹⁶. La *Overseas Development Assistance Charter*, adoptée le 30 juin 1992,

⁹⁵ DUFOURMONT Eddy, *Histoire politique du Japon (1853-2011)*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, p. 362.

⁹⁶ AKAHA Tsuneo, « Japon : trouver l'équilibre entre soft power et hard power », *Politique étrangère*, Janvier 2011, p. 116.

définit le rôle de cet outil qui doit servir à pacifier les régions dites « fragiles ». Même si cette charte donne à l'Asie une priorité pour les financements japonais, ces derniers contribuent également à la pacification d'autres régions fragiles, à l'instar de Afrique⁹⁷. A travers cet instrument économique, le Japon gagne donc en influence dans les pays en voie de développement, qui bénéficient de ses aides, mais aussi en légitimité auprès des « Grandes puissances » qui le perçoivent comme un promoteur compétent des droits de l'homme.

De son côté, l'Allemagne resserre ses liens avec la communauté européenne au cours des années 1990. Dans son discours de politique générale devant le *Bundestag* du 4 octobre 1990, Helmut Kohl annonce qu'il « revient à l'Allemagne unifiée d'assumer une plus grande responsabilité dans le cadre des Nations Unies, de la communauté européenne et de l'Alliance atlantique, en particulier pour le maintien de la paix⁹⁸ ». La création de la Politique Etrangère de Sécurité Commune (PESC) lors du Traité de Maastricht de 1992 accomplit cet objectif. En effet, cet organe de coordination des politiques étrangères européennes permet à l'Allemagne de montrer, dans un cadre européen, ses capacités humanitaires en Macédoine, en Somalie et au Congo. Sous le gouvernement de Gerhard Schröder ce sont environ 10.000 soldats qui sont déployés en Europe, en Asie voire en Afrique⁹⁹. Cette participation des forces armées allemandes prouve donc bien le rôle actif du pays au sein de l'Union européenne.

Au-delà des enjeux militaires, l'Allemagne s'illustre dans le concert européen par sa diplomatie dynamique. En 1994, le pays prend pour la première fois depuis sa réunification la tête du Conseil de l'Union européenne. Il milite alors pour l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale. Lors d'un discours prononcé devant le *Bundestag* le 30 avril 2004, Gerhard Schröder exprime sans détour son souhait de voir « Varsovie, Prague, Budapest et Riga, Bratislava, Ljubljana et Vilnius¹⁰⁰ » prendre part au processus de construction européenne.

⁹⁷ NIQUET Valérie, « Le Japon : Un modèle en déclin ? », *Tallandier*, Collection « en 100 questions », 2020, p. 291.

⁹⁸ DRAIN Michel, « Le contrôle parlementaire de la Bundeswehr », *Allemagne d'aujourd'hui*, N°235, Janvier 2021, p.28-40. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-28.htm>>, consulté le 18 janvier 2022.

⁹⁹ STARK Hans, « A la recherche d'un rôle nouveau : la lente maturation de la politique étrangère allemande », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 220.

¹⁰⁰ Service d'informations et de presse du gouvernement fédéral, « Regierungserklärung von Bundeskanzler Gerhard Schröder zur Erweiterung der Europäischen Union vor dem Deutschen Bundestag am 30. April 2004 in Berlin », *Gerhard-Schroeder.de*, 30 avril 2004. En ligne: <<https://gerhard-schroeder.de/erweiterung-der-eu/>>, consulté le 20 janvier 2022.

Au cœur de sa politique de « bon voisinage » avec les pays d'Europe de l'Est, cette politique répond également à des enjeux domestiques pour l'Allemagne, qui échange de façon croissante avec les anciens pays communistes. Alors qu'au début des années 1990, le commerce entre l'Allemagne et ces pays s'élève à 23.5 milliards de *deutschemarks*, en 2000 ce chiffre passe à plus de 100 milliards¹⁰¹. En 1999, c'est aussi sous la présidence allemande du Conseil européen que l'euro est introduit comme monnaie scripturale dans onze des quinze pays de l'Union et que la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est adoptée. Au cours des années 1990, l'échelle européenne permet donc à la République fédérale de s'affirmer pleinement comme une puissance diplomatique et militaire. Elle gagne en influence auprès des membres de l'Union européenne, en raison du rôle primordial qu'elle a joué durant les grandes étapes de la construction européenne, mais également auprès des anciens pays communistes à l'Est, qui voient ses efforts pour les intégrer au processus européen d'un bon œil.

Grâce à leurs efforts, respectivement dans l'ONU et l'Union européenne, le Japon et l'Allemagne obtiennent ainsi « la souveraineté par l'intégration ». Ils parviennent à s'épanouir dans un contexte multilatéral, sans paraître hégémonique pour autant. A travers la mobilisation de leurs troupes armées au profit d'opérations extérieures de maintien de la paix et leur diplomatie active au sein de leurs organisations internationales de prédilection, le Japon et l'Allemagne poursuivent la normalisation de leur politique étrangère. Même s'il est difficile de les qualifier de puissances régionales, le Japon et l'Allemagne affirment graduellement leurs intérêts propres au sein des institutions internationales, et revendiquent un rôle plus conséquent sur la scène internationale. Tandis que le Japon utilise ses outils économiques pour obtenir des avantages politiques, l'Allemagne procède de manière inverse. Grâce à sa diplomatie dynamique, elle encourage une ouverture de l'Union européenne aux pays de l'Est, qui représentent pour elle tant d'opportunités commerciales fructueuses.

Version originale: « Damit ist die Aufnahme der neuen Mitgliedstaaten eine konsequente Fortsetzung der europäischen Einigung. Warschau und Prag, Budapest und Riga, Pressburg und Tallinn, Laibach und Wilna, das sind Städte, die in den vergangenen Jahrhunderten die Entwicklung der europäischen Kultur und der europäischen Reformbewegungen ganz maßgeblich mitbestimmt haben »

¹⁰¹ STARK Hans, « A la recherche d'un rôle nouveau : la lente maturation de la politique étrangère allemande », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 217.

Conclusion du chapitre 1

La fin de l'ordre bipolaire et l'avènement d'un nouveau système international à l'aune des années 1990 révèle que le Japon et l'Allemagne ne sont pas encore prêts à revendiquer ouvertement leurs statuts de puissances. La « culture de la retenue » qui caractérisait les actions japonaises et allemandes sur l'échiquier international fait néanmoins l'objet de doutes tangibles pour la première fois depuis 1945. Même si la fin de la Guerre froide ne marque pas une rupture dans la conduite des politiques étrangères japonaise et allemande, il est incontestable que celles-ci évoluent graduellement.

Après l'humiliation de la guerre du Golfe, les gouvernants japonais et allemands désirent sincèrement contribuer à la stabilité de la communauté internationale. Pour accomplir cet objectif, ils s'affranchissent, du moins en partie, des limites constitutionnelles et légales qui freinaient jusque-là leurs ambitions internationales. Bien que le poids du passé limite toujours les actions du Japon et de l'Allemagne, les deux puissances décident de troquer leurs « diplomaties de chéquier » contre une politique extérieure plus proactive, caractérisée par des engagements concrets sur le terrain. Les premières interventions étrangères des Forces d'autodéfense et de la Bundeswehr au Cambodge et au Kosovo transcrivent bien cette évolution des consciences, et la volonté de se démarquer du modèle de la puissance civile. Les réponses japonaise et allemande à ces crises constituent une expérience bénéfique pour les deux puissances. D'un côté, elles ont fait efficacement usage de leur diplomatie et sont parvenus à s'imposer comme des piliers des processus de reconstruction et pacification du Cambodge et du Kosovo. Mais de l'autre, ces interventions ont dévoilé les déficiences de forces armées encore peu préparées et adaptées au contexte de la guerre civile. Elles incarnent pour les Forces d'autodéfense et la *Bundeswehr* tant d'expériences formatrices qui servent de fondation pour les interventions militaires des années 2000.

Mais les outils militaires ne sont pas les seuls qui font l'objet d'une reconfiguration. A travers le processus de construction européenne pour l'Allemagne, et son investissement dans les institutions onusiennes pour le Japon, les deux puissances affirment leurs intérêts économiques et politiques propres dans des cadres multilatéraux. Elles parviennent à se repositionner comme des acteurs entreprenants de la communauté internationale. Forts de leurs expériences, le Japon et l'Allemagne entrent dans le XXI^e siècle, dont les mouvances et menaces incitent une plus grande fermeté de la part des deux puissances.

Chapitre 2 : L'affirmation des puissances allemande et japonaise sur la scène internationale

Au moment où le Japon et l'Allemagne entrent dans le XXI^e siècle, les deux pays expriment leurs intérêts sur la scène internationale. Le Japon et l'Allemagne saisissent l'opportunité de la guerre contre le terrorisme international pour déployer, de façon plus manifeste, leur puissance militaire. Sur le plan économique, les crises successives des années 2000 et 2010 appellent à un ensemble de réformes qui permettent aux deux pays de consolider leur statut de leader économique régional. Enfin, la résurgence des tensions en Europe et en Asie pousse le Japon et l'Allemagne à faire preuve de plus d'activisme. Le multilatéralisme et l'acquisition du statut de « Grande puissance » deviennent alors aux yeux des puissances allemande et japonaise un moyen de contrebalancer ces acteurs hostiles.

1. La guerre contre la terreur et la revendication d'une puissance militaire plus décomplexée

L'avènement du terrorisme international contemporain le 11 septembre 2001 et la guerre contre le terrorisme international qui s'ensuit fournissent aux forces armées allemandes et japonaises une expérience inestimable. En cela, le Japon et l'Allemagne poursuivent la normalisation de leurs politique étrangères. Pourtant, si les interventions allemandes et japonaises sur les champs de bataille marquent un moment d'affirmation, le Japon et l'Allemagne civilisent toujours leurs puissances militaires.

A) Une entrée en guerre du Japon et de l'Allemagne dominée par des enjeux domestiques

Dès le lendemain des attentats du *World Trade Center*, le 12 septembre 2001, les Allemands soutiennent la résolution 1368 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui marque le premier pas vers la guerre en Afghanistan. Devant le *Bundestag*, Gerhard Schröder affirme alors que « le peuple allemand se tient fermement aux côtés des États-Unis d'Amérique en cette heure grave. Il va de soi que nous offrons aux citoyens et aux autorités des États-Unis d'Amérique toute l'aide qu'ils souhaitent, y compris bien sûr dans l'identification et la poursuite des auteurs et des commanditaires de ces infâmes attentats »¹⁰².

¹⁰² Service d'informations et de presse du gouvernement fédéral, « Regierungserklärung von Bundeskanzler Gerhard Schröder zu den Anschlägen in den Vereinigten Staaten von Amerika vor dem Deutschen Bundestag am 12. September 2001 in Berlin », *Gerhard-Schroeder.de*, 12 septembre 2001. En ligne : <<https://gerhard-schroeder.de/terroranschlaege-11-september/>>, consulté le 15 décembre 2021.

A travers ces mots, le chancelier allemand témoigne de la volonté de soutenir les Etats-Unis dans cette épreuve difficile, par tous les moyens possibles (y compris militaires). L'usage de la force armée, préconisé par une partie des parlementaires allemands, ne fait néanmoins pas l'unanimité en 2001. En effet, au moment où l'opération *Enduring Freedom* débute le 7 octobre 2001, les débats concernant le déploiement de la *Bundeswehr* en Afghanistan battent leur plein. Déterminé à obtenir l'approbation du *Bundestag*, le chancelier lance donc le 16 novembre 2001 un vote de confiance dans l'espoir de rallier les députés du SPD et du parti écologiste à sa cause.

Au terme de ce vote, ce sont 336 députés qui se prononcent en faveur d'une participation allemande à l'opération multinationale¹⁰³. Avec seulement deux voix supplémentaires à l'obtention de la majorité, ce résultat démontre bien la fragmentation du *Bundestag* autour de la question. A la suite de ce vote, le *Bundestag* confirme le 22 décembre 2001 le déploiement de 1200 soldats dans le cadre de la Force Internationale d'Assistance et de Sécurité (FIAS). L'Allemagne se lance donc, fin 2001, dans une opération décriée par une grande partie de la population allemande. La réponse de l'Allemagne est en réalité marquée par le souhait de prouver ses capacités militaires auprès de puissances toujours sceptiques après la guerre du Golfe. En intervenant en Afghanistan, l'Etat allemand tient à souligner la continuité de sa politique étrangère tournée vers un plus grand dynamisme.

Au lendemain des attentats du 11 septembre, le Japon épaulé lui aussi les Etats-Unis. Dans les jours qui suivent les attentats, il fournit un fonds de 20 millions de dollars, 10 millions pour déblayer les débris et couvrir les dégâts matériels et 10 millions à destination des victimes¹⁰⁴. De la même manière, le Japon fait usage de sa puissance économique pour s'assurer que l'Inde et le Pakistan coopèrent lors du lancement de l'opération multinationale¹⁰⁵. Fervent défenseur de la relations nippo-américaine, le premier ministre Junichiro Koizumi (2001-2006) fait de l'engagement du Japon dans la guerre contre la terreur un élément central de son programme politique. Lors d'une conférence de presse le 20

Version originale: "Die Menschen in Deutschland stehen in dieser schweren Stunde fest an der Seite der Vereinigten Staaten von Amerika. Selbstverständlich bieten wir den Bürgern und Behörden der Vereinigten Staaten von Amerika jede gewünschte Hilfe an, natürlich auch bei der Ermittlung und Verfolgung der Urheber und Drahtzieher dieser niederträchtigen Attentate."

¹⁰³ MEIERS Franz-Josef, « La politique étrangère de défense et de sécurité depuis 1989 », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 263.

¹⁰⁴ MIDFORD Paul, « Japanese Public Opinion and the War on Terrorism: Implications for Japan's Strategy », *Policy Studies*, No. 27, 2006, p. 22-23.

¹⁰⁵ MIDFORD Paul, « Japanese Public Opinion and the War on Terrorism: Implications for Japan's Strategy », *Policy Studies*, No. 27, 2006, p. 22-23:

mars 2003, le premier ministre annonce son soutien à l'opération unilatérale états-unienne, en argumentant qu'après la défaite de la Seconde Guerre mondiale, « le Japon ne doit jamais se permettre d'être isolé de la communauté internationale »¹⁰⁶.

S'éloignant de l'identité pacifiste du Japon, l'attitude du premier ministre surprend à l'étranger, comme à l'intérieur. Le soutien inconditionnel du Japon à l'entreprise américaine prend néanmoins tout son sens à l'aune des enjeux domestiques auxquels est confronté le Japon au début des années 2000. Dans le cadre de la guerre contre le terrorisme, l'enjeu le plus pressant pour le Japon est d'ordre énergétique. En 1999, le Japon importait en effet plus des trois-quarts de son énergie du Moyen-Orient¹⁰⁷. Confronté à une potentielle pénurie d'hydrocarbures, le Japon ne peut qu'intervenir. En mai 2002, lors d'une rencontre entre Jun'ichirou Koizumi et George W. Bush, le Japon assure la contribution des FAD à une potentielle guerre en Irak. En échange, l'Etat japonais demande d'être associé à la reconstruction du pays une fois la guerre terminée. A travers le déploiement des FAD, le Japon s'arroge donc les moyens d'assurer ses besoins énergétiques sur le long terme.

Mais la participation japonaise à la guerre en Irak répond également à des enjeux d'ordre sécuritaires. En échange de son engagement en Irak, le Japon espère en effet soutirer une faveur aux Etats-Unis, dont la diplomatie active dans le processus de désarmement de la Corée du Nord apparaît indispensable. Plus que cela, aux yeux du premier ministre, le soutien à l'intervention états-unienne constitue la condition *sine qua non* d'une protection américaine du Japon en cas d'attaque nord-coréenne¹⁰⁸. Après les premiers essais de lancement des missiles balistiques *Taepodong-1* en août 1998, la possibilité d'une guerre en Asie semble bien réelle. Ainsi, alors que les Etats-Unis lient l'intervention en Irak à la prolifération des armes de destruction massive au Moyen-Orient, pour le Japon, c'est principalement l'acquisition d'un arsenal militaire et nucléaire de la Corée du Nord qui inquiète et pousse à l'intervention.

¹⁰⁶ Ministère des Affaires étrangères du Japon, « Press Conference by Prime Minister Junichiro Koizumi regarding Iraq », 20th March 2003. En ligne : <https://www.mofa.go.jp/region/middle_e/iraq/issue2003/pmpress0320.html>, consulté le 16 avril 2022.

¹⁰⁷ THORARINSSON Loftur, *A Review of the Evolution of the Japanese Oil Industry, Oil Policy and its Relationship with the Middle East*, The Oxford Institute for Energy Studies, Février 2018, p. 8. En ligne : <https://www.oxfordenergy.org/wpcms/wp-content/uploads/2018/02/A-Review-of-the-Evolution-of-the-Japanese-Oil-Industry-Oil-Policy-and-its-Relationship-with-the-Middle-East-WPM-76.pdf>, consulté le 21 mars 2022.

¹⁰⁸ KLIMAN Daniel, *Japan's Security Strategy in the Post-9/11 World: Embracing a New Realpolitik*, Praeger, London, 2006, p. 121-124.

En somme, au-delà de l'enjeu et de l'affirmation de l'Allemagne et du Japon comme des membres à part entière de la communauté internationale, les deux pays s'engagent en Irak et en Afghanistan pour des raisons annexes, d'ordre domestiques. Ces conflits permettent donc aux deux Etats d'accomplir leurs intérêts. L'Allemagne parvient à renforcer les liens qui l'unit aux puissances occidentales, alors que le Japon, en soutenant l'effort de guerre en Irak, sécurise paradoxalement son étranger proche. Mais si le conflit incarne un moment d'affirmation des deux puissances japonaise et allemande, c'est aussi parce qu'il incarne un moment d'affranchissement des barrières qui limitent encore le recours à la force.

B) La révision du concept de sécurité internationale et le déplacement des entraves pesant sur le recours à la force armée

Lorsque l'Allemagne déploie la *Bundeswehr* en Afghanistan en décembre 2001, elle s'affranchit de la règle tacite qui l'empêchait d'intervenir en dehors de la zone d'opération de l'OTAN. Après la restriction de ses actions au territoire turc au cours de la guerre du Golfe, puis son intervention au Kosovo, la rupture est entamée : la *Bundeswehr* peut désormais être déployée dans des contextes qui n'ont *a priori* rien à voir avec la sécurité des frontières allemandes. C'est donc le concept même de sécurité internationale qui est révisé, dans la mesure où le recours à la force armée n'était jusqu'alors envisagé que sous le prisme de la guerre défensive en Allemagne. Le 21 mai 2003, le ministre de la Défense Peter Struck élargit d'ailleurs officiellement la notion de sécurité internationale pour l'appliquer au terrorisme international, au crime organisé ou encore la prolifération d'armes de destruction massive. Se fondant sur la Loi fondamentale, qui fait de la paix une valeur essentielle de la République fédérale, l'Allemagne peut en toute légalité prendre part aux opérations multinationales de l'Union européenne et de l'OTAN, où que ce soit dans le monde.

Grâce à cette évolution, l'Allemagne contribue de façon substantielle aux opérations multinationales en Afghanistan. Lors de la conférence de Petersberg, du 27 novembre au 5 décembre 2001, elle endosse le rôle de « nation cadre » dans la reconstruction de l'Afghanistan. Alors que la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) en Afghanistan est créée le 20 décembre 2001 dans le but de protéger l'Autorité de transition afghane, l'Allemagne promet de déployer 1200 soldats sur un total de 5000 requis¹⁰⁹. Ce

¹⁰⁹ GEHRCKE Wolfgang, Procès-verbal de la séance plénière au Bundestag du 22 décembre 2001, 20840 B. En ligne : <<https://dserver.bundestag.de/btp/14/14210.pdf>>, consulté le 15 mars 2022.

chiffre est rapidement porté à 1400 hommes en mai 2002, puis 2250 en janvier 2003¹¹⁰. A ce stade, les soldats représentent alors environ un tiers de l'effectif total de la FIAS. Mais l'engagement allemand en Afghanistan ne se limite pas à un apport militaire conséquent. L'Etat allemand joue également un rôle opérationnel important, lorsqu'il prend la direction de la FIAS, aux côtés des Pays-Bas, alors que les Etats-Unis se tournent déjà vers l'Irak. Fondièrément, c'est l'idée d'une responsabilité dans le combat contre le terrorisme international et la stabilité mondiale qui émerge dans les cercles politiques allemands. Lors d'un discours devant le *Bundestag* du 16 novembre 2001, Gerhard Schröder l'exprime bien. Il dit alors que « l'Allemagne participera de manière substantielle à cette aide ; car en tant que membre de la coalition antiterroriste, nous ne devons pas seulement cette aide au peuple afghan, non, nous la devons à notre propre crédibilité dans la lutte contre le terrorisme¹¹¹. »

Au Japon, Jun'ichirou Koizumi déploie des arguments similaires pour justifier l'intervention des FAD en Irak. Le lendemain des attaques du 11 septembre, l'homme d'Etat identifie le terrorisme international comme « un problème de sécurité propre au Japon¹¹² ». Le 29 octobre 2001, un projet de loi concernant les mesures spéciales antiterroristes (テロ対策特別措置法 ou « Tero Raisaku Tokubetsu Sochi Ho ») est adoptée par la Diète, permettant aux Forces maritimes d'autodéfense de ravitailler les troupes américaines en Afghanistan depuis l'Océan Indien. Conscient des déficiences de sa politique dans le cadre du Cambodge, le Japon autorise également à travers cette loi aux FAD d'avoir recours à la force en cas de légitime défense. Limitée au contexte du terrorisme international et pour une durée limitée à deux ans, cette loi constitue le fondement de l'intervention japonaise en Afghanistan. Puisqu'il s'opère dans le contexte d'une opération humanitaire, l'engagement du Japon en

¹¹⁰ Motion du gouvernement fédéral allemand au Bundestag, « Poursuite et extension de la participation de forces armées allemandes à l'engagement d'une Force Internationale d'assistance et de la Sécurité en Afghanistan sur la base des résolutions 1386 (2001) du 20 décembre 2001, 1413 (2002) du 23 mai 2002, 1444 (2002) du 27 novembre 2002 et 1510 (2003) du 13 octobre 2003 du Conseil de sécurité des Nations Unies », *Dserver.bundestag.de*, 15 octobre 2003. En ligne : <<https://dserver.bundestag.de/btd/15/017/1501700.pdf>>, consulté le 28 mars 2022.

¹¹¹ Service d'informations et de presse du gouvernement fédéral, « Rede von Bundeskanzler Gerhard Schröder zur Abstimmung über die Beteiligung bewaffneter deutscher Streitkräfte an der Bekämpfung des internationalen Terrorismus und zur Vertrauensfrage gemäß Art. 68 des Grundgesetzes vor dem Deutschen Bundestag am 16. November 2001 in Berlin », *Gerhard-Schroeder.de*, 16 novembre 2001, <<https://gerhard-schroeder.de/vertrauensfrage-afghanistaneinsatz/>>, consulté le 27 novembre 2021.

Version originale: « Deutschland wird sich an dieser Hilfe substanziell beteiligen; denn wir sind als Teil der Antiterrorkoalition diese Hilfe nicht nur dem afghanischen Volk, nein, wir sind sie unserer eigenen Glaubwürdigkeit im Kampf gegen den Terror schuldig. »

¹¹² SHINODA Tomohito, « Becoming More Realistic in the Post-Cold War: Japan's Changing Media and Public Opinion on National Security », *Japanese Journal of Political Science*, Vol. 8, No. 2, p.171-190.

Afghanistan ne fait pas l'objet de très fortes contestations de l'opinion publique japonaise. A travers des mesures telles que la lutte contre le narcotrafic, le déminage, l'éducation ou encore l'émancipation des femmes, le Japon s'illustre comme un promoteur de la stabilité afghane¹¹³.

L'intervention en Irak ne bénéficie néanmoins pas du même soutien populaire. Dans un sondage mené par le Cabinet japonais le 3 mars 2003, plus de 80% des Japonais se disent opposés à la guerre en Irak¹¹⁴. Ce scepticisme est d'ailleurs relayé au sein de la Diète par des figures politiques comme Naoto Kan (Parti démocrate du Japon), Mizuho Fukushima (Parti Socialiste du Japon) ou encore Kazuo Shii (Parti Communiste du Japon). Arguant que l'Irak a violé à dix-sept reprises les résolutions du Conseil de Sécurité depuis 1991¹¹⁵, le premier ministre soutient en mars 2003 que les résolutions 678, 687 et 1441 « peuvent constituer une base pour le recours à la force¹¹⁶ ». Dans la mesure où la guerre en Irak n'a pas de lien avec le terrorisme international, Koizumi fait voter une seconde loi relative à la reconstruction de l'Irak (*Iraq Special Measures Legislation*) en juillet 2003. C'est cette loi qui sert de fondement au déploiement de 1.000 soldats en Irak à la fin du mois de février 2004, ces derniers rejoignant les 140.000 soldats déjà stationnés sur place¹¹⁷. En somme, la contribution japonaise ne change pas fondamentalement l'équilibre des forces dans le cadre de la guerre d'Afghanistan, mais témoigne bien que la décision politique a primé sur le cadre constitutionnel et la dévotion pour la paix.

Les guerres en Afghanistan et en Irak donnent donc lieu à une révision du système de sécurité à la fois en Allemagne et au Japon. Si le déploiement de la *Bundeswehr* en Afghanistan témoigne d'un recul des entraves pesant sur le recours à la force armée, la guerre reste un recours de dernière instance (*ultima ratio*). L'Allemagne a ainsi déployé un ensemble

¹¹³ Ministère des Affaires étrangères du Japon, « Consolidation of Peace, Japan's Contribution to Peace and Reconstruction of Afghanistan », Mai 2002. En ligne : https://www.mofa.go.jp/policy/oda/region/middle_e/afghanistan.pdf, consulté le 29 novembre 2021.

¹¹⁴ Chiffres provenant de : KLIMAN Daniel, *Japan's Security Strategy in the Post-9/11 World: Embracing a New Realpolitik*, Praeger, London, 2006, p. 118.

¹¹⁵ Ministère des Affaires étrangères du Japon, « Statement by Prime Minister Junichiro Koizumi », 9 décembre 2003. En ligne: https://www.mofa.go.jp/region/middle_e/iraq/issue2003/pmstate0320.html, consulté le 30 novembre 2021.

Version originale: « Some argue that there has been no resolution that could be a basis for the use of force. I understand that the series of UN resolutions including 1441 of last November and 678 and 687, such resolutions can stand as the ground for the use of force. »

¹¹⁶ Ministère des Affaires étrangères du Japon, « Prime Minister Junichiro Koizumi's Interview on the Issue of Iraq », 18 mars 2003. En ligne: https://www.mofa.go.jp/region/middle_e/iraq/pm_int0303.html, consulté le 15 février 2022.

¹¹⁷ KLIMAN Daniel, *Japan's Security Strategy in the Post-9/11 World: Embracing a New Realpolitik*, Praeger, London, 2006, p. 121.

d'outils militaires certes, mais également diplomatiques, dans le cadre des accords de Bonn de décembre 2001, et économiques lors de la Conférence internationale sur l'aide pour la reconstruction afghane de Tokyo de janvier 2002. Similairement, à partir de 2001, les FAD sont en mesure de fournir un soutien logistique en matière de renseignement militaire, ce qui les éloignent davantage de leur rôle primaire de soutien humanitaire. Le premier ministre Junichiro Koizumi, grâce à sa surprenante popularité et aux réformes administratives qui lui accordent à lui et au Secrétariat général du Cabinet plus de pouvoir au début des années 2000¹¹⁸, parvient à faire accepter à une Diète divisée des législations controversées. Preuve de son efficacité, la loi anti-terroriste de 2001 est adoptée en l'espace de trois semaines, chose rare dans le système législatif japonais. Néanmoins, bien qu'en intervenant au Moyen-Orient l'Allemagne et le Japon enterrent définitivement leurs échecs de la guerre du Golfe, il convient également de mettre en exergue un ensemble d'éléments qui laissent à penser que le modèle de la puissance civile marque toujours les déploiements militaires du Japon et de l'Allemagne dans les années 2000.

C) Un engagement toujours marqué par une civilisation des puissances allemande et japonaise

L'engagement de la Bundeswehr en Afghanistan révèle ainsi les limites de la puissance militaire allemande. En effet, même si l'Allemagne endosse un rôle colossal dans la reconstruction afghane, ses troupes restent cantonnées dans le Nord du pays, et plus particulièrement dans les villes de Kaboul et Kunduz. Le stationnement des troupes allemandes dans cette région, moins touchée par la violence du conflit, représente aux yeux des gouvernants allemands un enjeu crucial. Ainsi, en dépit des demandes répétées du secrétaire à la Défense américain Robert Gates, le gouvernement Merkel refuse systématiquement de déployer la *Bundeswehr* dans les zones à hauts risques, comme le Sud et l'Est du territoire afghan¹¹⁹. Lors des sommets de l'OTAN de Riga (novembre 2006) et de Bucarest (avril 2008), la chancelière Angela Merkel argumente que l'Allemagne joue d'ores et déjà un rôle primordial au Nord de l'Afghanistan dans la mesure où elle soutient plus de

¹¹⁸ SHINODA Tomohito, « Japan's Top-Down Policy Process to Dispatch the SDF to Iraq », *Japanese Journal of Political Science*, Vol. 7, No.1, International University of Japan, 2006, p. 90.

¹¹⁹ MEIERS Franz-Josef, « La politique étrangère de défense et de sécurité depuis 1989 », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 269.

700 projets civils et veille à la sécurité de près de 40% de la population afghane¹²⁰. Cette insistance de l'Allemagne témoigne donc de l'état de l'opinion publique allemande, dont 61% souhaite un retrait complet de l'Afghanistan¹²¹, mais aussi du rôle que la République fédérale cherche à jouer dans l'édification de la nation afghane, plutôt que dans la lutte contre le terrorisme international. Cette distinction des opérations militaires et humanitaires est par ailleurs obtenue à travers la séparation des chaînes de commandement de la FIAS et de l'opération *Enduring Freedom*. Cela permet à l'Allemagne de n'intervenir que dans le cadre d'une mission de stabilisation à vocation non offensive.

La réticence de l'Allemagne à prendre part au combat contre le régime des Talibans dans le Sud du pays révèle en réalité une réserve plus générale de l'Allemagne concernant le danger que représente le conflit. En 2008, alors que les combats reprennent en intensité, les thèmes de guerre et de soldats tombés au combat (*Gefallene*) refont surface dans la sphère publique allemande. Alors que les victimes allemandes en Afghanistan se multiplient, le déploiement de la *Bundeswehr* est remis en question. Tandis qu'en janvier 2003, l'Allemagne représentait plus d'un tiers des effectifs totaux de la FIAS, en octobre 2008, elle ne représente plus que 9% des 50.700 soldats sur place.¹²² Au moment où le président Barack Obama annonce une intensification temporaire de l'effort militaire en mars 2009, le scepticisme allemand est d'autant plus palpable. Après de longs débats, la République fédérale accepte de porter ses effectifs à 5.350 soldats¹²³, un chiffre qu'elle réduit rapidement à 3.300 lors du dernier mandat voté par le Bundestag en février 2014¹²⁴.

¹²⁰ MEIERS Franz-Josef, « La politique étrangère de défense et de sécurité depuis 1989 », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 267.

¹²¹ Chiffres provenant de : MEIERS Franz-Josef, « La politique étrangère de défense et de sécurité depuis 1989 », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 269.

¹²² DRAIN Michel, « L'engagement de la Bundeswehr en Afghanistan : quels enseignements pour la politique de défense allemande ? », *Ifri*, N° 118, Décembre 2014, p. 1-26. En ligne : <https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/ndc_118_drain_fr.pdf>, consulté le 25 janvier 2022.

¹²³ Motion du gouvernement fédéral au Bundestag, « Poursuite de la participation des forces armées allemandes aux opérations de la Force internationale d'assistance et de sécurité en Afghanistan (International Security Assistance Force, ISAF) sous le commandement de l'OTAN sur la base des résolutions 1386 (2001) et 1890 (2009) du Conseil de sécurité des Nations unies », *Dserver.bundestag.de*, 9 février 2010, p.3. En ligne : <<https://dserver.bundestag.de/btd/17/006/1700654.pdf>>, consulté le 28 janvier 2022.

¹²⁴ Motion du gouvernement fédéral au Bundestag, « Poursuite de la participation des forces armées allemandes aux opérations de la Force internationale d'assistance et de sécurité en Afghanistan (International Security Assistance Force, ISAF) sous le commandement de l'OTAN sur la base des résolutions 1386 (2001) et 2120 (2013) du 10 octobre 2013 du Conseil de sécurité des Nations Unies »,

De plus, même lorsque la République fédérale fait usage de la force armée, celui-ci fait l'objet de controverses. En la matière, les bombardements effectués le 4 septembre 2009 sur deux camions-citernes le long de la rivière de Kunduz sont éloquentes. Effectué sur les ordres du commandant allemand Wolfgang Schneiderhan, ces bombardements suscitent à la fin de l'année 2009 de lourds débats dans la société allemande, dans la mesure où figurent parmi les victimes 142 civils¹²⁵. Le 31 mai 2010, le général Schneiderhan, le président fédéral Horst Köhler ainsi que le ministre de la Défense Franz Josef Jung démissionnent en conséquence, ce qui témoigne bien du sentiment de responsabilité des gouvernants allemands.

L'engagement du Japon en Irak fait l'objet de limites similaires. Tout comme la *Bundeswehr*, les FAD sont déployées dans la province d'al-Muthanna dans le Sud-Est du pays qui est moins exposée à la violence des combats. La promesse du premier ministre de porter assistance aux réfugiés afghans n'est d'ailleurs pas non plus respectée. Si la loi antiterroriste de 2001 affichait des objectifs humanitaires ambitieux, la contribution japonaise dans le cadre de la guerre en Afghanistan s'illustre plus dans le domaine logistique que médical. Le soutien du Japon a principalement pris la forme d'un don de tentes et de couvertures à destination des ressortissants afghans¹²⁶.

Bien que Junichiro Koizumi ait milité dans la sphère politique japonaise pour que le Japon endosse son « devoir global », il ne cherche pas à créer une rupture avec la politique étrangère menée par ses prédécesseurs. A ce titre, il affirme lors d'un entretien le 18 mars 2003 que le « Japon, même si les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont recours à l'action militaire, ne participera pas à la guerre. Le Japon n'utilisera pas de la force, ni ne participera à la campagne militaire¹²⁷. » Les lois d'octobre 2001 et juillet 2003 qui autorisent le déploiement des forces armées en Afghanistan et en Irak sont d'ailleurs pensées en ce sens. Ainsi, la loi antiterroriste de 2001 ne s'applique qu'aux actions militaires américaines en Afghanistan et n'est valable que pour une durée de deux ans, reconductible une fois sous réserve

Dserver.bundestag.de, 5 février 2014, p.4. En ligne : <<https://dserver.bundestag.de/btd/18/004/1800436.pdf>>, consulté le 27 janvier 2022.

¹²⁵ DRAIN Michel, « L'engagement de la Bundeswehr en Afghanistan : quels enseignements pour la politique de défense allemande ? », *Ifri*, N° 118, Décembre 2014, p. 1-26. En ligne : <https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/ndc_118_drain_fr.pdf>, consulté le 25 janvier 2022.

¹²⁶ KLIMAN Daniel, *Japan's Security Strategy in the Post-9/11 World: Embracing a New Realpolitik*, Praeger, London, 2006, p. 85.

¹²⁷ Ministère des Affaires étrangères du Japon, « Prime Minister Junichiro Koizumi's interview on the issue of Iraq », *Mofa.go.jp*, 18 mars 2003. En ligne : <https://www.mofa.go.jp/region/middle_e/iraq/pm_int0303.html>, consulté le 15 février 2022.

d'approbation de la Diète. De la même manière, la loi spéciale sur l'aide à la reconstruction de l'Irak est limitée à une durée de quatre ans.

En outre, l'intensité des combats dévoile un Japon toujours craintif à impliquer ses ressortissants dans un contexte de guerre. Le déploiement des FAD ne s'est donc pas effectué sans hésitations. Même si le Japon entretient des liens cordiaux avec les pays du Moyen-Orient, l'appréhension de voir le terrorisme islamique se déplacer sur le sol japonais est tangible¹²⁸. La date prévue d'arrivée des FAD en Irak constitue une preuve supplémentaire de ce scepticisme. Alors que le déploiement était anticipé pour décembre 2003, l'attaque de la ville de Nasirya le 19 novembre 2003, à seulement une centaine de kilomètres du lieu de déploiement des FAD, suscite une nouvelle vague d'opposition au projet du premier ministre. Dix jours plus tard, la mort de deux diplomates japonais sur le chemin vers Tikrit, Katsuhiko Oku et Masamori Inoue, prouve que la zone soi-disant « sécurisée » assignée aux forces japonaises ne l'est pas tant que cela¹²⁹.

Les interventions de l'Allemagne et du Japon au Moyen-Orient ne transforment donc pas fondamentalement les attitudes des deux pays face à l'usage de la force armée. Les mandats des deux Etats sont limités à des positions éloignées des combats. Alors que l'Allemagne s'astreint aux missions humanitaires et refuse de prendre part aux opérations offensives menées contre le régime taliban, le Japon ne participe pas aux combats au sens strict. Cet engagement contrasté des puissances militaires allemande et japonaise fait par ailleurs l'objet de dissension avec les Etats-Unis. La guerre en Irak provoque alors une transformation des liens liant la puissance américaine au Japon et à l'Allemagne.

D) Les relations nippo-américaines et germano-américaines à l'épreuve de la guerre en Irak

En mars 2003, l'Allemagne manifeste ses intérêts propres lorsqu'elle refuse de prendre part à l'effort de guerre au Moyen-Orient. Alors que Gerhard Schröder avait utilisé l'outil du vote de confiance pour soutenir le déploiement de la *Bundeswehr* en Afghanistan en novembre 2001, l'homme d'Etat se fait en 2003 le défenseur du courant politique opposé à la guerre en Irak. Le 20 mars 2003, lors d'une annonce télévisée, le chancelier prononce ces mots : « Nous avons essayé d'empêcher la guerre. Jusqu'à la dernière minute. J'en suis

¹²⁸ KLIMAN Daniel, *Japan's Security Strategy in the Post-9/11 World: Embracing a New Realpolitik*, Praeger, London, 2006, p. 70.

¹²⁹ DUFOURMONT Eddy, *Histoire politique du Japon (1853-2011)*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, p. 378.

certain : Il y aurait eu une autre voie pour désarmer le dictateur, la voie des Nations Unies¹³⁰ ». Gerhard Schröder mobilise alors, paradoxalement, le même argument qu'il avait utilisé pour justifier l'entrée en Afghanistan : la volonté, entérinée par le préambule de la Loi fondamentale, « de servir la paix du monde en qualité de membre égal en droits dans une Europe unie ».

A travers ce discours, la rupture germano-américaine est définitivement entamée. Mais le refus de l'Allemagne de déployer la *Bundeswehr* en Irak ne constitue pas en réalité le premier pas de la distanciation des deux Etats. La poursuite de « *l'Ostpolitik* » par le gouvernement de Willy Brandt au début des années 1970 et le refus du « *partnership in leadership* » à la fin des années 1980 étaient d'ores et déjà tant de preuves que l'Allemagne n'était pas un allié docile des Etats-Unis¹³¹. En revanche, si l'Allemagne affirme ses intérêts propres quitte à vexer son allié états-unien, son refus d'intervenir en Irak reste cohérent avec le modèle de la puissance civile. En effet, cette décision s'opère dans un cadre multilatéral, en coopération avec la France et la Russie. Elle correspond par ailleurs à l'état de l'opinion publique allemande, diamétralement opposée à la participation de la République fédérale à la guerre en Irak. Lors du mouvement civil d'ampleur du 15 février 2003, des millions de Berlinoises répondent présent.

Toutefois, si la posture du chancelier réunit, elle ne fait pas pour autant l'unanimité. Dans une tribune du *Washington Post* le 20 février 2003, Angela Merkel déclare que Gerhard Schröder ne « parle pas au nom de tous les Allemands. » Cette dernière incarne donc un mouvement, certes minoritaire mais bien existant, dans la sphère politique allemande en faveur d'un plus grand atlantisme.

Au Japon, la guerre en Irak divise également. Si Jun'ichirou Koizumi parvient à la fin de l'année 2003 à mobiliser une Diète réticente, les oppositions au déploiement des FAD en Irak se multiplient au fil de l'intervention. Le thème des pressions étrangères refait par ailleurs surface pour justifier la position du premier ministre. Bien qu'il ne l'exprime pas clairement,

¹³⁰ Service d'informations et de presse du gouvernement fédéral, « Fernsehansprache von Bundeskanzler Gerhard Schröder nach Beginn des Krieges gegen den Irak am 20. März 2003; Bulletin Nr. 25-1 vom 20. März 2003 », *Gerhard-Schroeder.de*, 20 mars 2003, <<https://gerhard-schroeder.de/beginn-irak-krieg/>>, consulté le 24 janvier 2022.

Version originale : « Wir haben versucht, den Krieg zu verhindern. Bis zur letzten Minute. Ich bin sicher: Es hätte einen anderen Weg zur Entwaffnung des Diktators gegeben, den Weg der Vereinten Nationen. »

¹³¹ STARK Hans, « A la recherche d'un rôle nouveau : la lente maturation de la politique étrangère allemande », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 222-223.

le thème du « *gaiatsu* » revient sur le devant de la scène politique japonaise au moment où le Secrétaire d'Etat adjoint américain, Richard Armitage, et l'ambassadeur du Japon aux Etats-Unis Shunji Yanai se rencontrent.

En réalité, dès l'annonce du soutien japonais à la puissance américaine, les critiques des partis de l'opposition fusent. Principaux détracteurs de l'opération, le Parti démocrate du Japon (PDJ) et le Parti communiste japonais (PCJ) arguent qu'en déployant les troupes en Irak, le premier ministre viole l'article 9 de la Constitution qui prohibe le recours à la force armée. Ces partis critiquent donc le manque de légitimité et de fondement juridique de l'intervention états-unienne.

Le climat de tension autour du déploiement japonais se cristallise lors des élections générales du 9 novembre 2003. Même si Jun'ichirou Koizumi est réélu, il est clair que la question irakienne a fragilisé son emprise sur le pouvoir. En effet, son parti, le Parti libéral-démocrate (PLD) perd dix sièges dans la chambre haute, ce qui le pousse à faire une coalition avec le Parti conservateur, et quarante sièges dans la chambre basse, au profit du parti d'opposition, le PDJ¹³². Alors que le premier ministre jouissait d'une popularité éclatante de plus de 80% au début de son mandat, celle-ci chute drastiquement, notamment après la révélation des tortures dans la prison d'Abou Ghraib à l'été 2003.

Au-delà des partis politiques, c'est l'opinion publique japonaise qui exprime sa désapprobation. Lors d'un sondage mené entre février et mars 2003, environ 80% de Japonais se disent opposés à la participation des FAD à la guerre en Irak¹³³. Si le premier ministre parvient à ignorer l'opinion de la société japonaise, il ne réussit pas à lui faire changer d'avis, ce chiffre ne descendant pas en dessous des 60% au cours du conflit¹³⁴. Preuve du désaccord de l'opinion publique avec la politique gouvernementale, lorsque trois civils japonais sont pris en otage en Irak en avril 2004, une pétition voit le jour et récolte en l'espace de quelques semaines 150.000 signatures pour le retrait des troupes japonaises d'Irak¹³⁵. L'élan de Koizumi en faveur d'un approfondissement des liens nippo-américains ne lui survit d'ailleurs pas, puisque le 15 janvier 2010, le premier ministre Yukio Hatayoma (2009-2010) refuse de

¹³² SHINODA Tomohito, « Japan's Top-Down Policy Process to Dispatch the SDF to Iraq », *Japanese Journal of Political Science*, Vol. 7, No.1, International University of Japan, 2006, p.71-91.

¹³³ KLIMAN Daniel, *Japan's Security Strategy in the Post-9/11 World: Embracing a New Realpolitik*, Praeger, London, 2006, p. 135.

¹³⁴ KLIMAN Daniel, *Japan's Security Strategy in the Post-9/11 World: Embracing a New Realpolitik*, Praeger, London, 2006, p. 135.

¹³⁵ DUFOURMONT Eddy, *Histoire politique du Japon (1853-2011)*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, p.378.

proroger la loi qui autorise les FAD à ravitailler les Etats-Unis en carburant depuis l'Océan Indien¹³⁶.

Ainsi, face à l'initiative unilatérale des Etats-Unis en Irak, l'Allemagne et le Japon répondent de manières différentes. L'Allemagne scelle un processus déjà bien engagé de distanciation avec la puissance américaine en refusant d'intervenir, au motif qu'elle n'est pas prête à entacher son identité pacifiste. Le Japon, en revanche, s'illustre en allié fidèle des Etats-Unis, quitte à ternir son image internationale. Au même moment où ils s'affirment comme des puissances militaires en Afghanistan et en Irak, le Japon et l'Allemagne font de la modernisation de leur puissance économique un enjeu central.

2. Le Japon et l'Allemagne en tant que puissances économiques modernes et résilientes

L'essor des économies japonaise et allemandes, qui constituent depuis les années 1960 le fondement de leur position économique dominante en Asie et en Europe, s'étiolé progressivement au début des années 2000. Face à la perspective de la récession, les deux puissances modernisent leurs économies afin de pérenniser leur position avantageuse sur le marché économique mondial. Alors que les crises des années 2000 et 2010 impactent le monde entier, le Japon et l'Allemagne font de la conjoncture internationale un élément d'affirmation de leurs puissances économiques.

A) La restructuration des modèles nippon et rhénan à l'aune des années 2000

Lorsqu'il est élu au poste de premier ministre, le 26 avril 2001, Jun'ichirou Koizumi n'incarne pas une forme de renouveau. La presse japonaise le décrit comme un « personnage étrange » (変人 ou « *henjin* ») et un « loup solitaire » (一匹狼 ou « *ippiki ookami*¹³⁷»). Pourtant, sous son leadership, le Japon procède à des réformes de fond qui changent définitivement son fonctionnement institutionnel. Cela s'illustre en premier lieu par un rééquilibrage des pouvoirs de l'administration japonaise, au détriment de la haute fonction publique et au profit des institutions gouvernementales. En 2001, Koizumi implémente la réforme administrative qui était voulue depuis le gouvernement Nakasone, dont le but est

¹³⁶ HAYASHI Yuka, « Japan Boosts Funds to Rebuild Afghanistan », *Wsj.com*, 11 novembre 2009. En ligne : <https://www.wsj.com/articles/SB125782298139240469>, consulté le 15 mars 2022.

¹³⁷ BOUISSOU Jean-Marie, « Les mutations de la démocratie japonaise, 1980-2007 », in : *Le Japon contemporain*, BOUISSOU Jean-Marie (dir.), Fayard, CERI (Centre d'études et de recherches internationales), 2007, p. 156.

précisément de mettre un terme à cet « empire bureaucratique¹³⁸ ». Ce faisant, l'homme d'Etat cherche à créer une politique cohérente face à la multiplication de « fiefs bureaucratiques¹³⁹ qui revendiquent chacun des intérêts propres.

Le premier ministre se situe également dans la continuité des grandes réformes des années 1990 et du début des années 2000 qui visent à réformer le « triangle d'airain¹⁴⁰ » sur lequel repose le modèle économique japonais. Ce faisant, le premier ministre cherche à faire du gouvernement le cœur décisionnel, « capable d'imposer ses choix aux élus PLD comme à l'administration¹⁴¹ ». Tandis que l'homme politique se concentre sur la normalisation de la puissance diplomatique et militaire du Japon, il ne prête que peu d'attention à l'économie. Koizumi poursuit certes l'épuration du système bancaire et reprend les privatisations, notamment des services postaux et des autoroutes nationales, mais les effets peinent à se faire sentir. En effet, vers le milieu de son second mandat, en 2004, la dette publique atteint le taux record de 160% du PIB.¹⁴² De plus, les privatisations, qui constituent la part la plus importante de son programme économique, restent en majorité incomplètes.

En Allemagne aussi, le besoin de procéder à des réformes structurelles apparaît clairement. Si la réunification suscite un sentiment d'euphorie auprès d'une grande partie de la population allemande, celui-ci n'est que de courte durée. En effet, en septembre 2004, le taux de chômage ne descend toujours pas et stagne à 10.5%, un chiffre qui est d'autant plus probant lorsque l'on compare les *Länder* de l'ancienne RFA (qui rassemblent 8.4% des chômeurs) aux *Länder* de l'ancienne RDA (avec 18.3% de chômeurs¹⁴³). A cela s'ajoutent les coûts colossaux de la réunification, qui menacent l'équilibre économique de l'Allemagne entière. En effet, entre 1991 et 2009, ce sont plus de 1.500 milliards d'euros qui sont transférés en

¹³⁸ FAURE Guy, « Le Japon, 'empire bureaucratique' ? » », in : *Le Japon contemporain*, BOUISSOU Jean-Marie (dir.), Fayard, CERI (Centre d'études et de recherches internationales), 2007, p. 180

¹³⁹ FAURE Guy, « Le Japon, 'empire bureaucratique' ? » », in : *Le Japon contemporain*, BOUISSOU Jean-Marie (dir.), Fayard, CERI (Centre d'études et de recherches internationales), 2007, p. 172.

¹⁴⁰ NIQUET Valérie, *Le Japon : Un modèle en déclin?*, Tallandier, Collection « en 100 questions », Paris, 2020, p. 41.

¹⁴¹ BOUISSOU Jean-Marie, « Les mutations de la démocratie japonaise, 1980-2007 », in : *Le Japon contemporain*, BOUISSOU Jean-Marie (dir.), Fayard, CERI (Centre d'études et de recherches internationales), 2007, p. 159.

¹⁴² BOUISSOU Jean-Marie, « Les mutations de la démocratie japonaise, 1980-2007 », in : *Le Japon contemporain*, BOUISSOU Jean-Marie (dir.), Fayard, CERI (Centre d'études et de recherches internationales), 2007, p. 159.

¹⁴³ KIMMEL Adolf, « Le chancelier Schröder, l'agenda 2010 et la crise du SPD », *Pouvoirs*, N° 112, Janvier 2005, p. 155-166. En ligne : < <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2005-1-page-155.htm>>, consulté le 11 janvier 2022.

direction des nouveaux *Länder* à l'Est pour leur permettre de rattraper ceux de l'Ouest¹⁴⁴. Pour remédier à ces problèmes et réduire les dépenses, le gouvernement Schröder décide en 2003 de mener une politique d'austérité (*Sparpolitik*) capable d'endiguer la « germano-sclérose¹⁴⁵ ». Le chancelier décide également de poursuivre les mesures engagées sous le gouvernement Kohl, dont l'objectif était de sauvegarder l'Allemagne comme site de production. Grâce à l'élargissement de l'Union européenne à l'Est et sa position stratégique en Europe, la République fédérale était en effet devenue un pivot crucial du marché communautaire¹⁴⁶. Lors de son discours de politique générale du 14 mars 2003, le chancelier Schröder met en valeur le « courage d'engager le changement » pour respecter les engagements européens de l'Allemagne.

La nécessité de procéder à une restructuration des modèles économiques japonais et allemand est donc claire au début des années 2000. Même si les réformes entreprises sous les gouvernements de Gerhard Schröder et Junichiro Koizumi tardent à porter leurs fruits, la relève opérée par Angela Merkel et Shinzo Abe perçoit les premiers résultats du long processus de refonte. Ainsi, au Japon, le taux de chômage chute en 2007 à 4%, après un pic à 5.6% en 2002¹⁴⁷, et le chiffre d'affaires des entreprises japonaises croît après avoir éliminé les trois « s » : surcapacités, sureffectifs et surendettement¹⁴⁸. De la même manière, l'Allemagne enregistre en 2010 une croissance de 3.6%, le taux le plus élevé depuis la réunification.¹⁴⁹ Désormais conscients que la nature de la crise que traversent leurs économies est structurelle et non conjoncturelle, le Japon et l'Allemagne modernisent leurs appareils économiques pour les faire entrer dans le XXI^e siècle.

B) L'impératif de compétitivité dans une économie mondialisée : « Abenomics » et « Agenda 2010 »

¹⁴⁴ BOURGEOIS Isabelle, « Une économie foncièrement ouverte », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p.21-31.

¹⁴⁵ WEINACHTER Michèle, « L'Allemagne et la gouvernance de la zone euro : un Diktat sans retenue – vraiment ? », in : STARK Hans, HERBET Dominique et MIARD-DELACROIX Hélène (éds.), *L'Allemagne entre rayonnement et retenue*, Villeneuve d'Ascq, 2016, p. 121-122.

¹⁴⁶ BOURGEOIS Isabelle, « Une économie foncièrement ouverte », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p.24.

¹⁴⁷ DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Repères, 2014, p. 62.

¹⁴⁸ DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Repères, 2014, p. 62.

¹⁴⁹ LE MONDE AVEC AFP, « En 2010, l'Allemagne a renoué avec la croissance », *Lemonde.fr*, 12 janvier 2011. En ligne : https://www.lemonde.fr/economie/article/2011/01/12/en-2010-l-allemande-a-renoué-avec-la-croissance_1464365_3234.html, consulté le 25 février 2022.

Au milieu des années 2000, et plus particulièrement à la suite de la crise des *subprimes* de 2009, l'économie japonaise stagne. Ce constat apparaît d'autant plus inquiétant qu'en 2010, le PIB chinois dépasse le PIB japonais. Les enjeux économiques deviennent alors d'autant plus pressants, comme en atteste la campagne menée par Shinzo Abe (2006-2007, puis 2012-2020), fondée sur l'idée de « remettre le Japon sur pied »¹⁵⁰ (日本を取り戻す ou « Nihon o torimodosu »). Lorsque Shinzo Abe reprend ses fonctions de premier ministre en décembre 2012, il annonce la mise en place d'une politique économique ambitieuse. Dénommée « Abenomics » par les économistes anglo-saxons, cette politique se fonde sur trois piliers : le pilier monétaire, le pilier budgétaire et celui de la croissance. Sur le plan monétaire, nous assistons à un véritable bras de fer entre Shinzo Abe et le gouverneur de la Banque centrale du Japon, Haruhiko Kuroda. En avril 2013, après la menace du premier ministre de retirer à la Banque son statut d'indépendance, la Banque annonce un changement radical de sa politique monétaire. En janvier 2013, Abe annonce également un plan de relance massif d'une hauteur de 20 200 milliards de yens¹⁵¹. Enfin, le premier ministre procède à des réformes structurelles dont l'objectif est de dynamiser l'investissement et la consommation domestiques. Cela se manifeste à travers une politique fiscale favorable aux entreprises, le taux d'imposition passant de 37% à 30%¹⁵², et des réformes tournées vers l'inclusion des femmes à des postes permanents et qualifiés, comme l'ouverture de 400 000 crèches supplémentaires et l'extension du congé parental de 18 mois à 3 ans¹⁵³.

La réunification allemande a également amené son lot de déconvenues. Entre autres, c'est la conciliation des systèmes de retraite et des marchés du travail des anciennes RDA et RFA qui hante les gouvernants allemands. Entre 2002 et 2005, dans la continuité des amendements du gouvernement Kohl¹⁵⁴ naissent alors les « réformes Hartz ». C'est en réalité le programme développé par Peter Hartz, l'ingénieur de ces réformes et le directeur du personnel de l'entreprise d'automobile *Volkswagen*, qui est récupéré par le gouvernement Schröder. Très impopulaires auprès de l'opinion publique qui n'y voit qu'une réduction de l'Etat providence allemand, ces réformes réduisent considérablement en janvier 2005 les prestations accordées aux chômeurs de longue durée. Les « lois Hartz » sont par ailleurs adoptées dans le cadre d'un

¹⁵⁰ DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Repères, 2014, p. 68.

¹⁵¹ DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Repères, 2014, p. 69.

¹⁵² DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Repères, 2014, p. 165.

¹⁵³ DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Repères, 2014, p. 71.

¹⁵⁴ BOURGEOIS Isabelle, « De la capacité de l'Allemagne à se réformer », *Regards sur l'économie allemande*, N°116-117, Janvier-Février 2015, p. 15-28. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-regards-sur-l-economie-allemande-2015-1-page-15.htm>>, consulté le 22 décembre 2022, p. 16.

programme plus large, « l'Agenda 2010 ». Ce programme porte alors sur trois domaines : la politique de santé, le marché du travail et la planification des retraites. A travers l'Agenda 2010, le gouvernement accorde des avantages fiscaux aux entreprises, augmente les dépenses en matière d'éducation, et assouplit la protection contre le licenciement¹⁵⁵. Globalement, à travers ces mesures, les gouvernements Schröder puis Merkel cherchent à restituer à l'Allemagne sa compétitivité sur le marché international.

L'Agenda 2010 ne bénéficie néanmoins pas, contrairement au Japon, d'un soutien populaire. Preuve manifeste du mécontentement de l'opinion allemande, le SPD fait essuie des pertes électorales colossales lors des élections européennes de juin 2004. Le parti ne recueille alors que 21.5% des voix, ce qui constitue « le plus mauvais résultat du SPD dans une élection à l'échelon national depuis la fondation de la République fédérale »¹⁵⁶. De plus, les réformes économiques des années 2000 sont également un motif de détérioration des relations entre Allemagne de l'Ouest (Wessis) et de l'Est (Ossis) dans un pays où les inégalités économiques entre *Länder* sont encore ostensibles.¹⁵⁷

En somme, au cours des années 2000, le Japon et l'Allemagne cherchent à développer une puissance économique moderne. Cette modernisation s'effectue à grands coûts électoraux en Allemagne, ce qui facilite le retour au pouvoir du parti chrétien-démocrate en 2005. Au Japon, même si les effets des réformes administratives et économiques se manifestent dès la première moitié des années 2010, le part du Japon dans l'économie mondiale a chuté de 18% à 8.4%¹⁵⁸ entre 1994 et 2011. Mais au-delà des réformes menées par les deux Etats, c'est surtout leur réponse aux crises successives des années 2000 et 2010 qui nous informent des capacités de leurs puissances économiques.

¹⁵⁵ BOURGEOIS Isabelle, « De la capacité de l'Allemagne à se réformer », *Regards sur l'économie allemande*, N°116-117, Janvier-Février 2015, p. 16. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-regards-sur-l-economie-allemande-2015-1-page-15.htm>>, consulté le 22 décembre 2022, p. 16.

¹⁵⁶ KIMMEL Adolf, « Le chancelier Schröder, l'agenda 2010 et la crise du SPD », *Pouvoirs*, N° 112, Janvier 2005, p. 159. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2005-1-page-155.htm>>, consulté le 11 janvier 2022.

¹⁵⁷ KIMMEL Adolf, « Le chancelier Schröder, l'agenda 2010 et la crise du SPD », *Pouvoirs*, N° 112, Janvier 2005, p. 157. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2005-1-page-155.htm>>, consulté le 11 janvier 2022.

¹⁵⁸ DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Repères, 2014, p. 105.

C) Les années 2000 et 2010, des décennies de crises

En Europe, la crise financière touche lourdement l'Allemagne qui voit son PIB chuter d'environ 5.6% en 2009¹⁵⁹. L'ancrage de l'Allemagne dans les cercles économiques internationaux se révèle, au fil de la crise, être une faiblesse potentielle. En effet, alors que les exportations allemandes ne représentaient que 21.4% du PIB en 1970, en 2015, ce chiffre est de 46.9%¹⁶⁰. La crise révèle donc la dépendance de l'Allemagne au marché mondial. Mais d'autres pays comme l'Irlande, l'Espagne, et plus particulièrement la Grèce souffrent davantage. En vertu de son statut de première puissance économique européenne et de sa résilience au choc exogène (notamment grâce aux réformes Schröder), l'Allemagne devient malgré elle la puissance au cœur du programme de relance européen. Après la mise en place d'une politique d'austérité, décriée par ses voisins européens qui espèrent qu'elle finance la relance, l'Allemagne cède aux pressions. En 2010, elle finance en grande partie les plans d'aide irlandais, portugais et grec à travers un instrument de financement européen : le Mécanisme européen de stabilité (MES). En échange de l'aide allemande, les pays touchés par la crise acceptent de se soumettre à une politique draconienne d'austérité.

C'est alors qu'un courant germanophobe s'enracine en Grèce, où les notions d'hégémonie allemande et de « Diktat » refont surface¹⁶¹. Lors d'une conférence de presse du 21 avril 2013, la chancelière Angela Merkel est contrainte de rassurer ses partenaires européennes. Elle prononce à cette occasion les mots suivants : « l'Allemagne a parfois un rôle compliqué car nous sommes la plus grande économie européenne, mais elle agira uniquement de concert avec ses partenaires. L'idée de l'hégémonie m'est totalement étrangère¹⁶² ». L'Allemagne essaie donc de s'éloigner de son image de puissance « centrale » (*Mittellage*) en Europe. Cette impression est renforcée par un voisin français en déclin, ce qui est déjà perceptible dans les

¹⁵⁹ BRODERSEN Hans, « L'Allemagne dans la mondialisation : l'impact du commerce extérieur », in : STARK Hans, HERBET Dominique et MIARD-DELACROIX Hélène (éds.), *L'Allemagne entre rayonnement et retenue*, Villeneuve d'Ascq, 2016, p. 157.

¹⁶⁰ BRODERSEN Hans, « L'Allemagne dans la mondialisation : l'impact du commerce extérieur », in : STARK Hans, HERBET Dominique et MIARD-DELACROIX Hélène (éds.), *L'Allemagne entre rayonnement et retenue*, Villeneuve d'Ascq, 2016, p. 157.

¹⁶¹ STARK Hans, « L'Allemagne et l'Union économique et monétaire. Entre volonté d'intégration européenne et affirmation des intérêts nationaux », *Allemagne d'aujourd'hui*, N° 233, Mars 2020, p. 88. En ligne : <https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ALL_233_0081>, consulté le 26 mars 2022.

¹⁶² MARTENS Stephan, « L'Allemagne unifiée, une puissance aux pieds d'argile », in : STARK Hans, HERBET Dominique et MIARD-DELACROIX Hélène (éds.), *L'Allemagne entre rayonnement et retenue*, Villeneuve d'Ascq, 2016, p. 52.

années 1970 au moment où l'Allemagne dépasse la France sur le plan économique¹⁶³. Néanmoins, si les règles d'austérité prônées par l'Allemagne sont décriées par ses partenaires européens dans le cadre de la crise financière de 2009, il semble que peu d'entre eux les respectent¹⁶⁴. Le Pacte de stabilité et de croissance, l'instrument de coordination des politiques budgétaires européennes tant défendu par l'Allemagne, reste par exemple inappliqué.

Pourtant c'est un rôle presque imposé que l'Allemagne endosse au cours des années 2010. L'idée d'une Allemagne peu coopérative au sein de l'Union européenne n'est pas nouvelle. Dès 2002, l'adhésion de l'Allemagne à la zone euro fait débat et certains économistes allemands affublent à la monnaie européenne le nom de « *Teuro*¹⁶⁵ » (de la contraction du mot allemand « *teuer* » pour dire cher, et « euro »). D'autres mesures phares, à l'instar du retrait allemand du nucléaire à la lueur des événements de Fukushima en 2011, renforcent cette idée d'une Allemagne peu coopérative. C'est en réalité une République fédérale profondément réticente à l'idée de prendre plus de responsabilités à l'échelle européenne qui se développe, d'autant plus que certaines forces politiques en Allemagne, à l'instar de l'*Alternative für Deutschland* (AfD), se saisissent de l'euroscepticisme comme un argument électoral.

En raison de sa nature fondamentalement internationale, l'économie japonaise subit de plein fouet à la fin des années 2000 les conséquences de la crise financière. En réalité, l'archipel est l'un des pays les plus durement touchés. En 2008, son PIB connaît un recul d'1%, puis en 2009, de 5.5%¹⁶⁶. L'économie japonaise ne rebondit d'ailleurs qu'en 2010. Mais contrairement à l'Allemagne dans le cadre de la zone euro, le financement japonais de la reprise internationale laisse derrière lui une image positive du Japon. Ainsi, en 2008, le Japon prête 100 milliards de dollars au Fonds Monétaire International¹⁶⁷, prélevés sur ses propres

¹⁶³ ENDERLEIN Henrik et PISANY-FERRY Jean, « Réformes, investissement et croissance : un agenda pour la France, l'Allemagne et l'Europe », 27 novembre 2014, 96 p.

¹⁶⁴ STARK Hans, « Allemagne : la puissance déphasée », *Hérodote*, N°175, Avril 2019, p. 15. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-herodote-2019-4-page-11.htm>>, consulté le 20 mars 2022

¹⁶⁵ STARK Hans, « L'Allemagne et l'Union économique et monétaire. Entre volonté d'intégration européenne et affirmation des intérêts nationaux », *Allemagne d'aujourd'hui*, N° 233, Mars 2020, p. 86. En ligne : <https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ALL_233_0081>, consulté le 26 mars 2022.

¹⁶⁶ SHIRAI Sayuri, « The impact of the US subprime mortgage crisis on the world and East-Asia : through analyses of cross-border capital movements », Faculty of Policy Management, Keio University, ERIA Discussion Paper Series, Avril 2009.

¹⁶⁷ NIQUET Valérie, *Le Japon : Un modèle en déclin?*, Tallandier, Collection « en 100 questions », Paris, 2020, p. 131.

réerves de change. Le Japon contribue également à la stabilité régionale en Asie en finançant la Banque asiatique de développement, une institution que le Japon dirige depuis 1996.

Mais si la crise financière impacte l'économie japonaise, c'est le tremblement de terre de Tohoku du 11 mars 2011 et le tsunami qui s'ensuit plongent, selon les termes du premier ministre Naoto Kan, le Japon « dans la crise la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale¹⁶⁸ ». Les principaux dommages se trouvent dans les préfectures d'Iwate, Miyagi et Fukushima, qui représentent en 2011 environ 4% du PIB national¹⁶⁹. Abrisant les chaînes d'approvisionnement de secteurs vitaux de l'économie japonaise, comme l'automobile et l'électronique, la catastrophe naturelle paralyse les chaînes de production du Japon pendant plusieurs mois. Le coût de la reconstruction est alors estimé par les autorités japonaises à une hauteur de 23 trillions de yens, soit 215 milliards d'euros¹⁷⁰.

C'est donc un coup conséquent que les crises successives des années 2000 et 2010 portent aux économies japonaise et allemande. Si la réponse du Japon au cours de la crise financière conforte sa position de puissance économique à l'échelle internationale, la réponse allemande fragilise sa position dans un espace européen qui la perçoit comme non coopérative. En tant qu'acteurs centraux des reprises européenne et internationale, l'Allemagne et le Japon ont néanmoins su montrer leurs capacités financières. La consolidation de leurs positions économiques s'accompagne d'un renforcement de leurs positions dans les organes multilatéraux, pour mieux répondre aux nouvelles menaces du XXIe siècle.

3. L'approfondissement des liens multilatéraux face à l'émergence de nouveaux acteurs hostiles

Au cours des années 2000, le Japon et l'Allemagne assistent à l'émergence d'acteurs hostiles dans leurs espaces régionaux respectifs. Tandis que le Japon voit dans les essais balistiques et nucléaires de la Corée du Nord une menace directe à son intégrité territoriale, l'Allemagne perçoit dans l'invasion de la Géorgie par la Fédération de Russie un phénomène inquiétant. Les deux pays font alors du multilatéralisme un instrument de contrepoids de ces puissances. Face à l'inefficacité de l'approche multilatérale, le Japon et l'Allemagne cherchent à s'inscrire dans le jeu des « Grandes puissances » en obtenant un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies.

¹⁶⁸ Citation provenant de : DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Repères, 2014, p. 64.

¹⁶⁹ DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Repères, 2014, p. 65.

¹⁷⁰ DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Repères, 2014, p. 65.

A) L'émergence d'acteurs hostiles et la déstabilisation des politiques de sécurité allemande et japonaise

Le Caucase est une région qui, au cours des années 2000, suscite l'intérêt des gouvernants allemands. Dès 2001, la République fédérale lance une politique de prévention des conflits à destination de l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie intitulée « *Kaukasusinitiative* »¹⁷¹. De même, le *Livre blanc sur la politique de développement* de 2008 souligne que le Sud du Caucase et les Balkans constituent les deux régions à risque « aux portes de l'Union européenne »¹⁷². Cette région apparaît donc comme un enjeu stratégique majeur pour l'Allemagne. Le 7 août 2008, l'invasion de la Géorgie par les forces armées russes dans le cadre de « l'Exercice Caucase 2008 » surprend l'Allemagne qui avait, sous le gouvernement Schröder, cherché à développer des liens étroits avec les pays de l'Est¹⁷³. En 2002, la Fédération de Russie avait d'ores et déjà reconnu l'Ossétie du Sud comme une province indépendante, mais cela n'avait pas suscité de réactions des Etats européens. En réalité, le conflit russo-géorgien s'inscrit dans la continuité du sommet de Bucarest d'avril 2008, dans lequel la Géorgie et l'Ukraine militent pour rejoindre l'OTAN¹⁷⁴. L'Allemagne avait à cette occasion refusé d'accorder aux deux Etats le Plan d'action pour l'adhésion, première étape vers une adhésion à l'organisation¹⁷⁵.

Consciente qu'une appartenance de la Géorgie et de l'Ukraine à l'OTAN ne ferait que brouiller les relations germano-russes¹⁷⁶, l'Allemagne refuse, aux côtés de la France, d'élargir l'OTAN à l'Est. Pourtant, bien que la politique d'apaisement avec la Russie apparaisse comme centrale pour le gouvernement fédéral, l'Allemagne ne reste pas impassible en août 2008. Le 12 août 2008, le conflit prend fin pour deux raisons : d'un côté, la faiblesse des

¹⁷¹ GOUGEON Jean-Pierre, « L'Allemagne puissance ». *Revue internationale et stratégique*, 2009, p.43. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2009-2-page-33.htm?contenu=article>>, consulté le 26 mars 2022.

¹⁷² Conclusions du Conseil européen de Berlin des 21 et 22 juin 2008, service de presse.

¹⁷³ HEUMANN Hans-Dieter, « La logique de la politique étrangère allemande », *Ifri*, Décembre 2004, p.6. En ligne : <<https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/ndc18bheumann.pdf>>, consulté le 15 janvier 2022.

¹⁷⁴ DICKINSON Peter, « The 2008 Russo-Georgian War: Putin's green light », *Atlanticcouncil.org*, 7 août 2021. En ligne : <<https://www.atlanticcouncil.org/blogs/ukrainealert/the-2008-russo-georgian-war-putins-green-light/>>, consulté le 17 mars 2022.

¹⁷⁵ DEUTSCHE WELLE STAFF, « Germany Supports Georgia's Territorial Integrity », *DW.com*, 24 juin 2008. En ligne: <<https://www.dw.com/en/germany-supports-georgias-territorial-integrity/a-3439941>>, consulté le 10 mars 2022.

¹⁷⁶ STARK Hans, « A la recherche d'un rôle nouveau : la lente maturation de la politique étrangère allemande », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 226.

forces géorgiennes face à l'écrasante armée russe, et de l'autre, la diplomatie proactive de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Sous la présidence française, l'Union européenne mobilise ses services diplomatiques au profit d'un cessez-le-feu entre les deux belligérants. Seulement cinq jours après le début du conflit, c'est une trêve grandement favorable à la Russie qui est signée, cette dernière maintenant ses troupes en Ossétie du Sud. Si l'Allemagne n'a joué qu'un rôle mineur dans le cadre de la diplomatie européenne, principalement menée par le gouvernement de Nicolas Sarkozy, elle n'est pas dupe. La guerre en Géorgie marque le premier réveil allemand, qui perçoit pour la première fois depuis les années 1990 la Fédération de Russie comme une menace potentielle. Généralement analysé comme un moment de basculement de la politique étrangère russe, non plus en coopération mais en opposition à l'Ouest, le conflit russo-géorgien déstabilise les politiques allemande et européenne de sécurité, fondées sur un règlement pacifique des différends internationaux¹⁷⁷.

Les essais balistiques et nucléaires de la Corée du Nord dans la Zone économique exclusive japonaise provoquent un effet similaire au Japon. Depuis le début des années 1990, la Corée du Nord figure sur les radars japonais. En 1995, la rédaction de nouvelles *Instructions générales pour la défense* souligne bien cette menace nord-coréenne, et la prolifération des armes de destruction massive en Asie continentale¹⁷⁸. Le retrait de la Corée du Nord du Traité de non-prolifération le 11 juin 1993 et ses essais balistiques inquiètent en effet les gouvernants japonais qui y voient une menace directe à l'intégrité territoriale du Japon¹⁷⁹. A cela s'ajoutent des intrusions fréquentes des navires nord-coréens dans les eaux territoriales japonaises, et le problème récurrent entre les deux pays de l'enlèvement d'une dizaine de citoyens japonais par les forces nord-coréennes entre 1977 et 1983.

Cette menace alimente dans les cercles politiques japonais des débats soutenus. Face à la menace nord-coréenne, la politique de sécurité japonais fait l'objet de dissensions parlementaires. Tandis que certains hommes politiques revendiquent une place grande assertion politique et militaire du Japon face à ces menaces multiformes, d'autres prônent à nouveau une certaine retenue. Certains gouvernants japonais revendiquent alors un « intérêt

¹⁷⁷ GIULIANI Jean-Dominique et FOUCHER Michel, « L'Union européenne face à la guerre russo-géorgienne », *Fondation Robert Schuman*, 1^{er} septembre 2008. En ligne : <<https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-108-fr.pdf>>, consulté le 22 mars 2020.

¹⁷⁸ ESMEIN Jean et SHELDON-DUPLAIX Alexandre, « Les forces armées », in : *Le Japon contemporain*, BOUISSOU Jean-Marie (dir.), Fayard, CERI (Centre d'études et de recherches internationales), 2007, p. 544.

¹⁷⁹ ARMS CONTROL ASSOCIATION, « The Six-Party Talks at a Glance », *Armscontrol.org*, Juin 2018. En ligne: <https://www.armscontrol.org/factsheets/6partytalks>, consulté le 20 mars 2022.

national » (国益 ou « kokueki ») propre au Japon, en opposition à l'idée d'une politique étrangère japonaise alignée sur la politique étrangère américaine ((対米追隨外交 ou « taibei tsuizui gaikou »)¹⁸⁰. A travers cette notion, c'est l'idée que les enjeux sécuritaires du Japon doivent primer sur les nécessités de la relation nippo-américaine qui émerge. De même, l'idée de préemption s'enracine. Shigeru Ishiba, ministre d'Etat et directeur de l'Agence de défense, défend ainsi en 2002 devant la Diète la théorie selon laquelle en cas d'attaque imminente, la Constitution japonaise autoriserait des frappes sur les sites de missiles nord-coréens¹⁸¹. Enfin, les partisans d'une révision de l'article 9 trouvent dans la militarisation nord-coréenne un puissant argument. Si ce sujet ne suscite plus l'effroi au sein de la Diète et qu'une majorité de parlementaires comprennent qu'un changement est nécessaire, ils ne parviennent pas à s'accorder sur le contenu de l'amendement en question.

L'invasion russe de la Géorgie et le réarmement fulgurant de l'acteur nord-coréen déstabilisent donc les politiques de sécurité japonaise et allemande. A travers l'essor de ces menaces, l'Allemagne et le Japon entrevoient les limites de leurs systèmes de sécurité respectifs. Les deux Etats perçoivent alors dans le renforcement du régionalisme et du multilatéralisme un moyen de contrebalancer les puissances qui leur sont hostiles.

B) Le multilatéralisme comme instrument de contrepoids aux acteurs hostiles

En 2007, le slogan de la douzième présidence allemande du Conseil européen, « *Europa gelingt gemeinsam* »¹⁸² (« Ensemble nous réussirons l'Europe ») traduit de façon adéquate la volonté allemande de renforcer les liens entre puissances européennes. Ce souhait se manifeste en 2005 par un projet constitutionnel européen, que le chancelier Gerhard Schröder défend corps et âme. Lors d'une annonce devant le *Bundestag* le 30 avril 2004, il affirme « qu'une chose est claire : nous avons besoin de la Constitution »¹⁸³. Lancé lors du discours

¹⁸⁰ KLIMAN Daniel, *Japan's Security Strategy in the Post-9/11 World: Embracing a New Realpolitik*, Praeger, London, 2006, p. 43-44.

¹⁸¹ KLIMAN Daniel, *Japan's Security Strategy in the Post-9/11 World: Embracing a New Realpolitik*, Praeger, London, 2006, p. 49.

¹⁸² MARTENS Stephan, « La double présidence allemande du Conseil européen et du G8 en 2007 : *Un essai à transformer* », *Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa)*, N°47, Octobre 2007, p. 2. En ligne : < https://www.adafa.eu/fileadmin/adafa-redaktion/pdf/publications/2007/2007IFRI_ndc47_Martens_.pdf>, consulté le 26 mars 2022.

¹⁸³ Service d'informations et de presse du gouvernement fédéral, « Regierungserklärung von Bundeskanzler Gerhard Schröder zur Erweiterung der Europäischen Union vor dem Deutschen Bundestag am 30. April 2004 in Berlin », *Gerhard-Schroeder.de*, 30 avril 2004, <<https://gerhard-schroeder.de/erweiterung-der-eu/>>, consulté le 20 janvier 2022.

d'Humboldt en mai 2000 par le ministre des Affaires étrangères allemand Joschka Fischer, le projet constitutionnel échoue toutefois en 2005, plongeant l'Union européenne dans une crise institutionnelle. L'initiative allemande ne parvient donc pas à convaincre les membres de l'organisation régionale. Mais l'Allemagne ne se laisse pas abattre pour autant, et c'est sous sa présidence du Conseil européen de 2007 que le Traité de Lisbonne est approuvé¹⁸⁴.

Ce traité, qui entre en vigueur en 2009, permet à l'Allemagne de compléter les défaillances de son système de sécurité. En réalité, tout au long des années 2000, puis 2010, l'Allemagne couple à son propre système de sécurité celui de l'Union européenne. Après l'intervention militaire russe en Géorgie et dans le cadre de la politique européenne de « bon voisinage », le vice-chancelier allemand Frank-Walter Steinmeier s'évertue à conserver de bonnes relations avec la Fédération de Russie¹⁸⁵. Le Traité de Lisbonne qu'elle a ratifié établit par ailleurs une Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) qui renforce le cadre sécuritaire de l'Allemagne.

L'article 42§7 du traité de Lisbonne établit en effet une clause de défense mutuelle (*Beistandsklausel*), d'inspiration otanienne, qui postule que dans l'éventualité « où un Etat membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres Etats membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la charte des Nations Unies ». Le traité offre également de nouvelles possibilités d'intervention rapide, ce qui vient compléter des forces allemandes peu adaptées à ce type d'opérations¹⁸⁶. A travers cette disposition, l'Union européenne espère dissuader toute agression armée à l'encontre de l'un de ses membres. Utilisée pour la première fois lors des attaques terroristes du 13 novembre 2015 à Paris, cette clause répond également aux menaces étatiques extérieures, à l'instar de la Russie. Dans les années 2000, l'« Europe de la sécurité » recueille donc une certaine attention des gouvernants allemands. Preuve de cet intérêt, la Cour

¹⁸⁴ « Rétrospective des 12 présidences du Conseil de l'UE tenues par l'Allemagne », *Eu2020.de*, 22 novembre 2020. En ligne : <<https://www.eu2020.de/eu2020-fr/actualite/C3%A9s/artikel/pr%C3%A9sidences-allemandes-du-conseil-de-l-ue-historique/2416054>>, consulté le 9 décembre 2021.

¹⁸⁵ STARK Hans, « 30 ans de politique étrangère allemande. Entre volonté de continuité et tiraillement inévitable », in : Association pour la connaissance de l'Allemagne d'aujourd'hui (éd.), *Allemagne d'aujourd'hui*, N° 232, Février 2020, p. 186. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2020-2-page-177.htm>>, consulté le 11 janvier 2021.

¹⁸⁶ TUMELTS Elsa, « La Bundeswehr et la politique européenne de sécurité et de défense commune : un processus de (re)définition mutuelle ? », *Allemagne d'aujourd'hui*, Janvier 2021, N°235, p.81. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-77.html>>, consulté le 20 mars 2022.

constitutionnelle allemande conclut dans un arrêt rendu le 10 octobre 2019 que l'Union européenne peut « être considérée (...) comme un système de sécurité collective mutuelle »¹⁸⁷.

Au cours des années 2000, le Japon fait également du multilatéralisme un instrument de contrepoids de la puissance nord-coréenne. En réalité, c'est dans un premier temps dans un cadre bilatéral, entre les Etats-Unis et la Corée du Nord, que les négociations pour le désarmement de cette dernière débutent. Dès 1994, les Etats-Unis mobilisent leurs services diplomatiques et conviennent avec la Corée du Nord d'un « accord-cadre » (« *Agreed Framework* »), dont l'objectif est de la mener sur la voie du désarmement. Suite à la signature de cet « accord-cadre », la puissance nord-coréenne suspend sa notification de retrait du Traité de non-prolifération. La diplomatie américaine en la matière semble donc efficace. Mais lorsque cette dernière accuse la Corée du Nord en octobre 2002 de violer « l'accord-cadre » de 1994, la Corée du Nord décide de se retirer définitivement de l'accord international. Le réarmement nord-coréen ne passe néanmoins pas inaperçu. Après les essais balistiques des missiles *Taepodong-1* qui survolent les îles japonaises d'Honshu en août 1998, la Corée du Nord annonce le 30 août 2003 vouloir procéder à des essais nucléaires¹⁸⁸.

C'est alors qu'un format multilatéral de négociation, les « Pourparlers à six » (ou « *Six-Party Talks* »), voit le jour, réunissant diplomates chinois, japonais, nord-coréens, russes, sud-coréens et états-uniens. Entre 2003 et 2009, cette instance de discussion cherche à apaiser les tensions en Asie de l'Est engendrées par la militarisation croissante du régime nord-coréen. Cela ne l'empêche pas de procéder aux essais du missile *Taepodong-2* le 4 avril 2009, qui pénètre à nouveau dans l'espace aérien japonais. Le 13 avril 2009, le Japon dénonce alors une violation de la résolution 1718 du Conseil de Sécurité, qu'il a lui-même orchestré en 2006 et qui met en garde la Corée du Nord sur ses essais balistiques et nucléaires. Le lendemain, l'Etat nord-coréen se retire des « Pourparlers à six ».

Confrontés au retour d'acteurs hostiles dans leurs espaces régionaux respectifs, le Japon et l'Allemagne essaient de faire du multilatéralisme un élément de contrepoids des menaces nord-coréenne et russe. Néanmoins, le format multilatéral peine à calmer les ardeurs de ces dernières. Même si la diplomatie européenne a permis de rapidement mettre un terme à la guerre, la Russie gagne le droit d'occuper une partie du territoire géorgien. Du côté nord-

¹⁸⁷ DRAIN Michel, « Le contrôle parlementaire de la Bundeswehr », *Allemagne d'aujourd'hui*, N°235, Janvier 2021, p.30. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-28.htm>>, consulté le 18 janvier 2022.

¹⁸⁸ ARMS CONTROL ASSOCIATION, « The Six-Party Talks at a Glance », *Armscontrol.org*, Juin 2018. En ligne: <<https://www.armscontrol.org/factsheets/6partytalks>>, consulté le 20 mars 2022.

coréen, les négociations n'ont pas permis d'aboutir à un désarmement. Parallèlement aux formats multilatéraux, le Japon et l'Allemagne cherchent donc à acquérir une stature politique internationale à travers un autre objectif : l'acquisition d'un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies.

C) La poursuite d'un objectif commun : l'acquisition d'un siège permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies

L'obtention d'un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies est un objectif que l'Allemagne revendique depuis 1993, sous l'égide du ministre des Affaires étrangères Klaus Kinkel. Sous le gouvernement Kohl, la « culture de la retenue » freine ces ambitions. Mais lorsque Gerhard Schröder reprend la chancellerie, il dépose officiellement la candidature de l'Allemagne le 19 mars 2004. En réalité, depuis le début des années 2000, c'est l'idée d'une Allemagne plus « responsable » qui émerge. Le 25 août 2003, Angela Merkel écrit dans le journal *Der Spiegel* : « L'Allemagne, plus grand pays d'Europe, doit s'affirmer et s'imposer dans de nombreux domaines. Il ne s'agit pas de se placer au-dessus des autres, mais d'assumer une plus grande responsabilité que celle que nous avons précédemment »¹⁸⁹.

Effectivement, l'Allemagne s'évertue au cours des années 2000 à endosser plus de prérogatives au sein des institutions onusiennes. Elle intervient successivement dans le cadre des opérations onusiennes de maintien de la paix au Moyen-Orient (en coopération avec la Force intérimaire des Nations unies au Liban), en Afrique (comme dans la Mission des Nations unies au Liberia) ou encore en Europe (dans le cadre de la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo). En outre, dans l'esprit de la *Déclaration du millénaire des Nations unies* du 8 septembre 2000, l'Allemagne décide d'annuler la dette bilatérale des pays les plus pauvres. Dans un discours du 6 septembre 2000 devant les Nations unies, Gerhard Schröder annonce cette mesure lorsqu'il dit « qu'avec l'initiative de désendettement de Cologne (...) nous avons créé en 1999 les conditions nécessaires pour associer l'allègement de la dette à une stratégie de lutte contre la pauvreté »¹⁹⁰. Néanmoins,

¹⁸⁹ Citation provenant de : GOUGEON Jean-Pierre, « L'Allemagne puissance », *Revue internationale et stratégique*, 2009, p. 39. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2009-2-page-33.htm?contenu=article>>, consulté le 26 mars 2022.

¹⁹⁰ Service d'informations et de presse du gouvernement fédéral, « Rede von Bundeskanzler Gerhard Schröder vor den Vereinten Nationen beim Millenniumsgipfel am 6. September 2000 in New York », *Gerhard-Schroeder.de*, 6 septembre 2000, <<https://gerhard-schroeder.de/vereinte-nationen-millenniumsgipfel/>>, consulté le 4 janvier 2022.

même si l'Allemagne se présente comme un candidat compétent au poste de membre permanent au Conseil de sécurité, la rupture du lien transatlantique depuis le refus allemand d'intervenir en Irak limite ses perspectives de rejoindre les puissances du Conseil de sécurité.

Le Japon revendique lui aussi un siège aux côtés des diplomates chinois, français, britannique, états-unien et russes. L'archipel a en effet occupé, plus que n'importe quel autre membre des Nations unies, le poste de membre non-permanent du Conseil de sécurité¹⁹¹. Sa dévotion aux institutions onusiennes est limpide. Comme le premier ministre Taro Aso le rappelle en 2008 devant l'Assemblée générale des Nations unies, « le Japon insiste vivement sur l'importance des Nations unies et n'a jamais dévié de la voie de la coopération internationale »¹⁹². Grâce à son soutien dans le cadre de catastrophes naturelles, à l'instar du séisme et tsunami du 26 décembre 2004 au large de l'île de Sumatra, ou encore de contextes humanitaires graves, comme au Soudan du Sud à partir de 2011, le Japon s'illustre à nouveau comme une puissance utile de la société internationale.

Ces mesures, qui matérialisent l'engagement du Japon envers la paix mondiale, répondent également à un enjeu stratégique bien précis : l'acquisition d'un siège permanent au sein du Conseil de Sécurité. Ainsi, si l'engagement tangible du Japon dans les instances de l'ONU témoigne bien du désir d'être reconnu comme un membre actif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est également lié au souhait de l'archipel de s'inscrire dans le jeu des « Grandes Puissances ». En raison de son engagement pour la paix, le Japon apparaît comme un candidat légitime. Mais le statut du Japon au sein de l'ONU ne lui permet pas au cours des années 1990 de prétendre à ce titre.

En effet, même si le Japon mobilise ses forces de façon croissante au profit de l'ONU, il n'en reste pas moins une force minoritaire. En 1988, on ne compte parmi les 2521 agents de l'ONU que 90 fonctionnaires japonais (soit 3.6%), un chiffre qui se situe en dessous du quota fixé pour le Japon, entre 145 et 197 bureaucrates¹⁹³. De plus, en avril 2009, seuls 39

Version originale : Mit der Kölner Entschuldungsinitiative, die die G 8-Staaten auf ihrem Gipfel in Okinawa fortgeführt haben, haben wir 1999 die Voraussetzungen dafür geschaffen, Schuldenerleichterung mit einer Strategie der Armutsbekämpfung zu verbinden.“

¹⁹¹ AKAHA Tsuneo, « Japon : trouver l'équilibre entre soft power et hard power », *Politique étrangère*, Janvier 2011, p. 119.

¹⁹² Citation provenant de : TANKE Sarah, *Une diplomatie du respect: le Japon et le multilatéralisme: trois cas d'étude: l'Assemblée générale des Nations Unies, le PNUD et l'AIEA depuis les années 2000*, CERI (Centre de recherches internationales), 2017, p. 119

¹⁹³ SEIZELET Eric. « Le pacifisme constitutionnel nippon à l'épreuve de la guerre du Golfe. », *Politique étrangère*, No. 1, 1992, p. 145. En ligne : <https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1992_num_57_1_4104>, consulté le 20 janvier 2022.

ressortissants japonais sont impliqués dans des opérations de maintien de la paix, ce qui place le Japon au rang de 83^e plus grand contributeur mondial¹⁹⁴. Cette modération en termes de relais dont dispose le Japon au sein des Nations Unies est couplée à la critique selon laquelle l'archipel devrait renoncer à son image de puissance pacifique, qui ne serait qu'un prétexte au neutralisme. En outre, la visite de premiers ministres comme Junichiro Koizumi ou encore Shinzo Abe du sanctuaire controversé Yasukuni ne fait rien pour arranger les relations sino-japonaises. Il n'apparaît donc pas surprenant que la Chine décide, le 15 août 2006, d'opposer à la candidature japonaise pour un siège permanent au Conseil de Sécurité son droit de veto.

En somme, le Japon et l'Allemagne ne parviennent pas au cours des années 2000 à réaliser leurs ambitions onusiennes. En dépit de leurs engagements internationaux, les deux pays font les frais de leurs décisions respectives. Tandis que l'Allemagne subit les conséquences de son opposition à la guerre en Irak, le retour du nationalisme dans les sphères politiques japonaises contrevient à la concrétisation de ses projets. Les deux Etats ne renoncent néanmoins pas à leur souhait commun, et explorent d'autres options, à l'instar du « Groupe des quatre » (ou G4) qui dépose officiellement le 16 mai 2005 un projet d'élargissement du Conseil de sécurité des Nations unies¹⁹⁵

¹⁹⁴AKAHA Tsuneo, « Japon : trouver l'équilibre entre soft power et hard power », *Politique étrangère*, Janvier 2011, p. 118.

¹⁹⁵ LE MONDE AVEC AFP ET REUTERS, « Le G4 propose un élargissement du Conseil de sécurité de l'ONU », *Lemonde.fr*, 17 mai 2005. En ligne : <https://www.lemonde.fr/international/article/2005/05/17/le-g4-propose-un-elargissement-du-conseil-de-securite-de-l-onu_650549_3210.html>, consulté le 20 avril 2022.

Conclusion du chapitre 2

Au fil des années 2000, le Japon et l'Allemagne ont manifesté de façon plus ostensible leurs puissances militaires, économiques et politiques. Grâce à leurs engagements en Afghanistan et en Irak, les Forces d'autodéfense ainsi que la *Bundeswehr* ont acquis une expérience inestimable sur un terrain instable. A l'aune de ces conflits, les forces armées japonaises et allemandes évoluent. Tandis que les Forces d'autodéfense se rapprochent encore d'une armée « normale » en fournissant un soutien logistique aux forces américaines en Irak, les forces armées allemandes s'engagent dans un processus de spécialisation pour transformer la *Bundeswehr* en une armée d'intervention (*Armee im Einsatz*). Les barrières qui limitaient l'usage de la force armée s'effondrent graduellement. L'Allemagne prend part à une guerre offensive pour la première fois depuis 1945, tandis que le Japon met à mal son identité multilatérale et pacifiste en participant à l'initiative unilatérale américaine en Irak dans la mesure où l'opération ne bénéficie ni d'un mandat onusien, ni du consentement du pays hôte. A travers la guerre en Irak, ce sont les intérêts défensifs du Japon qui priment sur ses valeurs multilatérales et pacifistes, contrairement à l'Allemagne qui refuse de sacrifier son identité.

Les crises économiques financières des années 2000 et 2010 montrent également la résilience des économies japonaise et allemande. Le caractère fondamentalement internationalisé des économies japonaise et allemande se révèle être une faiblesse en 2009. En dépit des dégâts substantiels que les crises engendrent au Japon et en Allemagne, les deux pays sont poussés à endosser un leadership régional dans le cadre de la relance internationale. Alors que les financements japonais renforcent l'image du Japon comme un pilier de l'économie mondiale, le leadership allemand à l'échelle européenne suscite le retour des enjeux mémoriels, tout en renforçant l'idée d'une Allemagne non-coopérative. Les deux pays procèdent par ailleurs à un ensemble de réformes qui leur permettent de pérenniser leurs positions avantageuses sur le marché mondial.

Enfin, la résurgence des menaces en Europe et en Asie fait craindre un retour de la guerre sur les sols japonais et allemand. Afin de circonscrire l'expansion des acteurs nord-coréen et russe, le Japon et l'Allemagne ont recours à des formats multilatéraux. Parallèlement, les deux pays cherchent à acquérir une stature internationale en poursuivant un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies. Face à l'inefficacité de l'approche multilatérale, le Japon et l'Allemagne se tournent vers des réponses unilatérales, diplomatiques et militaires, dont le but est de sécuriser leurs espaces respectifs.

Chapitre 3 : Un rayonnement des puissances allemande et japonaise entravé par des obstacles persistants

Au terme des années 2000, il est désormais clair que le Japon et l'Allemagne affirment de façon plus manifeste leurs puissances sur la scène internationale. Toutefois, si les années 2010 et 2020 révèlent une chose, c'est que les deux pays font toujours face à un ensemble de phénomènes durables qui les empêchent de pleinement s'épanouir sur l'échiquier international. Face à l'envenimement des relations russo-ukrainiennes et nippono-chinoises, le Japon et l'Allemagne adoptent une riposte ambivalente, oscillant entre diplomatie et réarmement. A cela s'ajoutent des enjeux structurels, qui limitent la revendication du Japon et de l'Allemagne comme puissances militaires et économiques modernes. Enfin, c'est l'idée d'une « culture de la retenue » manifeste dans les deux pays, qui cantonnent les puissances allemande et japonaise à un rôle mineur sur la scène internationale.

1. Un espace menacé par des acteurs expansionnistes : une réponse ambivalente, entre diplomatie et réarmement

Les menaces multiformes chinoise et nord-coréenne pour le Japon, et russe pour l'Allemagne contraignent les deux puissances à mobiliser l'ensemble de leurs instruments diplomatiques et militaires. La diplomatie active et le réarmement du Japon et de l'Allemagne remplissent alors deux objectifs : contrebalancer et dissuader ces nouveaux acteurs hostiles.

A) La diplomatie du Japon et de l'Allemagne, un instrument de contrepoids

Le 27 février 2014, les troupes russes s'emparent officieusement des parlements et des gouvernements locaux de Crimée (cf. Annexe 3). Quelques semaines plus tard, le 18 mars 2014, Moscou rend officiel le rattachement de la province ukrainienne au territoire russe. Cette annexion pure et simple par la Fédération de Russie d'une partie de l'Ukraine choque les Etats européens, qui perçoivent enfin l'acteur russe comme une menace. L'Allemagne dispose au cours de cette crise d'une position particulière. Depuis 2008, la République fédérale avait en effet privilégié ses relations cordiales avec la Russie à la sécurité des pays du Caucase. En refusant l'intégration de la Géorgie et de l'Ukraine à l'OTAN lors du sommet de Bucarest d'avril 2008, elle s'était prémunie d'une potentielle détérioration des relations germano-russes. Pourtant, face à l'expansionnisme manifeste de l'acteur russe, l'Allemagne décide de procéder à un changement drastique de politique étrangère. Lors de la 49^e

conférence de sécurité de Munich en 2013, le ministre fédéral de la Défense, Thomas de Maizière, énonce que « l'Allemagne connaît ses responsabilités »¹⁹⁶. Deux ans plus tard, c'est Ursula von der Leyen qui soutient que le rôle de l'Allemagne, c'est de « diriger depuis le centre »¹⁹⁷. Ce faisant, l'Allemagne rompt avec sa retenue légendaire, et revendique une forme de commandement.

La République fédérale montre d'ailleurs cette compétence en 2014, lorsqu'elle met en place, aux côtés de la France, le « Format Normandie ». Ce mode de négociation quadripartite, qui voit le jour lors de la célébration du Débarquement en Normandie à Bénouville du 6 juin 2014, réunit autour d'une même table les diplomates russes, ukrainiens, français et allemands. Grâce au « Format Normandie », la France et l'Allemagne jouent un rôle de médiation entre l'Etat ukrainien, les groupes séparatistes ukrainiens prorusses et la Fédération de Russie. La médiation franco-allemande mène aux accords de Minsk du 12 février 2015, qui met un terme à la guerre. En dépit du fait que ce traité favorise les intérêts russes, notamment en raison de la marge de manœuvre qu'il accorde aux forces pro-russes des régions du Lougansk et de Donetsk, l'Allemagne et la France apparaissent au terme de la crise comme des puissances diplomatiques compétentes qui ont su mettre un terme au conflit. Cependant, si l'invasion russe de l'Ukraine et les proclamations d'indépendance des « Républiques populaires » de Lougansk et Donetsk révèlent une chose, c'est que la médiation franco-allemande n'a pas su circonscrire l'expansion russe.

Le 24 février 2022, la Fédération de Russie viole l'intégrité territoriale ukrainienne une seconde fois. Le « Format Normandie » est réactivé à cette occasion, mais la voie diplomatique semble épuisée. En effet, au lendemain de l'invasion russe, les diplomates allemands et français à Moscou sont expulsés¹⁹⁸. Au contraire, la position stratégique de l'Allemagne dans ce conflit est critiquée par le gouvernement ukrainien, qui accuse la République fédérale d'avoir été trop complaisante avec le régime russe. En avril 2022, le

¹⁹⁶ Ministère fédéral de la Défense, « Speech by the Federal Minister of Defense, Dr. Thomas de Maizière, on the Occasion of the 49th Munich Security Conference », 2013, *Securityconference.org*, <https://securityconference.org/assets/02_Dokumente/03_Materialien/MSC2013_demaiziere.pdf>, consulté le 29 mars 2022.

¹⁹⁷ Ministère fédéral de la Défense, « Manuskript der Rede der Bundesministerin der Verteidigung, Dr. Ursula von der Leyen, anlässlich der 51. Münchner Sicherheitskonferenz München », *Securityconference.org*, 6 février 2015. En ligne : <https://securityconference.org/assets/02_Dokumente/03_Materialien/Redemanuskript_BMin_von_der_Leyen_MSC_2015.pdf>, consulté le 15 avril 2022.

¹⁹⁸ GUEDJ Raphaël, « Guerre en Ukraine: La cheffe de la diplomatie allemande en visite à Boutcha », *Cnews.fr*, 10 mai 2022. En ligne : <<https://www.cnews.fr/monde/2022-05-10/guerre-en-ukraine-la-cheffe-de-la-diplomatie-allemande-en-visite-boutcha-1213737>>, consulté le 12 mai 2022.

président ukrainien Volodymyr Zelensky a ainsi invité Nicolas Sarkozy et Angela Merkel à visiter la ville ukrainienne de Boutcha afin de mieux comprendre les conséquences de « 14 ans de concessions à la Russie »¹⁹⁹. En la matière, c'est surtout la poursuite des négociations pour le projet du gazoduc *Nord Stream 2* entre l'Allemagne et la Russie qui concentre les critiques. A travers ce projet, c'est l'idée d'une relation « trop » cordiale de la République fédérale avec l'acteur expansionniste russe, caractérisée par des figures comme l'ancien ministre fédérale de la Défense Franz-Walter Steinmeier, qui émerge. Bien que l'Allemagne ait décidé de suspendre le contrat germano-russe, les dégâts sont manifestes. En réalité, c'est toute la politique diplomatique allemande du « changement par le commerce » (« *Wandel durch Handel* ») qui s'effondre. Le développement d'un partenariat économique et diplomatique privilégié avec la Russie n'a donc pas permis à la République fédérale de contenir l'expansionnisme russe.

Dans le cadre des menaces nord-coréenne et chinoise, le Japon utilise également la diplomatie comme un instrument de contrebalancement. Sous la direction de Jun'ichirou Koizumi, le Japon a ainsi cherché à créer une ligne de communication directe entre Pyongyang et Tokyo. Après la rencontre de Kim Jong-Il, le président du Comité de la défense nationale, et Jun'ichirou Koizumi en septembre 2002 naît la déclaration de Pyongyang qui normalise les relations entre le Japon et la Corée du Nord. A travers cette déclaration, les deux pays règlent un ensemble de problèmes politiques latents, à l'instar de la militarisation inquiétant de la Corée du Nord, ou encore la question des enlèvements de résidents japonais par le régime nord-coréen. Le sujet tabou des rapt de ressortissants japonais et la suspicion que le régime nord-coréen en a tué certains d'entre eux avait en effet donné lieu à forme de « phobie nord-coréenne » au Japon²⁰⁰. Tout comme l'Allemagne, le Japon entend faire de sa puissance économique un argument pour raisonner une puissance nord-coréenne instable. Le 17 septembre 2002, le Japon propose à ce titre à la Corée du Nord un ensemble de prêts à faible taux d'intérêt sur le long terme, ainsi qu'une aide humanitaire conséquente à travers les organisations internationales²⁰¹. La relation nippo-coréenne semble donc sur la voie de la

¹⁹⁹ HASSELBACH Christoph, « War in Ukraine: German foreign policy under fire », *Dw.com*, 11 avril 2022. En ligne: <https://www.dw.com/en/war-in-ukraine-german-foreign-policy-under-fire/a-61436299>, consulté le 10 mai 2022.

²⁰⁰ KLIMAN Daniel, *Japan's Security Strategy in the Post-9/11 World: Embracing a New Realpolitik*, Praeger, London, 2006, p. 99.

²⁰¹ Ministère des Affaires étrangères du Japon, « Japan-DPRK Pyongyang Declaration », *Mofa.go.jp*, 17 septembre 2002. En ligne : < https://www.mofa.go.jp/region/asia-paci/n_korea/pmv0209/pyongyang.html>, consulté le 3 mars 2022.

réconciliation en septembre 2002. Pourtant, la diplomatie japonaise en la matière apparaît vite limitée. Le retrait de la Corée du Nord du Traité de non-prolifération en 2003 montre bien que les efforts de Koizumi n'ont pas permis d'halter le processus de militarisation de la Corée du Nord.

La Chine, qui est devenue depuis le début des années 2010 un compétiteur économique de taille pour le Japon, inquiète également. Pour contrebalancer la nouvelle puissance économique chinoise, le Japon a ainsi développé un ensemble d'instruments diplomatiques. L'objectif du Japon est double : créer un ordre multipolaire en Asie, capable d'opposer à la géante Chine un contrepoids, et maintenir une présence américaine en Asie. En la matière, le Japon a multiplié au cours des années 2000 et 2010 un ensemble de formats bilatéraux, à l'image du Partenariat Economique nippon-indonésien de juillet 2005²⁰², et « mini-latéraux », comme le format de discussion du Quad (entre l'Inde, l'Australie, les Etats-Unis et le Japon)²⁰³. Le Japon a également des initiatives qui lui sont propres, comme l'idée d'un « Indopacifique libre et ouvert » (*Free and Open Indo-Pacific*) qui se présente comme une alternative aux « Nouvelles routes de la soie » chinoises. Le but de ces mesures est alors simple : créer un ordre régional propice au développement du Japon, mais contraignant pour la Chine. Preuve de l'efficacité de cette stratégie, en octobre 2018, Xi Jinping et Shinzo Abe se rencontrent à Pékin et décident de passer de la « compétition à la coopération »²⁰⁴. A travers cette mesure, les deux pays acceptent donc, dans la tradition de séparation des enjeux politiques et économiques du Japon, de mettre de côté leurs divergences politiques pour privilégier leurs relations économiques fructueuses (« *cold politics, hot economics* »).

Le Japon et l'Allemagne ont donc fait de leur diplomatie un instrument central de leur stratégie de contrebalancement des puissances nord-coréenne, chinoise et russe. Le cadre multilatéral des négociations permet à l'Allemagne de « diriger depuis le centre » sans pour autant paraître comme une puissance hégémonique en Europe. Néanmoins, à l'aune de l'invasion russe de l'Ukraine, la diplomatie allemande fait l'objet de lourdes critiques. Avec ses 13.000 morts et plus d'un million et demi de personnes déplacées depuis 2014,

²⁰² STOTT David Adam, « The Japan-Indonesia Economic Partnership : Agreement Between Equals ? », *The Asia Pacific Journal*, Vol. 6, No. 7, 2 juillet 2008. En ligne : < <https://apjjf.org/-David-Adam-Stott/2818/article.html> >, consulté le 15 décembre 2021.

²⁰³ PAJON Céline, « Japan's Indo-Pacific Strategy : Shaping a Hybrid Regional Order », *Warontherocks.com*, 18 décembre 2019. En ligne : <https://warontherocks.com/2019/12/japans-indo-pacific-strategy-shaping-a-hybrid-regional-order/>, consulté le 8 mai 2022.

²⁰⁴ Ministère des Affaires étrangères, « Prime Minister Abe visits China », *Mofa.go.jp*, 26 octobre 2018. En ligne : https://www.mofa.go.jp/a_o/c_m1/cn/page3e_000958.html, consulté le 18 avril 2022.

l'affrontement russo-ukrainien représente le conflit le plus meurtrier sur le continent européen depuis les guerres des Balkans des années 1990²⁰⁵. Cela explique que l'idée d'une amitié allemande avec le régime russe dérange autant. Le Japon, quant à lui, a utilisé sa diplomatie pour stabiliser son étranger proche, en vain. Face à cet échec, l'archipel multiplie les formats mini-latéraux et multilatéraux pour favoriser le développement d'autres puissances en Asie. L'outil économique, toujours prégnant dans la diplomatie japonaise, occupe une place centrale dans cette stratégie. Les approches diplomatique et économique du Japon et de l'Allemagne ne parviennent donc pas à raisonner les acteurs russe, nord-coréen et chinois. Face à cet échec de la voie politique et au retrait progressif des Etats-Unis sous l'administration Trump, l'Allemagne et le Japon se réarment.

B) Le réarmement du Japon et de l'Allemagne, instrument de dissuasion

L'annexion de la Crimée incarne pour l'Allemagne un moment de réveil. Après la crise en Géorgie, cette nouvelle expansion de l'acteur russe est un électrochoc pour la République fédérale qui se rend compte qu'elle ne peut plus rester passive. Globalement, c'est l'idée de l'ancien ministre fédéral de la Défense, Volker Rühle, selon laquelle l'Allemagne réunifiée ne serait plus encerclée que par des puissances alliées qui est remise en cause²⁰⁶. Cette théorie, qui a guidé les financements de la *Bundeswehr* des gouvernements Kohl, Schröder puis Merkel, s'est retranscrite par une baisse substantielle des dépenses militaires. L'année 2014 incarne d'ailleurs le niveau historique le plus bas des dépenses allemandes en matière de défense (32, 4 milliards d'euros), qui correspondent alors à 1.19% du PIB du pays²⁰⁷. En 2014 néanmoins, alors que les gouvernants allemands cherchent à conférer à l'Allemagne un plus grand rôle dans le maintien de la sécurité internationale, les dépenses militaires repartent à la hausse. Dans le cadre de la « doctrine Merkel » intitulée « initiative de remise à niveau »

²⁰⁵ EURONEWS, „Annexion de la Crimée par la Russie et guerre du Donbass: 7 ans de crise entre Kiev et Moscou“, *Fr.euronews.com*, 27 février 2021. En ligne : <https://fr.euronews.com/2021/02/27/annexion-de-la-crimée-par-la-russie-et-guerre-du-donbass-7-ans-de-crise-entre-les-deux-voies>, consulté le 15 mai 2022.

²⁰⁶ MEIERS Franz-Josef, « Le budget de la défense allemand pris au piège de l'objectif des 2% ? La capacité opérationnelle de la Bundeswehr soumise à un 'test de résistance' », *Allemagne d'aujourd'hui*, N° 235, Janvier 2021, p. 53. En ligne : < <https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-52.htm#:~:text=En%20l'espace%20de%20dix,1%2C53%20%25%20du%20PIB>>, consulté le 12 février 2022.

²⁰⁷ MEIERS Franz-Josef, « Le budget de la défense allemand pris au piège de l'objectif des 2% ? La capacité opérationnelle de la Bundeswehr soumise à un 'test de résistance' », *Allemagne d'aujourd'hui*, N° 235, Janvier 2021, p. 53. En ligne : < <https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-52.htm#:~:text=En%20l'espace%20de%20dix,1%2C53%20%25%20du%20PIB>>, consulté le 12 février 2022.

(« Ertüchtigungsinitiative »)²⁰⁸, la reprise est lente, mais certaine. Ainsi, entre 2014 et 2021, le budget militaire allemande augmente de plus de 45%, évoluant de 32,4 milliards d'euros en 2014 à 50,33 milliards d'euros en 2022 (cf. Graphique 1).



Graphique 1 : Augmentation du budget militaire de l'Allemagne entre 2014 et 2022. La partie rayée indique l'augmentation en pourcentage par rapport à l'année précédente.

Source : Site officiel de la Bundeswehr, « Die Trendwende Finanzen », *Bundeswehr.de*. En ligne : <https://www.bundeswehr.de/de/ueber-die-bundeswehr/modernisierung-bundeswehr/verteidigungshaushalt-trendwende-finanzen>, consulté le 12 avril 2022.

Cette augmentation fulgurante des dépenses militaires allemandes va par ailleurs se poursuivre sous le gouvernement d'Olaf Scholz, ce dernier ayant d'ores et déjà annoncé une hausse exponentielle de ces dernières²⁰⁹. Alors que la crise russo-géorgienne avait engendré une déstabilisation de la politique de sécurité allemande, la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine semble être un moment de recentrage pour l'Allemagne. La République fédérale est désormais consciente que pour se protéger, elle doit moderniser son armée.

Le Japon connaît un phénomène similaire. Face à la menace nord-coréenne, le Japon a acquis un ensemble de nouveaux armements. Après la « révélation nucléaire » de la Corée du Nord en juillet 2003, une motion est déposée devant la Diète concernant l'achat de missiles de

²⁰⁸ WIEDER Thomas, « Angela Merkel n'a jamais été très intéressée par le débat géostratégique », *Le Monde.fr*, 24 septembre 2021. En ligne : <https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/09/24/merkel-n-a-jamais-ete-tres-interessee-par-le-debat-geostrategique-l-allemande-puissance-reticente-sur-la-scene-internationale_6095840_3232.html>, consulté le 26 mars 2022.

²⁰⁹ Site officiel de la chancellerie allemande, « Policy Statement by the Federal Chancellor Scholz », *Bundeskanzler.de*, 27 février 2022. En ligne : <https://www.bundeskanzler.de/bk-en/news/policy-statement-by-the-federal-chancellor-scholz-2008984>, consulté le 3 avril 2022.

défense²¹⁰. Ce projet est poursuivi par un ensemble de mesures dans les années 2000 visant à doter le Japon d'un bouclier anti-missiles. Ainsi, sous Junichirou Koizumi, le Japon finalise ce projet, qui combine le système de radar américain *Aegis* à un ensemble de missiles mer-air SM-3 et sol-air PAC-3²¹¹. Mais si le processus de réarmement du Japon s'enclenche en raison de la militarisation nord-coréenne, c'est surtout la stratégie chinoise en mer de Chine méridionale qui inquiète de nos jours les gouvernants japonais.

Au-delà de la menace que représente la Chine pour une hégémonie économique japonaise en Asie, c'est également la contestation chinoise de l'archipel Senkaku-Diaoyu qui inquiète les gouvernants japonais (cf. Annexe 2). Un rapport de l'Ecafe (*Economic Commission for Asia and Far East*) avait en effet postulé en 1969 que la Zone Economique Exclusive autour de cet ensemble d'îles volcaniques pourrait abriter de larges réserves de pétrole et de gaz²¹². Néanmoins, depuis les années 2010, les revendications souverainistes chinoises sur la zone se font plus pressantes (cf. Graphique 2). Au cours du mois de juillet 2010, les garde-côtes chinois passent un temps « record » de 39 heures et 23 minutes dans les eaux territoriales japonaises avoisinant les îles Senkaku-Diaoyu, violant de fait l'intégrité territoriale du Japon²¹³. Ces incursions chinoises dont le but est de légitimer une présence chinoise autour de l'archipel représentent donc un défi direct au Japon. En réponse à cette menace, le Japon fortifie ses défenses le long des îles Ryūkyū, notamment en les équipant de postes de contrôle et de surveillance²¹⁴. En 2012, le ministère de la Défense japonais a également obtenu une rallonge budgétaire d'environ 1,6 milliards d'euros²¹⁵ destinée à l'achat de nouveaux

²¹⁰ KLIMAN Daniel, *Japan's Security Strategy in the Post-9/11 World: Embracing a New Realpolitik*, Praeger, London, 2006, p. 97-98.

²¹¹ ESMEIN Jean et SHELDON-DUPLAIX Alexandre, « Les forces armées », in : « Le Japon contemporain », BOUISSOU Jean-Marie (dir.), Fayard, CERI (Centre d'études et de recherches internationales), 2007, p. 548.

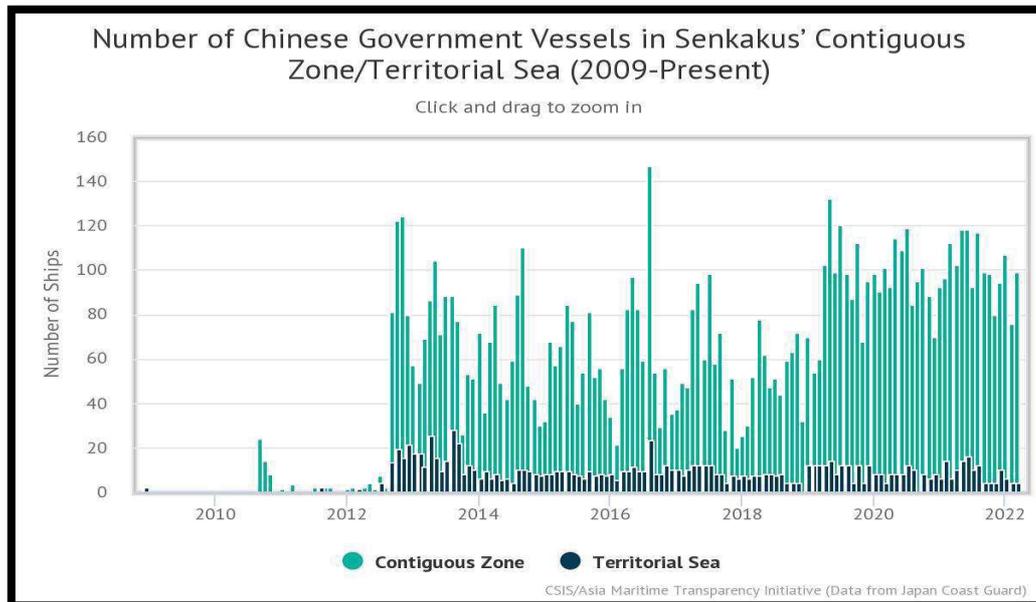
²¹² DE LA GRANGE Arnaud, « Les dix clés du contentieux sino-japonais », *Lefigaro.fr*, 27 septembre 2012. En ligne : <https://www.lefigaro.fr/international/2012/09/27/01003-20120927ARTFIG00670-les-dix-cles-du-contentieux-sino-japonais.php>, consulté le 10 mai 2022.

²¹³ PATALANO Alessio, « What is China's strategy in the Senkaku Islands », *Warontherocks.com*, 10 septembre 2020. En ligne : < <https://warontherocks.com/2020/09/what-is-chinas-strategy-in-the-senkaku-islands/#:~:text=China's%20objective%20is%20to%20reverse,at%20all%2C%20an%20armed%20conflict.>>, consulté le 20 avril 2022.

²¹⁴ Asia Maritime Transparency Initiative, « Remote Control: Japan's Evolving Senkaku Strategy », *Amti.csis.org*, 28 juillet 2020. En ligne : <<https://amti.csis.org/remote-control-japans-evolving-senkaku-strategy/>>, consulté le 15 avril 2022.

²¹⁵ PFLIMLIN Edouard, « Le Japon relance ses dépenses militaires face à la menace chinoise », *Lemonde.fr*, 9 janvier 2013. En ligne : https://www.lemonde.fr/international/article/2013/01/09/le-japon-relance-ses-depenses-militaires-face-a-la-menace-chinoise_1814389_3210.html, consulté le 10 janvier 2022.

équipements antimissiles. Entre 2014 et 2019, le volume d'achat d'armement en provenance des Etats-Unis a ainsi été multiplié par quatre²¹⁶. Les tensions en mer de Chine sont d'ailleurs le motif d'un rapprochement du Japon et des Etats-Unis. Sous l'administration Obama, la puissance américaine avait réaffirmé en 2017 que les îles Senkaku sont incluses dans le pacte de sécurité nippo-américain²¹⁷.



Graphique 2 : Nombre de vaisseaux chinois qui ont pénétré la zone contiguë ou la mer territoriale japonaises autour de l'archipel Senkaku-Diaoyu de 2009 à nos jours
 Source : Asia Maritime Transparency Initiative, « Playing Chicken in the East China Sea », *Amti.csis.org*, 28 avril 2017. En ligne : <https://amti.csis.org/playing-chicken-east-china-sea/>, consulté le 15 janvier 2022.

En somme, le Japon et l'Allemagne cherchent à faire de leur puissance militaire un élément de dissuasion pour les forces russes, nord-coréennes et chinoises. Confrontée à l'invasion russe de la Crimée, l'Allemagne a finalement accepté de doter la Bundeswehr d'un budget militaire plus conséquent après des années de réductions budgétaires. Cette tendance semble durable dans la mesure où la guerre en Ukraine a relancé le débat militaire dans les sphères politiques allemandes. Le Japon augmente lui aussi ses capacités stratégiques et opérationnelles, dans un espace qui devient d'autant plus instable. Sur toute l'année 2019, les

²¹⁶ PAJON Céline, « Le Japon : Puissance d'hier et de demain ? », *IFRI*, 24 avril 2020. En ligne : <https://storymaps.arcgis.com/stories/56c00052eb58435f81c2a70901e20bb8>, consulté le 15 décembre 2021.

²¹⁷ PATALANO Alessio, « What is China's strategy in the Senkaku Islands », *Warontherocks.com*, 10 septembre 2020. En ligne : < <https://warontherocks.com/2020/09/what-is-chinas-strategy-in-the-senkaku-islands/#:~:text=China's%20objective%20is%20to%20reverse,at%20all%2C%20an%20armed%20conflict.>>, consulté le 20 avril 2022.

vaisseaux chinois ont navigué 1097 fois dans les eaux japonaises, pour un total de 282 jours²¹⁸, ce qui témoigne bien de la détermination chinoise. Conscient que la menace chinoise ne s'évanouira pas dans les années à venir, le Japon se projette déjà et réfléchit à la construction, d'ici 2026, de nouveaux missiles capables de pénétrer les défenses des porte-avions chinois²¹⁹. L'émancipation du Japon et de l'Allemagne des carcans de la puissance civile semble donc limitée par la résurgence des menaces territoriales en Asie et en Europe. Mais c'est également un ensemble de facteurs structurels qui limite les perspectives d'affirmation des deux puissances.

2. Les défis structurels contemporains, contrainte à la revendication des puissances allemande et japonaise

Au terme des années 2010, un ensemble de facteurs structurels limitent toujours les perspectives de puissances du Japon et de l'Allemagne. Sur le plan militaire, c'est tout d'abord l'enjeu de la modernisation des forces armées qui empêche les deux pays de déployer la pleine capacité de leurs puissances militaires. Sur le plan économique, si les puissances allemande et japonaise sont d'ores et déjà bien affirmées, l'enjeu démographique et la population vieillissante minent les croissances du Japon et de l'Allemagne. Ces défis structurels japonais et allemands complexifient l'affirmation des deux Etats sur l'échiquier international comme puissances économiques et militaires.

A) Une démographie défavorable, frein à la croissance des économies japonaise et allemande

En 2005, plus d'un cinquième de la population totale du Japon a plus de soixante-cinq ans²²⁰. En raison de son faible taux de fécondité et de l'extension perpétuelle de son espérance de vie, le pays s'était converti en l'une des nations les plus âgées de la planète. Ce déclin

²¹⁸ PATALANO Alessio, « What is China's strategy in the Senkaku Islands », *Warontherocks.com*, 10 septembre 2020. En ligne : < <https://warontherocks.com/2020/09/what-is-chinas-strategy-in-the-senkaku-islands/#:~:text=China's%20objective%20is%20to%20reverse,at%20all%2C%20an%20armed%20conflict.>>, consulté le 20 avril 2022.

²¹⁹ TANABE Yusuke, « Japan mulls anti-aircraft carrier gliding missile for remote island defense », *Mainichi.jp*, 25 février 2020. En ligne : < <https://mainichi.jp/english/articles/20200225/p2a/00m/0na/012000c>>, consulté le 27 mars 2022.

²²⁰ DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Repères, 2014, p. 73.

démographique n'est pourtant pas un fait exclusif au Japon, dans la mesure où la population active diminue dans de nombreux autres pays développés depuis 1995²²¹.

Ce qui est inquiétant, en revanche, c'est que ce phénomène a de lourdes implications pour la compétitivité de l'économie japonaise sur le marché mondial²²². Les ramifications économiques de cette démographie défavorable sont déjà perceptibles au Japon, qui connaît fréquemment des pénuries de main-d'œuvre, à la fois qualifiée et non-qualifiée depuis les années 1990²²³. Cet enjeu n'encourage par ailleurs pas une croissance japonaise qui a perdu de sa vigueur à la suite des diverses crises domestiques et internationales des années 1990 et 2000.

Conscients de ce problème, les gouvernants japonais ont bel et bien essayé d'endiguer le phénomène de vieillissement de la population. Cela s'est notamment traduit par une révision du cadre d'immigration restrictif du Japon. Ainsi, au cours des années 1990 puis 2000, le Japon octroie 370.000 visas à des citoyens latino-américains, désireux de travailler sur le sol japonais²²⁴. De la même manière, l'archipel accueille en 2006, dans le cadre du Partenariat Economique Japon-Indonésie, un groupe de 400 infirmiers et 600 aides-soignants d'origine indonésienne²²⁵. L'objectif de l'Etat japonais était alors de combler le manque de personnel dans les professions les plus exigeantes et éreintantes du pays (aussi regroupées sous le nom

²²¹ DG Trésor, « Japon- Impact du vieillissement démographique en Macro-économie », *Tresor.economie.gouv.fr*, 16 août 2019. En ligne : <[²²² DG Trésor, « Japon- Impact du vieillissement démographique en Macro-économie », *Tresor.economie.gouv.fr*, 16 août 2019. En ligne : <\[²²³ AKAHA Tsuneo, « Japon : trouver l'équilibre entre soft power et hard power », *Politique étrangère*, Janvier 2011, p. 120.\]\(https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/08/16/japon-impact-du-vieillissement-demographique-en-macro-economie#:~:text=2\)%20L%27impact%20macro%2D,qui%20r%C3%A9duira%20la%20croissance%20potentielle.>, consulté le 20 avril 2022.</p></div><div data-bbox=\)](https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/08/16/japon-impact-du-vieillissement-demographique-en-macro-economie#:~:text=2)%20L%27impact%20macro%2D,qui%20r%C3%A9duira%20la%20croissance%20potentielle.>, consulté le 20 avril 2022.</p></div><div data-bbox=)

²²⁴ TABUCHI Hiroko, « Japan Pays Foreign Workers to Go Home », *Nytimes.com*, 22 avril 2009. En ligne: <https://www.nytimes.com/2009/04/23/business/global/23immigrant.html>, consulté le 15 février 2022.

²²⁵ STOTT David Adam, « The Japan-Indonesia Economic Partnership : Agreement Between Equals ? », *The Asia Pacific Journal*, Vol. 6, No. 7, 2 juillet 2008. En ligne : < <https://apjjf.org/-David-Adam-Stott/2818/article.html>>, consulté le 15 décembre 2021.

des trois « travaux K » pour « kitsui » (きつい, « dur »), « kitanai » (汚い, « sale ») et « kiken » (危険, « dangereux »))²²⁶.

Pourtant, ces mesures échouent. L'inefficacité des politiques multiculturelles et d'intégration de ces nouveaux arrivants pousse ces derniers à rentrer dans leurs pays d'origine au terme des années 2000. En 2009, l'Etat japonais propose même à plusieurs centaines de immigrants économiques latino-américains de retourner dans leurs pays d'origine en échange d'une somme d'argent et la promesse qu'ils ne postuleront plus dans le futur pour un nouveau visa de travail au Japon²²⁷. C'est donc l'idée d'une homogénéité culturelle et ethnique, puissante au Japon et relayée par les pans nationalistes du Parti libéral-démocrate, qui fait échouer la politique gouvernementale. Le gouvernement a exploré au cours de la période plusieurs voies, comme l'inclusion des femmes dans la population active (notamment à travers le pan intitulé « Womenomics » des réformes des années 2010) ou le recul de l'âge de départ à la retraite, sans pour autant obtenir les résultats escomptés.

L'Allemagne connaît elle aussi depuis les années 1990 un faible taux de fécondité, ce qui engendre un vieillissement de la population. Au-delà des enjeux clairs de retraite et d'assurance maladie, que les mesures Schröder ont cherché à définir plus clairement, la démographie défavorable de l'Allemagne menace sa croissance économique soutenue dans une Europe en déclin. La population chute en effet de façon drastique, de 200.000 habitants par an²²⁸. Pour remédier à ce problème, la République fédérale a déjà exploré plusieurs options, à l'instar de l'extension du droit au congé parental aux frais de l'Etat (« *Elterngeld* »).

Mais la solution pourrait provenir d'une source inattendue : son ouverture à l'immigration et la « *Willkommenskultur* » de la chancelière Angela Merkel. Pendant les années 1990, c'est le solde migratoire positif qui avait permis de tenir à distance le phénomène de vieillissement de la population. L'Allemagne possède en effet une longue tradition migratoire, des Afghans au cours des années 1980 aux Kosovars et Bosniaques au début des années 1990. Mais à partir

²²⁶ TABUCHI Hiroko, « Japan Pays Foreign Workers to Go Home », *Nytimes.com*, 22 avril 2009. En ligne: <https://www.nytimes.com/2009/04/23/business/global/23immigrant.html>, consulté le 15 février 2022.

²²⁷ TABUCHI Hiroko, « Japan Pays Foreign Workers to Go Home », *Nytimes.com*, 22 avril 2009. En ligne: <https://www.nytimes.com/2009/04/23/business/global/23immigrant.html>, consulté le 15 février 2022.

²²⁸ FONTAN Sylvain, « Le défi démographique de l'Allemagne : sa démographie », *Leconomiste.eu*, 9 juillet 2015. En ligne : <https://www.leconomiste.eu/decryptage-economie/175-le-defi-demographique-de-l-allemande.html>, consulté le 14 février 2022.

de 2003, après une dernière grande vague de migrations en provenance de la Syrie et de l'Irak, le solde migratoire s'effondre peu à peu²²⁹. Ainsi, l'accueil des réfugiés syriens sur le sol allemand pourrait se révéler être un atout économique dans une Allemagne vieillissante, et fournir une solution durable à ce phénomène de société.

Le défi démographique s'impose donc comme un défi durable aux puissances économiques japonaise et allemande. En réalité, la nature des populations actives des deux pays sont en pleine mutation. Les nécessités d'un haut niveau de vie et d'une croissance économique soutenue a engendré dans les deux pays un ensemble de mesures, plus ou moins efficaces. Au Japon, après l'échec de l'ouverture de la politique d'immigration, l'archipel se tourne vers des mesures domestiques visant à élargir la population active à des sources encore inexploitées. L'Allemagne, à l'inverse, confrontée au manque de vigueur de ses politiques domestiques, se tourne vers l'extérieur et cherche à faire de sa culture ouverte à l'immigration un atout économique.

B) La modernisation de l'outil militaire et « l'objectif des 2% »

Lors du sommet de l'OTAN à Newport de septembre 2014, l'administration Obama parvient à inscrire dans le communiqué final une règle défendue avec ferveur par les Etats-Unis : l'engagement en matière d'investissements et de défense (*Defence Investment Pledge*). A travers cette clause, la puissance états-unienne espère inciter ses alliés otaniens à porter leurs dépenses militaires à 2% de leurs PIB. En effet, selon les spécialistes de l'organisation, ce n'est seulement qu'à partir de ce seuil d'investissement que les capacités militaires d'un pays peuvent être considérées comme opérationnelles. L'idée serait donc pour les Etats-Unis de mieux répartir les dépenses de défense dans une organisation principalement financée par ces derniers. La critique états-unienne qui était déjà limpide sous l'administration Obama, est devenue on ne peut plus claire sous l'administration Trump.

L'Allemagne, tout comme un certain nombre d'Etats européens se situe en dessous de ce seuil, avec 1.53% du PIB alloué à la défense en 2021²³⁰. En revanche, si le financement allemand reste insuffisant aux yeux des Etats-Unis, il convient de souligner que la part du PIB allouée à la défense est en constante augmentation en Allemagne. Les parlementaires et

²²⁹ STARK Hans et WEINACHTER Michèle, « Introduction », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p.14.

²³⁰ MORIYASU Ken, « Abe leads charge for Japan to boost defense spending to 2% of GDP », *Asia.nikkei.com*, 22 avril 2022. En ligne : <https://asia.nikkei.com/Politics/International-relations/Indo-Pacific/Abe-leads-charge-for-Japan-to-boost-defense-spending-to-2-of-GDP>, consulté le 5 mai 2022.

responsables politiques allemands défendent d'ailleurs cette idée avec ferveur. Lors d'une émission télévisée du 15 février 2017, la ministre fédérale de la Défense, Ursula von der Leyen reconnaissait d'ailleurs la responsabilité de son pays en termes d'investissement: « Nous Européens, nous Allemands, nous devons faire plus pour notre propre sécurité, nous devons investir davantage. Ce n'est pas non plus juste que les Américains investissent deux fois plus que nous tous, Européens, réunis »²³¹. Bien que minoritaires, les oppositions à ce réarmement allemand existent bel et bien, même si celles-ci ne parviennent pas à imposer leur volonté. Ainsi, la motion déposée par le parti Die Linke concernant la révocation de l'objectif des 2% pour l'armement de la *Bundeswehr*²³² est rejeté le 8 novembre 2018 à 520 voix contre 128.

Pour respecter son « objectif des 2% », l'Allemagne a donc cherché à acquérir de nouvelles technologies de l'armement, à l'instar de petits sous-marins ou de véhicules de combat d'infanterie Puma²³³. Depuis les années 2000 et l'engagement allemand en Afghanistan, le gouvernement fédéral a de plus considérablement remanié ses forces armées. Le but de cette manœuvre était alors de spécialiser la Bundeswehr et en faire une armée d'intervention compétente. Le 11 mars 2003, le *Bundestag* adoptait ainsi le « modèle relatif à la structure du personnel 2000 » (« *Personalstrukturmodell 2000* ») défendu par le ministre fédéral de la Défense Rudolf Scharping. Le but de cette réforme était alors d'alléger une structure de l'armée trop lourde financièrement à travers une réduction drastique du nombre de soldats (cf. Graphique 2) et de doter la Bundeswehr d'une capacité de projection stratégique²³⁴. Ces mesures sont poursuivies par la « réorientation » (« *Neuausrichtung* ») de la *Bundeswehr* adoptée par le *Bundestag* le 24 mars 2011, qui supprime le service militaire obligatoire. Plus récemment cependant, l'Allemagne a choisi d'inverser la tendance. Face à

²³¹ VON DER LEYEN, Ursula, « Wir müssen mehr tun », *ARD-Tagesthemen*, 15 février 2017.

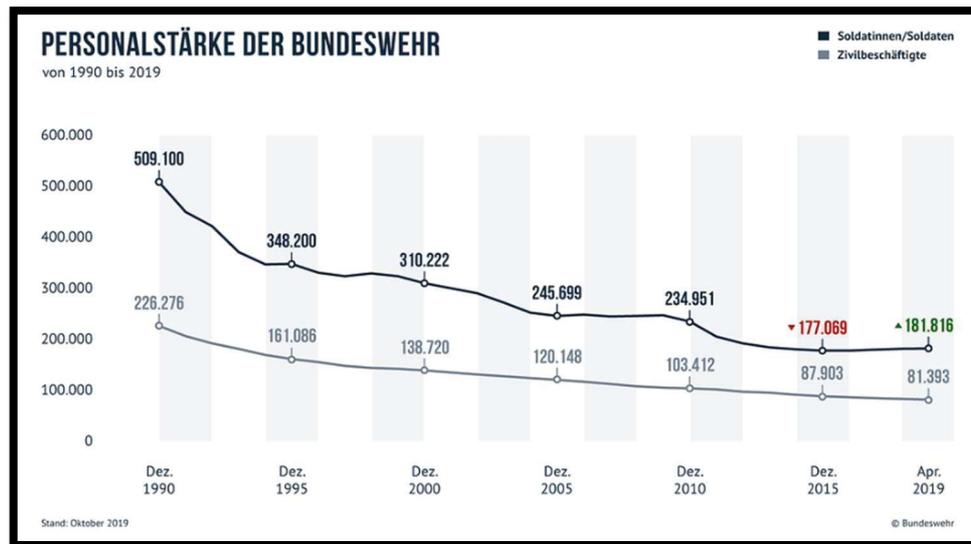
Version originale : « Wir Europäer, wir Deutscher, wir müssen mehr tun für die eigene Sicherheit, wir müssen da mehr investieren. Es ist auch nicht fair, dass die Amerikaner doppelt zu viel leisten wie wir alle Europäer zusammen. »

²³² Motion parlementaire, « Zwei-Prozent-Rüstungsziel der NATO ablehnen », *Dserver.bundestag.de*, 16 janvier 2018. En ligne : <https://dserver.bundestag.de/btd/19/004/1900445.pdf>, consulté le 15 avril 2022.

²³³ FELGENTREU Fritz, « La politique de défense social-démocrate à notre époque », *Allemagne d'aujourd'hui*, Janvier 2021, N° 235, p. 192-202. En ligne : < <https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-192.htm> > , consulté le 15 février 2022.

²³⁴ MEIERS Franz-Josef, « Le budget de la défense allemand pris au piège de l'objectif des 2% ? La capacité opérationnelle de la Bundeswehr soumise à un 'test de résistance' », *Allemagne d'aujourd'hui*, N° 235, Janvier 2021, p. 52-64. En ligne : < <https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-52.htm#:~:text=En%20l'espace%20de%20dix,1%2C53%20%25%20du%20PIB> > , consulté le 12 février 2022.

l'essor de la menace russe et afin de pleinement respecter ses engagements à l'OTAN, les forces armées allemandes croissent. A la fin du mois de novembre 2018, le plan « d'inversion de tendance concernant le personnel » (« *Trendwende Personal* ») prôné par l'ancienne ministre fédérale de la Défense Ursula von der Leyen est adopté. Ce plan espère porter à 203 000 le nombre de soldats en Allemagne d'ici 2025²³⁵, un objectif ambitieux pour une *Bundeswehr* qui peine à recruter.



Graphique 2 : Les effectifs de la Bundeswehr entre 1990 et 2019. La courbe en noir représente le nombre de soldats et la courbe grise, le nombre de volontaires civils impliqués dans la Bundeswehr. Source : Site officiel de la Bundeswehr, « Die Trendwende Personal », *Bundeswehr.de*. En ligne : <https://www.bundeswehr.de/de/ueber-die-bundeswehr/modernisierung-bundeswehr/trendwende-personal>, consulté le 18 avril 2022.

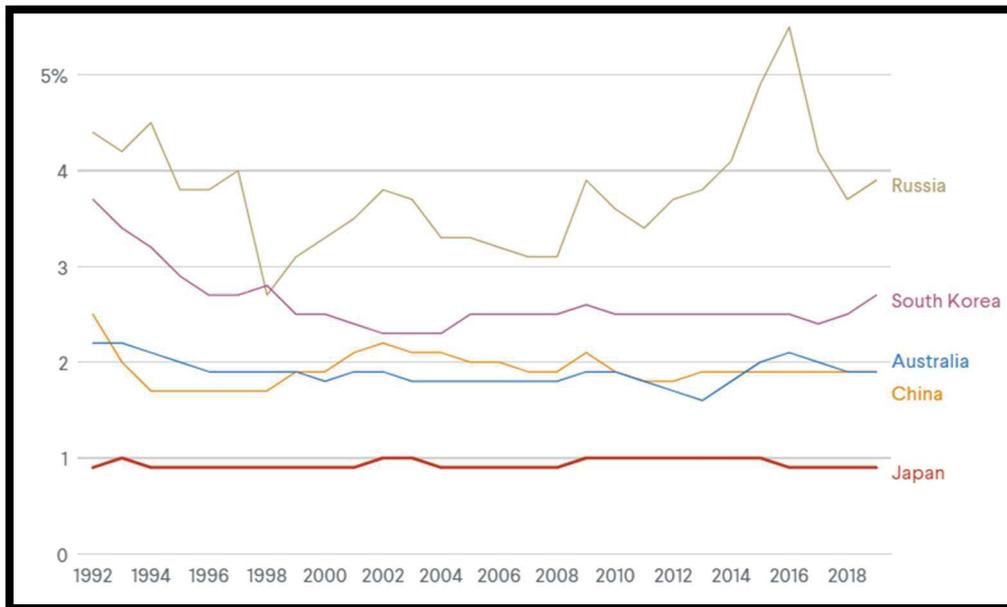
Le Japon, qui travaille en coopération avec l'OTAN depuis 2014, se pose les mêmes questionnements que l'Allemagne en termes de dépenses militaires. En 2021, l'archipel a ainsi investi 0.95% de son PIB pour sa défense²³⁶, un chiffre qui apparaît bien en dessous du seuil des 2%. En réalité, le Japon se refuse toujours à allouer plus d'1% de son PIB à la défense, en vertu d'une loi d'octobre 1976 (cf. Graphisme 3)²³⁷. Bien qu'en-dessous du seuil

²³⁵ MEIERS Franz-Josef, « Le budget de la défense allemand pris au piège de l'objectif des 2% ? La capacité opérationnelle de la Bundeswehr soumise à un 'test de résistance' », *Allemagne d'aujourd'hui*, N° 235, Janvier 2021, p. 52-64. En ligne : < <https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-52.htm#:~:text=En%20l'espace%20de%20dix,1%2C53%20%25%20du%20PIB>>, consulté le 12 février 2022.

²³⁶ MORIYASU Ken, « Abe leads charge for Japan to boost defense spending to 2% of GDP », *Asia.nikkei.com*, 22 avril 2022. En ligne : <https://asia.nikkei.com/Politics/International-relations/Indo-Pacific/Abe-leads-charge-for-Japan-to-boost-defense-spending-to-2-of-GDP>, consulté le 5 mai 2022.

²³⁷ SEIZELET Eric, « Le pacifisme constitutionnel nippon à l'épreuve de la guerre du Golfe. », *Politique étrangère*, No. 1, 1992, p. 143-157. En ligne : <https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1992_num_57_1_4104>, consulté le 20 janvier 2022.

des 2%, le financement du Japon des Forces d'autodéfense reste conséquent. Le budget militaire est d'ailleurs en constante évolution depuis le retour de Shinzo Abe au pouvoir en 2012²³⁸. Et ce n'est pas seulement qu'une question de chiffre, dans la mesure où l'équipement militaire japonais dépasse celui de ses homologues français, britannique, allemand ou encore italien.



Graphique 3 : Comparaison des dépenses de défense du Japon, de la Chine, de l'Australie, de la Corée du Sud et de la Russie entre 1992 et 2018.

Source : SMITH, Sheila, « How Japan Is Upgrading Its Military », *Cfr.org*, 24 février 2021. En ligne : <<https://www.cfr.org/in-brief/how-japan-upgrading-its-military>>, consulté le 27 janvier 2022.

Le Japon possède en effet plus de 900 avions de chasse, 48 destroyers et 20 sous-marins²³⁹. La modernisation de l'armement japonais est d'ailleurs centré sur le développement de « capacités de contre-frappe » (défense balistique, missions de reconnaissance dans les espaces maritimes et aériens japonais, etc.). Cela s'illustre par l'achat de missiles sol-air de Type 03 Chu-SAM de moyenne portée ou encore des torpilles de 324 millimètres, capables de répondre aux menaces multidimensionnelles nord-coréennes et chinoises²⁴⁰. Les questions de défense et de sécurité sont donc devenues depuis le second mandat de Shinzo Abe un enjeu

²³⁸ SMITH, Sheila, « How Japan Is Upgrading Its Military », *Cfr.org*, 24 février 2021. En ligne : <<https://www.cfr.org/in-brief/how-japan-upgrading-its-military>>, consulté le 27 janvier 2022.

²³⁹ YAMAGUCHI Mari, « Japan's military, among world's strongest, looks to build », *Abcnews.go.com*, 6 décembre 2021. En ligne : <https://abcnews.go.com/International/wireStory/japans-military-worlds-strongest-build-81576818>, consulté le 2 février 2022.

²⁴⁰ ROBLIN Sebastien, « Japan To Surge \$6.8 Billion In Extra Military Spending Due To China, Taiwan, North Korea – And Covid », *Forbes.com*, 30 novembre 2021. En ligne : <https://www.forbes.com/sites/sebastienroblin/2021/11/30/japan-may-surge-68-billion-in-extra-military-spending-due-to-china-taiwan-north-koreaand-covid/?sh=3169132d738e>, consulté le 4 mai 2022.

central pour le Japon. Fumio Kishida, le premier ministre du Japon depuis novembre 2021, a ainsi déclaré être ouvert à rapprocher le Japon de « l'objectif des 2% »²⁴¹. Toutefois, comme en Allemagne, les thèmes de la militarisation et de la modernisation de l'armée font débat. A ce sujet, le président du parti *Komeito*, Natsuo Yamaguchi a déclaré dans une émission radiophonique que les Japonais devraient « chérir la ligne des 1% »²⁴².

En somme, même si le Japon et l'Allemagne ont fait état de leur volonté d'augmenter leurs dépenses militaires, l'impatience des Etats-Unis est palpable. Ces derniers considèrent, d'autant plus clairement depuis l'administration Trump, que les puissances de l'OTAN devraient endosser leurs propres frais de défense. Or, l'objectif des 2% reste pour le Japon et l'Allemagne difficile à atteindre pour l'instant. Cela s'explique par le caractère trompeur de l'indice des 2%. En effet, ce pourcentage ne prend pas en compte la qualité de l'équipement, ni la taille de l'économie d'un pays. Ainsi, si la proportion des PIB allemand et japonais allouée aux dépenses de défense a connu une hausse fulgurante ces deux dernières années, c'est en raison de la contraction des économies des deux pays à la suite de la crise du Covid-19. De plus, même si les budgets de défense sont en constante augmentation et se rapprochent de l'objectif otanien, la modernisation de forces armées est un long processus. Les récents développements en Ukraine et en Asie continentale pourraient néanmoins accélérer ce processus. Le chancelier allemand Olaf Scholz a ainsi d'ores et déjà annoncé, au vue de l'expansion russe en Ukraine, une hausse exceptionnelle des dépenses militaires de l'Allemagne dans les mois à venir²⁴³. Toujours est-il qu'il s'agit pour les deux pays d'une question de volonté politique pour les deux puissances qui restreignent et « civilisent » toujours leurs actions sur la scène internationale. L'enjeu de la militarisation s'inscrit donc dans un contexte plus large : celui de la « culture de la retenue ».

²⁴¹ YAMAGUCHI Mari, « Japan's military, among world's strongest, looks to build », *Abcnews.go.com*, 6 décembre 2021. En ligne : <https://abcnews.go.com/International/wireStory/japans-military-worlds-strongest-build-81576818>, consulté le 2 février 2022.

²⁴² MORIYASU Ken, « Abe leads charge for Japan to boost defense spending to 2% of GDP », *Asia.nikkei.com*, 22 avril 2022. En ligne : <https://asia.nikkei.com/Politics/International-relations/Indo-Pacific/Abe-leads-charge-for-Japan-to-boost-defense-spending-to-2-of-GDP>, consulté le 5 mai 2022.

²⁴³ BERAUD-SUDREAU Lucie, « Vers l'augmentation accélérée des dépenses militaires en Europe », *Lerubicon.org*, 22 mars 2022. En ligne : <https://lerubicon.org/publication/vers-laugmentation-acceleree-des-depenses-militaires-en-europe/#:~:text=L'annonce%20du%20Chancelier%20allemand,annonce%C3%A9es%20un%20peu%20partout%20Europe.>>, consulté le 6 mai 2022.

3. Les enjeux politiques, frein à la revendication de puissance « normale »

Depuis les années 1950, l'idée d'une « culture de la retenue » est utilisée pour caractériser les attitudes peu dynamiques du Japon et de l'Allemagne sur l'échiquier international. En raison du rapport qu'elles entretiennent avec leurs passés, les puissances japonaise et allemande ont accordé un poids substantiel aux enjeux mémoriels. Mais au vu des évolutions récentes du Japon et de l'Allemagne, nous pouvons également nous demander si le modèle de la culture de la retenue est toujours pertinent.

A) Le Japon et l'Allemagne comme nations « mémorielles »

L'Allemagne, en raison du rapport particulier qu'elle entretient avec son passé, a fait du traitement de ses mémoires un enjeu crucial. Comme le rappelait le président fédéral Joachim Gauck à l'occasion du 70^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, le 26 janvier 2015, « il n'y a pas d'identité allemande sans Auschwitz ». L'histoire « criminelle »²⁴⁴ allemande est donc bel et bien assumée, et les gouvernants allemands en sont cruellement conscients. Le spectre de l'hégémonie allemande et du nazisme sont fréquemment rappelés à l'Allemagne. Lors de sa visite à Athènes le 9 octobre 2012, la chancelière Angela Merkel avait par exemple été accueillie par des manifestants brandissant des slogans tel que « Dehors le Quatrième Reich ! »²⁴⁵. Dans les cercles politiques allemands, l'idée d'un traitement constant du passé (*Vergangenheitsbewältigung*) est prégnante.

Le déploiement de la Bundeswehr dans le cadre de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) en octobre 2006 incarne un probant exemple du poids des enjeux mémoriels sur les décisions politiques allemandes. En effet, tout au long du conflit qui oppose Israël et Liban, la crainte allemande de voir des soldats allemands tirer sur des soldats israéliens apparaît clairement. Cela se traduit par un mandat limité pour la Bundeswehr, qui l'astreint à un rôle périphérique. En effet, c'est principalement la marine allemande (*Bundesmarine*) qui est mobilisée lors du conflit afin de surveiller les côtes libanaises et lutter contre le trafic d'armes, tandis que les gouvernants allemands refusent, symboliquement, de

²⁴⁴ FOESSEL Michaël, « Fin de la parenthèse ? », *Libération.fr*, 6 février 2015. En ligne : <https://www.liberation.fr/planete/2015/02/06/fin-de-la-parenthese_1197230/>, consulté le 10 mai 2022.

²⁴⁵ MARTENS Stephan, « L'Allemagne unifiée : de la culture au culte de la mémoire ? », in : STARK Hans et WISSMAN Nele Katharina (éds.), *L'Allemagne change ! Risques et défis d'une mutation*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2015, p. 189.

déployer des soldats au sol²⁴⁶. Lors d'un entretien du 20 août 2006, Angela Merkel explique clairement ce choix lorsqu'elle dit : « J'ai clairement dit que l'engagement de troupes de combat au sol était exclu pour nous. Il y a aussi des raisons historiques à cela »²⁴⁷.

C'est donc une « responsabilité » allemande envers Israël que manifeste la chancelière. Lors d'une visite diplomatique en Israël en mars 2008, elle devient le premier chef d'Etat allemand à être accueilli dans l'enceinte du Parlement israélien, la Knesset. S'exprimant en allemand, elle y prononce les mots suivants : « La Shoah nous emplit de honte. Je m'incline devant ses victimes, ses survivants et devant tous ceux qui les ont aidés à survivre »²⁴⁸. L'Allemagne endosse donc pleinement le fardeau de ses erreurs passées, même si un courant révisionniste subsiste.

Récemment, plusieurs scandales révisionnistes voire négationnistes ont secoué la Bundeswehr. Le 26 avril 2017, le lieutenant Franco Albrecht est par exemple arrêté pour son admiration du IIIe Reich²⁴⁹. Soupçonné d'avoir planifié des attentats terroristes comme un ensemble de personnalités politiques allemandes, ce scandale a relancé en Allemagne l'idée de distinguer la Bundeswehr réformée de l'ancienne Wehrmacht. Le mythe fondateur d'une « Wehrmacht aux mains propres », qui permet de dissocier les forces SS de l'armée actuelle est revigoré, comme en témoignent les mesures mises en place par la ministre fédérale de la Défense, Ursula von der Leyen à la fin des l'années 2017. Parmi celles-ci, nous notons ainsi la mise en place d'une vérification des antécédents de toutes les personnes qui sont initiées pour la première fois au maniement des armes²⁵⁰ ou encore la création d'un Service de contre-espionnage militaire (*Militärische Abschirmdienst*) qui lutte contre l'extrémisme au sein de la *Bundeswehr*.

²⁴⁶ MEIERS Franz-Josef, « La politique étrangère de défense et de sécurité depuis 1989 », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 266-267.

²⁴⁷ SCHUSTER Jacques, HECKEL Margaret et KEESE Christoph, « Warum sollen unsere Soldaten in den Libanon, Frau Merkel? », *Welt.de*, 20 août 2006, <https://www.welt.de/print-wams/article86911/Warum-sollen-unsere-Soldaten-in-den-Libanon-Frau-Merkel.html>, consulté le 30 mars 2022.

²⁴⁸ MARTENS Stephan, « L'Allemagne unifiée : de a culture au culte de la mémoire ? », in : STARK Hans et WISSMAN Nele Katharina (éds.), *L'Allemagne change ! Risques et défis d'une mutation*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2015, p. 207.

²⁴⁹ WIEDER Thomas, « L'armée allemande et le démon de la Wehrmacht », *Lemonde.fr*, 29 mai 2017. En ligne : <https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/05/29/l-armee-allemande-et-le-demon-de-la-wehrmacht_5135321_3232.html>, consulté le 26 mars 2022.

²⁵⁰ SIEMS Thomas, « La lutte contre l'extrémisme dans la Bundeswehr », *Allemagne d'aujourd'hui*, N°235, Janvier 2021, p. 73. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-65.htm?contenu=article>>, consulté le 26 mars 2022.

Si le discours du révisionnisme reste minoritaire en Allemagne, il est devenu un élément nodal de la politique nationaliste menée par Shinzo Abe au Japon. En effet, contrairement à l'Allemagne qui condamne ses exactions passées, le Japon cherche à en minimiser l'ampleur, voire tout bonnement à les nier. Cela se traduit notamment par l'enracinement de lobbies nationalistes au pouvoir. La Société pour la rédaction de nouveaux manuels d'histoire (新しい歴史教科書をつくる会 ou « *Atarashii Rekishi Kyôkasho o Tsukuru Kai* ») et de l'Organisation pour la renaissance de l'éducation japonaise (日本教育再生機構 ou « *Nihon kyôiku saisei kikô* ») militent par exemple pour un enseignement de l'histoire du Japon dénué de toute politique de repentance²⁵¹. Au-delà de ces organisations nationalistes, c'est surtout le « *Nippon Kaigi* » (日本会議) qui connaît un essor fulgurant depuis la prise de pouvoir de Shinzo Abe. Né en mai 1997 de la fusion de deux groupes nationalistes, le Nippon Kaigi a d'ores et déjà rallié à sa cause des figures proéminentes de la politique japonaise comme Shinzo Abe, Inada Tomomi ou encore Nakayama Yasuhide. Ce groupe a ainsi soutenu les positions controversées des anciens premiers ministres concernant des enjeux centraux comme les visites au temple *Yasukuni* et la question des « femmes de réconfort »²⁵². Ces deux sujets suscitent les critiques des puissances voisines, la Chine et la Corée du Sud, qui y voient un manque de reconnaissance et de respect aux victimes de l'expansion japonaise durant la Seconde Guerre mondiale.

Le sanctuaire *Yasukuni*, un temple shintoïste construit en 1869 au centre de Tokyo, est devenu depuis 1978 un élément d'affirmation nationaliste au Japon. En 1978, les noms de 1068 condamnés de guerre, dont 7 condamnés à mort sont inscrits dans le registre du temple et donc à ce titre intégrées au sein des âmes vénérées par le sanctuaire. Sept ans plus tard, Yasuhiro Nakasone est le premier chef d'Etat à s'y rendre dans l'exercice de ses fonctions. Ces visites, poursuivies par ses successeurs, n'ont rien fait pour arranger l'image du Japon comme une force hégémonique. A la suite de ces visites, un sentiment antijaponais prospère

²⁵¹ GUTHMANN Thierry, « Nippon Kaigi, ou la vitalité du nationalisme politique dans le Japon contemporain », *Les Indes Savantes* (éd.), 2021, p. 11.

²⁵² JISUN BAE Annie, « De la responsabilité historique des Etats : le cas des 'femmes de réconfort' », *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 36, Février 2017, p. 100 à 113. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2017-2-page-100.htm>, consulté le 29 mars 2022.

en Asie continentale, la Chine refusant même d'accueillir le premier ministre Junichiro Koizumi durant ses deux mandats²⁵³.

En plus de ces visites, c'est la question des « femmes de réconfort » qui fait l'objet de critiques, plus particulièrement de la part de la Corée du Sud. En la matière, c'est le système d'esclavage sexuel mis en place par l'armée impériale japonaise en Corée, ainsi que le manque de compensation ou d'excuses officielles de l'Etat japonais aux 200 000 victimes qui est décrié²⁵⁴. Portée sur les terrains public et médiatique par la plainte d'une ancienne femme de réconfort, Haksun Kim, en 1991, ces exactions ont été publiquement niées par le premier ministre Abe en mars 2007²⁵⁵. Bien que le gouvernement ait dû atténuer cette position, les graines de la discorde sont semées entre le Japon et ses voisins.

Les enjeux mémoriels sont donc toujours puissants en Allemagne et au Japon. Dans le cas de l'Allemagne, c'est un inconfort visible de l'Etat avec sa propre puissance armée qui est manifeste. Le spectre de la Wehrmacht est à nouveau utilisé pour justifier la retenue allemande au Liban, tout comme elle l'avait fait dans le cadre de la guerre de Yougoslavie. En interne, bien que l'Allemagne ait mené un long travail de repentance, des courants révisionnistes se développent, plus particulièrement depuis la création en 2013 du parti *Alternative für Deutschland* (AfD). Au Japon, au contraire, le révisionnisme fait partie de la vie politique. Grâce à la politique nationaliste de premiers ministres charismatiques comme Junichiro Koizumi et Shinzo Abe, les lobbies révisionnistes se sont multipliés. A travers cette multiplication d'acteurs, l'histoire japonaise se transforme en un enjeu militant, où chacun expose sa propre version. Encouragé par la publication des manuels d'histoires révisionnistes en 2005 et les positions de responsables japonais qui minimisent les effets de la colonisation japonaise, le mouvement antijaponais croit, ce qui empêche une véritable réconciliation du Japon avec les autres Etats asiatiques. En Allemagne, tout comme au Japon, les enjeux mémoriels jouent donc un rôle politique prépondérant. Cela s'est retranscrit par une

²⁵³ DUFOURMONT Eddy, *Histoire politique du Japon (1853-2011)*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, 538 p. 376.

²⁵⁴ AMNESTY INTERNATIONAL, « Corée du Sud. La décision décevante sur le Japon ne rend pas justice aux 'femmes de réconfort' », *Amnesty.org*, 21 avril 2021, <<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/04/south-korea-disappointing-japan-ruling-fails-to-deliver-justice-to-comfort-women/>>, consulté le 29 mars 2022.

²⁵⁵ JISUN BAE Annie, « De la responsabilité historique des Etats : le cas des 'femmes de réconfort' », *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 36, Février 2017, p. 100 à 113. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2017-2-page-100.htm>, consulté le 29 mars 2022.

certaine retenue sur l'échiquier international, retenue qui est toujours perceptible après près de trente années de normalisation.

B) La fin de la « culture de la retenue » ?

L'idée d'une culture de la retenue », utilisée pour caractériser la passivité ouest-allemande au sortir de la Seconde Guerre mondiale, apparaît au cours des années 2010 toujours bien vivante. L'Allemagne a pris de plus en plus de responsabilités au cours des années 1990 et 2000, à la fois à l'échelle européenne et internationale. Néanmoins, au cours des années 2010, c'est une Allemagne à deux facettes qui émerge : d'un côté, une Allemagne molle et passive, et de l'autre, une Allemagne qui désire prendre plus de responsabilités sur l'échiquier international.

Dans la première moitié des années 2010, c'est le premier modèle qui prévaut. En effet, alors que la résolution 1973 est adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU, avec pour objectif de protéger les populations libyennes des dérives kadhafistes, la République fédérale s'abstient. Cette décision historique, prise sous l'égide du ministre des Affaires étrangères Guido Westerwelle, fait ressurgir l'idée d'une Allemagne passive sur la scène internationale. La République fédérale avait pourtant cherché à montrer sa dévotion à la sécurité internationale en intervenant successivement aux côtés de ses alliés dans les Balkans puis en Afghanistan. Mais l'abstention allemande et le retrait de 70 soldats allemands du dispositif de surveillance aérienne AWACS suscitent l'indignation des puissances à l'origine de la résolution 1973²⁵⁶. Lors d'un entretien du 28 novembre 2011, le ministre des Affaires étrangères polonais, Radoslaw Sikorski, déclare à la suite de cet incident qu'il « craint désormais plus l'inaction de l'Allemagne que sa puissance »²⁵⁷. Sous le second mandat d'Angela Merkel, l'Allemagne apparaît donc inactive, confinée dans une certaine mollesse. De la même manière, bien que la chancelière exprime en 2015 le besoin de mettre un terme aux violations massives des droits de l'homme en Syrie, elle ne mobilise pas les troupes

²⁵⁶ DRAIN Michel, « Le contrôle parlementaire de la Bundeswehr », *Allemagne d'aujourd'hui*, N°235, Janvier 2021, p.36. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-28.htm>>, consulté le 18 janvier 2022.

²⁵⁷ SIKORSKI Radoslaw, « I fear Germany's power less than her inactivity », Ft.com, 28 novembre 2011. En ligne : <https://www.ft.com/content/b753cb42-19b3-11e1-ba5d-00144feabdc0>, consulté le 22 janvier 2022.

allemandes pour autant²⁵⁸. La retenue allemande suscite de lourds débats au sein d'une classe politique allemande divisée. Lors d'une séance plénière du Bundestag, le député écologiste Anton Hofreiter dit ainsi que « l'accueil de 10 000 réfugiés supplémentaire ne représente pas un signe de grande volonté de responsabilité. L'Allemagne peut aussi faire nettement mieux dans ce domaine »²⁵⁹.

Néanmoins, la République fédérale se rend vite compte de son erreur de 2011, ce qui la pousse à endosser davantage de responsabilités dans le cadre de la sécurité internationale au cours de la seconde moitié des années 2010. Naissent alors dans le vocabulaire des figures politiques allemandes les termes de « culture d'intervention » ou encore de « responsabilités » de l'Allemagne. Lors de la conférence de Munich de janvier 2014, Ursula von der Leyen marque définitivement la rupture lorsqu'elle énonce que « l'indifférence n'est pas une option pour l'Allemagne »²⁶⁰. L'enjeu de la stabilisation mondiale répond alors à des objectifs sécuritaires, mais également économiques. Alors que la crise de 2009 a montré que l'internationalisation de l'économie allemande pouvait se révéler être une faiblesse, les responsables allemands soulignent que les déploiements armés de l'Allemagne permettent de sécuriser l'ordre international, vital pour sa croissance²⁶¹. L'aspiration allemande à occuper un plus grand rôle et « diriger depuis le centre » se traduit rapidement par des mesures concrètes, à l'instar du déploiement de la Bundeswehr au Mali, ou encore dans le cadre de la lutte contre l'Etat islamique²⁶².

²⁵⁸ LEMAITRE Frédéric, « Angela Merkel et le tabou de la guerre », 10 septembre 2013, *Le Monde.fr*, <https://www.lemonde.fr/idees/article/2013/09/10/angela-merkel-et-le-tabou-de-la-guerre_3474767_3232.html>, consulté le 20 mars 2022.

²⁵⁹ HOFREITER Anton, Procès-verbal de la séance plénière au Bundestag du 25 juin 2014, *Dserver.bundestag.de*, 3701B. En ligne : <<https://dserver.bundestag.de/btp/18/18042.pdf>>, consulté le 10 avril 2022.

Version originale : « Die Aufnahme weiterer 10 000 Flüchtlinge ist angesichts der Möglichkeiten Deutschland kein Zeichen großer Verantwortungsbereitschaft. Deutschland kann auch auf diesem Feld deutlich mehr. »

²⁶⁰ Ministère fédéral de la Défense, « Manuskript der Rede der Bundesministerin der Verteidigung, Dr. Ursula von der Leyen, anlässlich der 51. Münchner Sicherheitskonferenz », 31 janvier 2014, *Securityconference.org*, En ligne : <https://securityconference.org/assets/user_upload/Redemanuskript_BMin_von_der_Leyen_MSC_2015.pdf>, consulté le 14 février 2022.

²⁶¹ Voir : Site officiel de la présidence de la République fédérale allemande, « Eröffnung der 50. Münchner Sicherheitskonferenz », 31 janvier 2014, *Bundespraesident.de*, <<https://www.bundespraesident.de/SharedDocs/Reden/DE/Joachim-Gauck/Reden/2014/01/140131-Muenchner-Sicherheitskonferenz.html>>, consulté le 29 mars 2022.

²⁶² FELGENTREU Fritz, « La politique de défense social-démocrate à notre époque », *Allemagne d'aujourd'hui*, Janvier 2021, N° 235, p. 194. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-192.htm>>, consulté le 15 février 2022.

Depuis le début des années 2010, la normalisation du Japon s'accélère. Après un court mandat d'un an, Shinzo Abe retourne au pouvoir en 2012, et il s'évertue à replacer le Japon en tant qu'acteur de première instance des relations internationales. C'est ainsi qu'il fait adopter une *Peace and Security Legislation* en 2015, qui réinterprète une nouvelle fois la Constitution au profit de la militarisation des FAD. Dans le cadre d'un contexte régional tendu, Shinzo Abe a donc milité pour une réinterprétation du droit de légitime défense collective, désormais admis pour le Japon. Cela permet donc au Japon de porter secours à un allié en cas d'agression armée, et rapproche effectivement le Japon d'un acteur « normal » dans la sécurité internationale. La nouvelle loi se situe d'ailleurs bien dans la continuité des réformes précédentes, comme la loi PKO, en incluant néanmoins la possibilité d'avoir recours à des armes en cas de danger. Concrètement, cette réforme ouvre d'autres possibilités aux FAD, qui peuvent assister les alliés du Japon dans la défense d'une base alliée. C'est d'ailleurs ce que le Japon fait dans la Péninsule du Sinaï depuis 2019²⁶³. De la même manière, le Japon contribue à la sécurisation du détroit d'Aden, à travers le déploiement de 180 hommes à Djibouti, depuis 2011²⁶⁴. Néanmoins, si le Japon s'implique davantage sur la scène internationale, sa contribution aux opérations de maintien de la paix reste marginal. Son dernier grand déploiement de forces armées remonte à 2017, dans le cadre de la MINUSS (Soudan du Sud), et ne comptait alors que 350 soldats²⁶⁵. De plus, l'opinion publique japonaise reste majoritairement opposée aux évolutions de la politique étrangère. En effet, selon un sondage mené en 2015, la plupart des Japonais restent opposés à la réinterprétation de la Constitution opérée par la *Peace and Security Legislation* et la mise en application du droit de légitime défense collective. Plus de 56% des enquêtés se déclaraient ainsi opposés à cette loi²⁶⁶.

En somme, en dépit d'un long processus de normalisation, l'idée d'une culture de la retenue marque toujours les actions politiques des deux pays sur l'échiquier international. En dépit des interventions successives de la Bundeswehr et des FAD à l'étranger, l'usage de la

²⁶³ FUJISHIGE Hiromi Nagata, UESUGI Yuji, HONDA Tomoaki, *Japan's Peacekeeping at a Crossroads: Taking a Robust or Remaining Hesitant?*, Palgrave Macmillan, Sustainable Development Goals Series, Université Aoyama Gakuin, Tokyo, 2022, P.77.

²⁶⁴ NIQUET Valérie, *Le Japon : Un modèle en déclin ? Collection « en 100 questions »*, Paris, Tallandier, 2020, 336 p. 283.

²⁶⁵ PAJON Céline, « Le Japon : Puissance d'hier et de demain ? », *IFRI*, 24 avril 2020. En ligne : <https://storymaps.arcgis.com/stories/56c00052eb58435f81c2a70901e20bb8>, consulté le 15 décembre 2021.

²⁶⁶ GUTHMANN Thierry, « Nippon Kaigi, ou la vitalité du nationalisme politique dans le Japon contemporain », *Les Indes Savantes* (éd.), 2021, p. 205.

force armée représente pour les deux pays une limite qu'ils ne sont pas prêts à franchir sous n'importe quelle condition. Si l'abstention lors du vote de la résolution 1973 est bien considérée comme une erreur, l'Allemagne ne s'est pas complètement affranchie de la crainte du militarisme. Nous pourrions ainsi par exemple mentionner le cas spécifique de l'utilisation de drones par la *Bundeswehr*, qui suscite dans le *Bundestag* de lourds débats militaires mais surtout éthiques²⁶⁷. Le Japon quant à lui a à nouveau fait un pas vers un cadre législatif moins restrictif pour les FAD. Néanmoins, c'est la mise en application de ce nouveau droit de légitime défense collective qui risque de représenter un problème dans le futur, dans la mesure où une majorité de la population y reste opposé.

²⁶⁷REININGHAUS Frank, « Les débats sur l'utilisation des drones par la Bundeswehr », *Allemagne d'aujourd'hui*, N°235, Janvier 2021, p. 170-179. En ligne : < <https://www.cairn.info/revue-allemande-aujourd-hui-2021-1-page-170.htm>>, consulté le 10 février 2021.

Conclusion du chapitre 3

En dépit du désir clair du Japon et de l'Allemagne de faire preuve de plus d'assurance sur la scène internationale, les années 2010 ont révélé un ensemble de facteurs, domestiques et internationaux qui limite cette dite affirmation.

Sur le plan extérieur tout d'abord, l'essor fulgurant de menaces territoriales a provoqué un second réveil des puissances allemande et japonaise, qui ne peuvent désormais définitivement plus compter sur leurs armes économiques pour sécuriser leurs environnements proches. Dans l'espoir d'endiguer les menaces auxquelles ils font face, le Japon et l'Allemagne ont développé un ensemble de mesures diplomatiques et militaires, visant à contrebalancer et dissuader les acteurs russe, nord-coréen et chinois. Alors que les instruments diplomatiques se sont révélés inefficaces, les deux pays se réarment.

Sur le plan interne, les défis démographiques et stratégiques menacent les puissances économiques et militaires de l'Allemagne et du Japon. Si les problèmes et les mesures pour y remédier ont été mises en place il y a de cela plusieurs années, les effets tardent à se manifester. Alors que l'ouverture à l'immigration n'a pas suffi à endiguer le déclin démographique au Japon, c'est ce qui pourrait bien sauver une Allemagne vieillissante. En ce qui concerne la modernisation de l'armée, les deux pays augmentent leurs dépenses militaires de manière significative depuis bientôt une décennie, sans pour autant se rapprocher réellement de l'objectif des 2%. Alors que les Etats-Unis se replient progressivement sur eux-mêmes, les Etats japonais et allemand sont contraints de développer des instruments unilatéraux de défense. L'urgence de la guerre en Ukraine et la détérioration des relations nippon-chinoises et nippon-coréennes pourrait toutefois pousser l'Allemagne et le Japon à s'éloigner davantage de leurs identités pacifistes.

Enfin, un ensemble d'enjeux politiques persiste et limite toujours les ambitions des deux puissances : la « culture de la retenue ». Après son erreur en 2011, l'Allemagne a su se racheter auprès des acteurs européens et otaniens. A travers sa lutte contre le terrorisme international au Moyen-Orient et sa participation à la stabilisation du Mali, elle témoigne de sa volonté à être plus proactive. De la même manière, le cadre légal qui était toujours très restrictif au Japon est à nouveau révisé en faveur d'un plus grand rôle militaire des FAD. En élargissant la définition du droit de légitime défense, l'archipel marque la première étape vers la constitution d'une armée « normale » et l'abolition de l'article 9.

CONCLUSION

Après plus d'une trentaine d'années de normalisation, le bilan apparaît contrasté pour les puissances allemande et japonaise. Même s'il est aujourd'hui difficile de percevoir les deux pays à travers le prisme de la puissance civile, il est indéniable qu'un ensemble d'éléments discerne toujours le Japon et l'Allemagne des puissances « normales ».

Il est évident que le Japon et l'Allemagne sont parvenus à rompre avec leurs images d'acteurs passifs sur l'échiquier international. Au fil de leurs interventions, la Bundeswehr et les Forces d'autodéfense ont acquis une expérience précieuse dans des contextes différents. A l'aune de leurs interventions, les forces armées allemandes et japonaises se sont chacune spécialisées dans un domaine spécifique : le domaine humanitaire pour les Forces d'autodéfense, et le domaine d'opération/d'intervention pour la *Bundeswehr*. Les engagements du Japon et de l'Allemagne des années 1990, puis au Moyen-Orient ont également créé les conditions propices à une évolution de la « conscience pacifiste » qui caractérisait les identités japonaise et allemande. Pourtant, celle-ci reste puissante, et limite grandement les interventions des deux pays à l'étranger, même aujourd'hui. Preuve est que depuis 1946, en dépit des multiples demandes de premiers ministres, l'article 9 n'a jamais été révisé entièrement.

A l'échelle régionale, le Japon et l'Allemagne ont su rassurer leurs partenaires sur leurs intentions et se présenter comme des acteurs indispensables des processus d'intégration. Le Japon a renforcé ses liens avec les pays de l'ASEAN, mais également avec les pays d'Europe et d'Asie centrale à travers ses multiples formats multilatéraux. Si l'avenir de l'Asie apparaît instable aux yeux des gouvernants asiatiques, le Japon reste pour eux une valeur sûre, sur laquelle ils peuvent compter. Ainsi, lors d'un sondage mené par *l'ASEAN Studies Centre* en 2019, 65,9% des enquêtés se sont dit « confiants » voire « très confiants » que l'archipel à la capacité de contribuer à la stabilité, un chiffre bien plus élevé que ses voisins chinois, indien ou encore américain²⁶⁸. L'Allemagne a elle aussi noué de forts liens avec ses partenaires européens, même si l'idée d'une hégémonie allemande sur le continent lui est souvent rappelée. Dans le cadre de l'expansion de la Russie, elle a joué un rôle crucial, tout comme lors des opérations extérieures de l'Union européenne en Afrique ou encore dans l'océan Indien.

²⁶⁸ ASEAN Studies Centre, « The State of South East Asia, 2019 Survey Report », 29 janvier 2019. En ligne: https://www.iseas.edu.sg/images/pdf/TheStateofSEASurveyReport_2019.pdf, consulté le 23 mars 2022.

Sur le plan économique enfin, le Japon et l'Allemagne ont fait preuve d'un leadership au fil des crises qui ont secoué l'Europe et l'Asie. Leurs ressources conséquentes leur ont permis de financer la reprise mondiale, et de s'imposer comme des acteurs centraux des processus économiques internationaux. Cette intégration dans les cercles économiques internationaux a d'ailleurs été vecteur de croissance. L'Allemagne a ainsi multiplié son PIB en prix courants par 8,4 entre 1970 et 2015²⁶⁹.

Ce mémoire offre donc une vision plus contrastée de la politique étrangère des deux pays, face aux spécificités de ces derniers. Certains points restent néanmoins à explorer, comme l'idée d'un *soft power* et d'une influence culturelle, particulièrement puissante dans le cas du Japon. Une étude plus approfondie bénéficierait également d'une plus grande analyse des documents législatifs et constitutionnels du Japon et de l'Allemagne, ainsi que des débats parlementaires relatifs à l'usage de la force armée.

Concrètement, les enjeux de 1990 et de 2022 ne sont plus les mêmes. Au-delà de l'émergence de nouvelles menaces transnationales (terrorisme, changement climatique...) et internationales, les deux puissances ont dû faire face à un retrait relatif des Etats-Unis de leurs aires respectives sous l'administration Trump. Face à la multiplication des menaces aux puissances politiques, militaires et économiques de l'Allemagne et du Japon, ces derniers ont dû développer un ensemble de moyens pour s'affirmer, se « normaliser ». Ce faisant, les deux pays se sont éloignés du principe de puissance civile, rendant l'analyse d'Hans Walter Maull obsolète. Certes, le Japon et l'Allemagne n'ont pas terminé leur processus de normalisation, mais ils sont difficilement perceptibles à travers le même prisme que celui des années 1990. Bien que la volonté de ne pas froisser la communauté internationale limite toujours les actions allemandes et japonaises sur l'échiquier international, celle-ci n'est plus aussi puissante qu'avant. Les deux pays ont d'ores et déjà revendiqué des intérêts propres, parfois contraires à ceux de la communauté internationale, à l'instar du Japon dans le cadre de la guerre en Irak, ou l'Allemagne à travers le projet de gazoduc Nord-Stream 2.

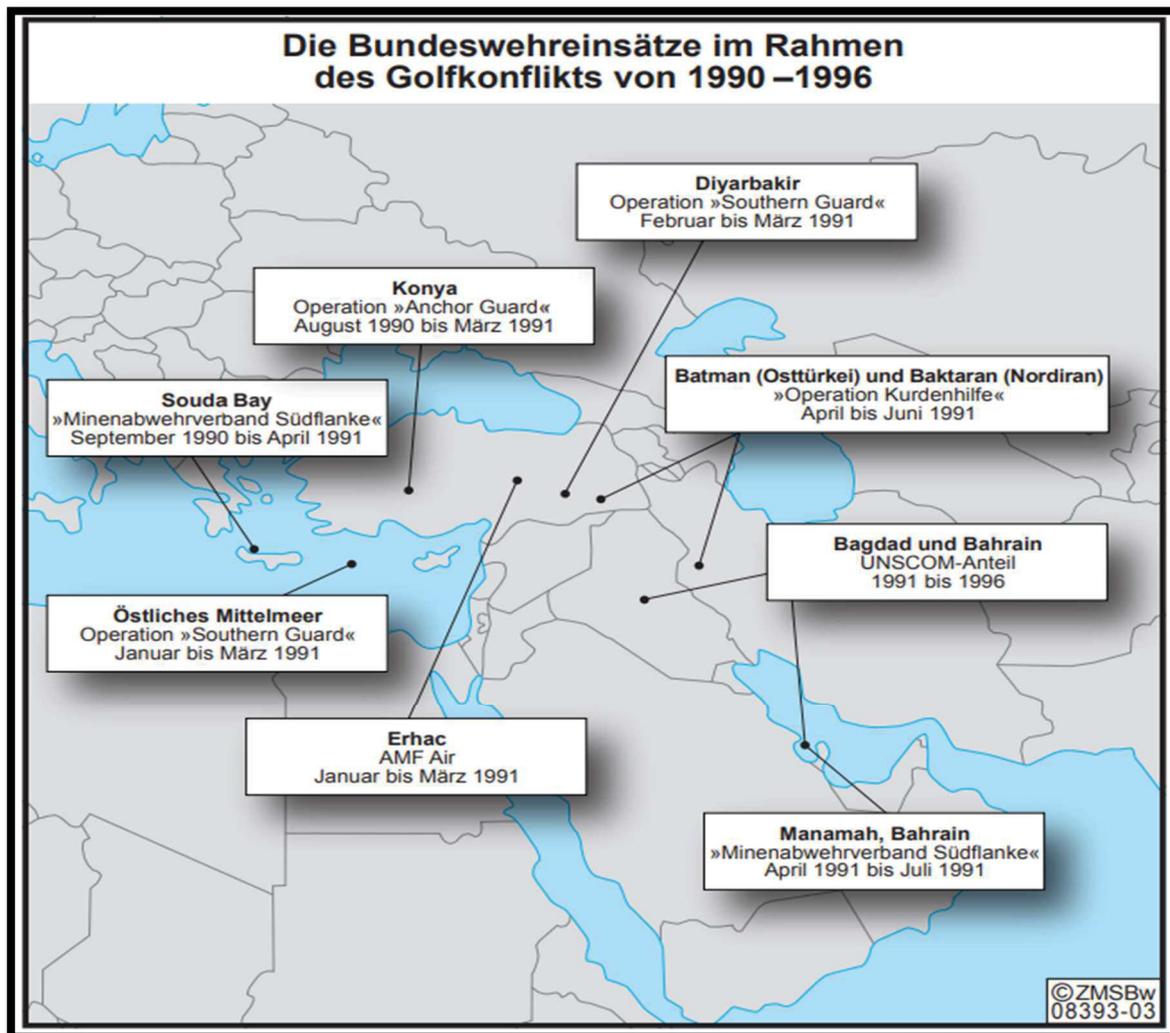
Somme toute, le Japon et l'Allemagne ne sont certes pas devenus de grandes puissances, mais plutôt des puissances de moyenne intensité, capables d'imposer à un niveau régional, voire parfois international, leurs intérêts.

²⁶⁹ BRODERSEN Hans, « L'Allemagne dans la mondialisation : l'impact du commerce extérieur », in : STARK Hans, HERBET Dominique et MIARD-DELACROIX Hélène (éds.), *L'Allemagne entre rayonnement et retenue*, Villeneuve d'Ascq, 2016, p. 156.

ANNEXES

Annexe 1 : Déploiement de la Bundeswehr dans le cadre des conflits du Golfe entre 1990 et 1996

Source : Jentzsch Christian, « Militärgeschichte: Zeitschrift für historische Bildung, Die Bundeswehr im Golfkonflikt (1990-1991) », Zentrum für Militärgeschichte und Sozialwissenschaften der Bundeswehr, p. 5. En ligne: <<https://www.bundeswehr.de/resource/blob/5022396/2f476109f244b0d36b09e7785243da4e/militaergeschichte-zeitschrift-fuer-historische-bildung-heft-4-2020-1--data.pdf>>, consulté le 12 mars 2022.



Annexe 2 : Les conflits territoriaux du Japon en Asie de l'Est

Source : HAAS Michael, « Japan's Military Rebirth », CSS Analyses in Security Policy, No. 155, Juin 2014. En ligne : <https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/CSSAnalyse155-EN.pdf>, consulté le 15 janvier 2022.



Annexe 3 : Annexion de la Crimée par la Russie en mars 2014

Source : LIBERATION, « A son tour, l'OTAN condamne le rattachement 'illégal' de la Crimée à la Russie », *Liberation.fr*, 18 mars 2014. En ligne : https://www.liberation.fr/planete/2014/03/18/poutine-les-occidentaux-ont-franchi-la-ligne-rouge-dans-la-crise-ukrainienne_987972/, consulté le 20 avril 2022.



SOURCES

- **Discours**

GEHRCKE Wolfgang, Procès-verbal de la séance plénière au Bundestag du 22 décembre 2001, 20840 B. En ligne : <https://dserver.bundestag.de/btp/14/14210.pdf>, consulté le 15 mars 2022.

GERHARDT Wolfgang, Procès-verbal de la séance plénière au Bundestag du 16 octobre 1998, 23144 C. En ligne : <<https://dserver.bundestag.de/btp/13/13248.pdf>>, consulté le 10 avril 2022.

GYSI Gregor, Procès-verbal de la séance plénière au Bundestag du 16 octobre 1998, 23146 A. En ligne: <<https://dserver.bundestag.de/btp/13/13248.pdf>>, consulté le 10 mars 2022.

HERZOG Roman, « Durch Deutschland muss ein Ruck gehen », *Spiegel.de*, 10 janvier 2017. En ligne : <https://www.spiegel.de/politik/deutschland/roman-herzog-die-ruck-rede-im-wortlaut-a-1129316.html>, consulté le 30 mars 2022.

HOFREITER Anton, Procès-verbal de la séance plénière au Bundestag du 25 juin 2014, *Dserver.bundestag.de*, 3701B. En ligne : < <https://dserver.bundestag.de/btp/18/18042.pdf>>, consulté le 10 avril 2022.

Ministère fédéral de la Défense, « Speech by the Federal Minister of Defense, Dr. Thomas de Maizière, on the Occasion of the 49th Munich Security Conference », 2013, *Securityconference.org*, <https://securityconference.org/assets/02_Dokumente/03_Materialien/MS2013_demaiziere.pdf>, consulté le 29 mars 2022.

Ministère fédéral de la Défense, « Manuskript der Rede der Bundesministerin der Verteidigung, Dr. Ursula von der Leyen, anlässlich der 51. Münchner Sicherheitskonferenz », 31 janvier 2014, *Securityconference.org*, En ligne: <https://securityconference.org/assets/user_upload/Redemanuskript_BMin_von_der_Leyen_MSC_2015.pdf>, consulté le 14 février 2022.

Ministère fédéral de la Défense, « Manuskript der Rede der Bundesministerin der Verteidigung, Dr. Ursula von der Leyen, anlässlich der 51. Münchner Sicherheitskonferenz München », *Securityconference.org*, 6 février 2015. En ligne : <https://securityconference.org/assets/02_Dokumente/03_Materialien/Redemanuskript_BMin_von_der_Leyen_MSC_2015.pdf>, consulté le 15 avril 2022.

Ministère des Affaires étrangères du Japon, « Press Conference by Prime Minister Junichiro Koizumi regarding Iraq », 20th March 2003. En ligne : <https://www.mofa.go.jp/region/middle_e/iraq/issue2003/pmpress0320.html>, consulté le 16 avril 2022.

Ministère des Affaires étrangères du Japon, Statement by Prime Minister Junichiro Koizumi, 9 décembre 2003. En ligne: <https://www.mofa.go.jp/region/middle_e/iraq/issue2003/pmstate0320.html>, consulté le 18 février 2022.

Ministère des Affaires étrangères du Japon, « Prime Minister Junichiro Koizumi's Interview on the Issue of Iraq », 18 mars 2003. En ligne: https://www.mofa.go.jp/region/middle_e/iraq/pm_int0303.html, consulté le 15 février 2022.

SCHUSTER Jacques, HECKEL Margaret et KEESE Christoph, « Warum sollen unsere Soldaten in den Libanon, Frau Merkel? », *Welt.de*, 20 août 2006, <https://www.welt.de/printwams/article86911/Warum-sollen-unsere-Soldaten-in-den-Libanon-Frau-Merkel.html>, consulté le 30 mars 2022.

Service d'informations et de presse du gouvernement fédéral, « Fernsehansprache von Bundeskanzler Gerhard Schröder nach Beginn des Krieges gegen den Irak am 20. März 2003; Bulletin Nr. 25-1 vom 20. März 2003 », *Gerhard-Schroeder.de*, 20 mars 2003, <<https://gerhard-schroeder.de/beginn-irak-krieg/>>, consulté le 24 janvier 2022.

Service d'informations et de presse du gouvernement fédéral, « Rede von Bundeskanzler Gerhard Schröder vor den Vereinten Nationen beim Millenniumsgipfel am 6. September 2000 in New York », *Gerhard-Schroeder.de*, 6 septembre 2000, <<https://gerhard-schroeder.de/vereinte-nationen-millenniumsgipfel/>>, consulté le 4 janvier 2022.

Service d'informations et de presse du gouvernement fédéral, « Rede von Bundeskanzler Gerhard Schröder zur Abstimmung über die Beteiligung bewaffneter deutscher Streitkräfte an der Bekämpfung des internationalen Terrorismus und zur Vertrauensfrage gemäß Art. 68 des Grundgesetzes vor dem Deutschen Bundestag am 16. November 2001 in Berlin », *Gerhard-Schroeder.de*, 16 novembre 2001, <<https://gerhard-schroeder.de/vertrauensfrage-afghanistaneinsatz/>>, consulté le 27 novembre 2021.

Service d'informations et de presse du gouvernement fédéral, « Regierungserklärung von Bundeskanzler Gerhard Schröder zu den Anschlägen in den Vereinigten Staaten von Amerika vor dem Deutschen Bundestag am 12. September 2001 in Berlin », *Gerhard-Schroeder.de*, 12 septembre 2001. En ligne : <<https://gerhard-schroeder.de/terroranschlaege-11-september/>>, consulté le 15 décembre 2021.

Service d'informations et de presse du gouvernement fédéral, « Regierungserklärung von Bundeskanzler Gerhard Schröder zur Erweiterung der Europäischen Union vor dem Deutschen Bundestag am 30. April 2004 in Berlin », *Gerhard-Schroeder.de*, 30 avril 2004. En ligne: <<https://gerhard-schroeder.de/erweiterung-der-eu/>>, consulté le 20 janvier 2022.

Service d'informations et de presse du gouvernement fédéral, « Regierungserklärung von Bundeskanzler Gerhard Schröder zur Erweiterung der Europäischen Union vor dem Deutschen Bundestag am 30. April 2004 in Berlin », *Gerhard-Schroeder.de*, 30 avril 2004, <<https://gerhard-schroeder.de/erweiterung-der-eu/>>, consulté le 20 janvier 2022.

SIKORSKI Radoslaw, « I fear Germany's power less than her inactivity », *Ft.com*, 28 novembre 2011. En ligne : <https://www.ft.com/content/b753cb42-19b3-11e1-ba5d-00144feabdc0>, consulté le 22 janvier 2022.

STRUCK Peter, Procès-verbal de la séance plénière au Bundestag du 26 mars 1999, 2580 A. En ligne: <<https://dsserver.bundestag.de/btp/14/14031.pdf>>, consulté le 10 mars 2022.

VON DER LEYEN, Ursula, « Wir müssen mehr tun », *ARD-Tagesthemen*, 15 février 2017.

- **Sites et documents officiels**

Conclusions du Conseil européen de Berlin des 21 et 22 juin 2008, service de presse.

Haut-Commissariat pour les réfugiés de l'ONU, « Les réfugiés dans le monde. Cinquante ans d'actions humanitaires », *Unhcr.org*. En ligne : <<https://www.unhcr.org/fr-fr/publications/sowr/4ad2f9516/refugies-monde-cinquante-ans-daction-humanitaire-chapitre-9-guerres-laction.html?query=les%20r%C3%A9fugi%C3%A9s%20dans%20le%20monde>>, consulté le 12 mars 2022.

Ministère des Affaires étrangères du Japon, « Consolidation of Peace, Japan's Contribution to Peace and Reconstruction of Afghanistan », *Mofa.go.jp*, Mai 2002. En ligne : https://www.mofa.go.jp/policy/oda/region/middle_e/afghanistan.pdf, consulté le 29 novembre 2021.

Ministère des Affaires étrangères du Japon, « Japan's Contribution to UN Peacekeeping Operations: Japanese Participation in UN Peacekeeping CAMBODIA », *Mofa.go.jp*, 2 novembre 2021. En ligne: <https://www.mofa.go.jp/policy/un/pko/pamph96/02_2.html>, consulté le 28 mars 2022.

Ministère des Affaires étrangères du Japon, « Japan-DPRK Pyongyang Declaration », *Mofa.go.jp*, 17 septembre 2002. En ligne : < https://www.mofa.go.jp/region/asia-paci/n_korea/pmv0209/pyongyang.html>, consulté le 3 mars 2022.

Ministère des Affaires étrangères, « Prime Minister Abe visits China », *Mofa.go.jp*, 26 octobre 2018. En ligne : https://www.mofa.go.jp/a_o/c_m1/cn/page3e_000958.html, consulté le 18 avril 2022.

Ministère fédéral de la Défense d'Allemagne, *Bundeswehr 2002. Sachstand und Perspektiven*, Berlin, 2002.

Motion du gouvernement fédéral allemand, « Poursuite et extension de la participation de forces armées allemandes à l'engagement d'une Force Internationale d'assistance et de la Sécurité en Afghanistan sur la base des résolutions 1386 (2001) du 20 décembre 2001, 1413 (2002) du 23 mai 2002, 1444 (2002) du 27 novembre 2002 et 1510 (2003) du 13 octobre 2003 du Conseil de sécurité des Nations Unies », *Dserver.bundestag.de*, 15 octobre 2003. En ligne : <<https://dserver.bundestag.de/btd/15/017/1501700.pdf>>, consulté le 28 mars 2022.

Motion du gouvernement fédéral au Bundestag, « Poursuite de la participation des forces armées allemandes aux opérations de la Force internationale d'assistance et de sécurité en Afghanistan (International Security Assistance Force, ISAF) sous le commandement de l'OTAN sur la base des résolutions 1386 (2001) et 1890 (2009) du Conseil de sécurité des Nations unies », *Dserver.bundestag.de*, 9 février 2010, p.3. En ligne : <<https://dserver.bundestag.de/btd/17/006/1700654.pdf>>, consulté le 28 janvier 2022.

Motion du gouvernement fédéral au Bundestag, « Poursuite de la participation des forces armées allemandes aux opérations de la Force internationale d'assistance et de sécurité en Afghanistan (International Security Assistance Force, ISAF) sous le commandement de l'OTAN sur la base des résolutions 1386 (2001) et 2120 (2013) du 10 octobre 2013 du Conseil de sécurité des Nations Unies », *Dserver.bundestag.de*, 5 février 2014, p.4. En ligne : <<https://dserver.bundestag.de/btd/18/004/1800436.pdf>>, consulté le 27 janvier 2022.

Motion parlementaire, « Zwei-Prozent-Rüstungsziel der NATO ablehnen », *Dserver.bundestag.de*, 16 janvier 2018. En ligne : <https://dserver.bundestag.de/btd/19/004/1900445.pdf>, consulté le 15 avril 2022.

Site officiel de la Bundeswehr, « Die Trendwende Personal », *Bundeswehr.de*. En ligne : <https://www.bundeswehr.de/de/ueber-die-bundeswehr/modernisierung-bundeswehr/trendwende-personal>, consulté le 18 avril 2022.

Site officiel de la Bundeswehr, « Die Trendwende Finanzen », *Bundeswehr.de*. En ligne : <https://www.bundeswehr.de/de/ueber-die-bundeswehr/modernisierung-bundeswehr/verteidigungshaushalt-trendwende-finanzen>, consulté le 12 avril 2022.

Site officiel de la chancellerie allemande, « Policy Statement by the Federal Chancellor Scholz », *Bundeskanzler.de*, 27 février 2022. En ligne : <https://www.bundeskanzler.de/bk-en/news/policy-statement-by-the-federal-chancellor-scholz-2008984>, consulté le 3 avril 2022.

« Rétrospective des 12 présidences du Conseil de l'UE tenues par l'Allemagne », *Eu2020.de*, 22 novembre 2020. En ligne : <https://www.eu2020.de/eu2020-fr/actualit%C3%A9s/artikel/pr%C3%A9sidences-allemandes-du-conseil-de-l-ue-historique/2416054> >, consulté le 9 décembre 2021.

BIBLIOGRAPHIE

• Monographies

ASMUS Ronald, *Germany After the Gulf War*, Rand Corporation, 1992, 35 p.

BRUNETEAU Bernard, « Le siècle des génocides, Violences, massacres et processus génocidaires de l'Arménie au Rwanda », *Armand Colin*, 2004.

DOURILLE-FEER Evelyne, *L'économie du Japon*, La Découverte, Repères, 2014.

DUFOURMONT Eddy, *Histoire politique du Japon (1853-2011)*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, 538 p.

ENDERLEIN Henrik et PISANY-FERRY Jean, « Réformes, investissement et croissance : un agenda pour la France, l'Allemagne et l'Europe », 27 novembre 2014, 96 p.

ELIAS Norbert, *Über den Prozess der Zivilisation*, Suhrkamp, Frankfurt, 1939.

GUTHMANN Thierry, « Nippon Kaigi, ou la vitalité du nationalisme politique dans le Japon contemporain », *Les Indes Savantes* (éd.), 2021, 231 p.

KLIMAN Daniel, *Japan's Security Strategy in the Post-9/11 World: Embracing a New Realpolitik*, Praeger, London, 2006.

FUJISHIGE Hiromi Nagata, UESUGI Yuji, HONDA Tomoaki, *Japan's Peacekeeping at a Crossroads: Taking a Robust or Remaining Hesitant?*, Palgrave Macmillan, Sustainable Development Goals Series, Université Aoyama Gakuin, Tokyo, 2022, 236 p.

GARDNER FELDMAN Lily, *Germany's Foreign Policy of Reconciliation: From enmity to amity*, Rowman & Littlefield Publishers, 2012, 393 p.

JENTZSCH Christian, *Militärsgeschichte: Zeitschrift für historische Bildung, Die Bundeswehr im Golfkonflikt (1990-1991)*, Zentrum für Militärgeschichte und Sozialwissenschaften der Bundeswehr, 32 p.

NEARY Ian, *Human rights in Japan, South Korea and Taiwan*, Routledge, New York, 2006, 320 p.

NIQUET Valérie, *Le Japon : Un modèle en déclin ? Collection « en 100 questions »*, Paris, Tallandier, 2020, 336 p.

NYE Joseph, *Bound of Lead. The Changing Nature of American Power*, New York, Basic Books, 1990.

STRECK Wolfgang, *Re-Forming Capitalism: Institutional Change in the German Political Economy*, Oxford University Press, 2009, 297 p.

TANKE Sarah, *Une diplomatie du respect: le Japon et le multilatéralisme: trois cas d'étude: l'Assemblée générale des Nations Unies, le PNUD et l'AIEA depuis les années 2000*, CERI (Centre de recherches internationales), 2017, p. 119

TEWES Henning, Germany, *Civilian Power and the New Europe: Enlarging NATO and the European Union*, Palgrave Macmillan, Décembre 2014, 264 p.

- **Contributions dans un recueil**

AHBE Thomas, « Du problème de 'l'unité intérieure' dans l'Allemagne unifiée », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p.71-89.

BOUISSOU Jean-Marie, « Les mutations de la démocratie japonaise, 1980-2007 », in : *Le Japon contemporain*, BOUISSOU Jean-Marie (dir.), Fayard, CERI (Centre d'études et de recherches internationales), 2007, p. 122-147.

BOURGEOIS Isabelle, « Une économie foncièrement ouverte », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p.21-31.

BRODERSEN Hans, « L'Allemagne dans la mondialisation : l'impact du commerce extérieur », in : STARK Hans, HERBET Dominique et MIARD-DELACROIX Hélène (éds.), *L'Allemagne entre rayonnement et retenue*, Villeneuve d'Ascq, 2016, p. 155-168.

ESMEIN Jean et SHELDON-DUPLAIX Alexandre, « Les forces armées », in : « Le Japon contemporain », BOUISSOU Jean-Marie (dir.), Fayard, CERI (Centre d'études et de recherches internationales), 2007, p. 533-576.

FAURE Guy, « Le Japon, 'empire bureaucratique' ? » », in : *Le Japon contemporain*, BOUISSOU Jean-Marie (dir.), Fayard, CERI (Centre d'études et de recherches internationales), 2007, p. 147-164.

LASSERRE René et UTERWEDDE Henrik, « Le modèle économique allemand en question », in : STARK Hans, HERBET Dominique et MIARD-DELACROIX Hélène (éds.), *L'Allemagne entre rayonnement et retenue*, Villeneuve d'Ascq, 2016, p. 169-181.

MARTENS Stephan, « L'Allemagne unifiée, une puissance aux pieds d'argile », in : STARK Hans, HERBET Dominique et MIARD-DELACROIX Hélène (éds.), *L'Allemagne entre rayonnement et retenue*, Villeneuve d'Ascq, 2016, p. 45-58.

MARTENS Stephan, « L'Allemagne unifiée : de a culture au culte de la mémoire ? », in : STARK Hans et WISSMAN Nele Katharina (éds.), *L'Allemagne change ! Risques et défis d'une mutation*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2015, p. 189-210.

MEIERS Franz-Josef, « La politique étrangère de défense et de sécurité depuis 1989 », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 247-274.

ROLF Clément, « Die Teilnahme der Bundeswehr am internationalen Militäreinsatz im Kosovo und im Jugoslawien », in: REITER Erich (dir.), *Der Krieg um das Kosovo 1998/99*, Mainz, v. Hase & Koehler Verlag, 2000.

SERRA Régine, « Le Japon et l'Asie », in : *Le Japon contemporain*, BOUISSOU Jean-Marie (dir.), Fayard, CERI (Centre d'études et de recherches internationales), 2007, p. 490-507.

STARK Hans, « A la recherche d'un rôle nouveau : la lente maturation de la politique étrangère allemande », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p. 213-229.

STARK Hans et WEINACHTER Michèle, « Introduction », in : STARK Hans et WEINACHTER Michèle (éds.), *L'Allemagne unifiée 20 ans après la chute du Mur*, Presses Universitaires de Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2009, p.9-16.

WEINACHTER Michèle, « L'Allemagne et la gouvernance de la zone euro : un Diktat sans retenue – vraiment ? », in : STARK Hans, HERBET Dominique et MIARD-DELACROIX Hélène (éds.), *L'Allemagne entre rayonnement et retenue*, Villeneuve d'Ascq, 2016, p. 119-130.

• Articles de revue

AKAHA Tsuneo, « Japon : trouver l'équilibre entre soft power et hard power », *Politique étrangère*, Janvier 2011, p. 115-127.

AKIMOTO Daisuke, « The shift from negative pacifism to positive pacifism: Japan's contribution to peacekeeping Cambodia », *Ritsumeikan Journal of Asia Pacific Studies*, Volume 31, 2012, p. 120-132. En ligne: <<https://core.ac.uk/download/pdf/60540742.pdf>>, consulté le 28 mars 2022.

AL-JOTHERY Rahman Loan Muhsin, « Japan's post-war political-ideological struggle and the constitutional debate: SDF deployment to Iraq 2004 as the center focus of Japan's foreign policy formation », *Etudes culturelles régionales* (地域文化研究), No. 26, 2020, p. 529-564. En ligne : <<http://repository.tufs.ac.jp/bitstream/10108/94331/1/lacs026029.pdf>>, consulté le 21 février 2022.

ARENDRT Hannah, « The Aftermath of Nazi Rule: Report from Germany », 10 octobre 1950. En ligne : <<https://www.commentary.org/articles/hannah-arendt/the-aftermath-of-nazi-rulereport-from-germany/>>, consulté le 15 décembre 2021.

BOURGEOIS Isabelle, « De la capacité de l'Allemagne à se réformer », *Regards sur l'économie allemande*, No.116-117, Janvier-Février 2015, p. 15-28. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-regards-sur-l-economie-allemande-2015-1-page-15.htm>>, consulté le 22 décembre 2022.

DEVIN Guillaume, « La définition de la puissance », *Sociologie des Relations Internationales*, 2018, p. 29-36. En ligne : <<https://www.cairn.info/sociologie-des-relations-internationales--9782707199560-page-29.htm>>, consulté le 15 janvier 2022.

DRAIN Michel, « La politique de défense de l'Allemagne unifiée : d'une priorité à la gestion des crises au retour de la défense territoriale », *Allemagne d'aujourd'hui*, N°232, Février 2020, p. 193-205. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2020-2-page-193.htm>>, consulté le 26 mars 2022.

DRAIN Michel, « Le contrôle parlementaire de la Bundeswehr », *Allemagne d'aujourd'hui*, N°235, Janvier 2021, p.28-40. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-28.htm>>, consulté le 18 janvier 2022.

DRAIN Michel, « L'engagement de la Bundeswehr en Afghanistan : quels enseignements pour la politique de défense allemande ? », *Ifri*, N° 118, Décembre 2014, p. 1-26. En ligne : <https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/ndc_118_drain_fr.pdf>, consulté le 25 janvier 2022.

DORNBUSCH Rudiger, « The End of the German Miracle », *Journal of Economic Literature*, Vol. 31, Juin 1993, p. 881-885.

FELGENTREU Fritz, « La politique de défense social-démocrate à notre époque », *Allemagne d'aujourd'hui*, Janvier 2021, N° 235, p. 192-202. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-192.htm>>, consulté le 15 février 2022.

HEUMANN Hans-Dieter, « La logique de la politique étrangère allemande », *Ifri*, Décembre 2004, p.1-12. En ligne : <<https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/ndc18bheumann.pdf>>, consulté le 15 janvier 2022.

JALLAIS Bérénice, « Le Japon et l'Organisation des Nations Unies : efforts récompensés et espoirs frustrés », *Ebisu- Etudes Japonaises*, No. 33, 2004, p. 209-237. En ligne : <https://www.persee.fr/doc/ebisu_1340-3656_2004_num_33_1_1404>, consulté le 21 janvier 2022.

KIMMEL Adolf, « Le chancelier Schröder, l'agenda 2010 et la crise du SPD », *Pouvoirs*, N° 112, Janvier 2005, p. 155-166. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2005-1-page-155.htm>>, consulté le 11 janvier 2022.

LAROSE Martin et LETOURNEAU Paul, « L'Allemagne et le Kosovo : entre l'éthique et la raison d'Etat ? », *Etudes internationales*, Vol. 33, N°2, 2002, p. 275-301. En ligne :

<<https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2002-v33-n2-ei3089/704408ar.pdf>>, consulté le 28 février 2022.

MARTENS Stephan, « La double présidence allemande du Conseil européen et du G8 en 2007 : *Un essai à transformer* », *Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa)*, N°47, Octobre 2007. En ligne : < https://www.adafa.eu/fileadmin/adafa-redaktion/pdf/publications/2007/2007IFRI_ndc47_Martens_.pdf>, consulté le 26 mars 2022.

MEIERS Franz-Josef, « Le budget de la défense allemand pris au piège de l'objectif des 2% ? La capacité opérationnelle de la Bundeswehr soumise à un 'test de résistance' », *Allemagne d'aujourd'hui*, N° 235, Janvier 2021, p. 52-64. En ligne : < <https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-52.htm#:~:text=En%20l'espace%20de%20dix,1%2C53%20%25%20du%20PIB>>, consulté le 12 février 2022.

MIDFORD Paul, « Japan's Response to Terror: Dispatching the SDF to the Arabian Sea », *Asian Survey*, Vol. 43, No. 2, Mars-Avril 2003, p. 329-351.

MIDFORD Paul, « Japanese Public Opinion and the War on Terrorism: Implications for Japan's Security Strategy », *Policy Studies*, No.27, 2006, 72 p.

MAULL Hans Walter, « Germany and Japan: The New Civilian Powers », *Foreign Affairs*, Vol. 69, No. 5, Hiver 1990, p. 91-106. En ligne : <<https://www.jstor.org/stable/20044603?refreqid=excelsior%3Aa81b03559ebb5621b19f5f2930c248d8>>, consulté le 10 décembre 2021.

PAJON Céline, « Le Japon : Puissance d'hier et de demain ? », *IFRI*, 24 avril 2020. En ligne : <https://storymaps.arcgis.com/stories/56c00052eb58435f81c2a70901e20bb8>, consulté le 15 décembre 2021.

REININGHAUS Frank, « Les débats sur l'utilisation des drones par la Bundeswehr », *Allemagne d'aujourd'hui*, N°235, Janvier 2021, p. 170-179. En ligne : < <https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-170.htm>>, consulté le 10 février 2021.

SEIZELET Eric, « Le pacifisme constitutionnel nippon à l'épreuve de la guerre du Golfe. », *Politique étrangère*, No. 1, 1992, p. 143-157. En ligne : <https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1992_num_57_1_4104>, consulté le 20 janvier 2022.

SIEMS Thomas, « La lutte contre l'extrémisme dans la Bundeswehr », *Allemagne d'aujourd'hui*, N°235, Janvier 2021, p. 65-76. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-65.htm?contenu=article>>, consulté le 26 mars 2022.

SHINODA Tomohito, « Becoming More Realistic in the Post-Cold War: Japan's Changing Media and Public Opinion on National Security », *Japanese Journal of Political Science*, Vol. 8, No. 2, p.171-190.

SHINODA Tomohito, « Japan's Top-Down Policy Process to Dispatch the SDF to Iraq », *Japanese Journal of Political Science*, Vol. 7, No.1, International University of Japan, 2006, p.71-91.

SHIRAI Sayuri, « The impact of the US subprime mortgage crisis on the world and East-Asia : through analyses of cross-border capital movements », Faculty of Policy Management, Keio University, ERIA Discussion Paper Series Avril 2009.

STARK Hans, « Allemagne : la puissance déphasée », *Hérodote*, N°175, Avril 2019, p. 11-22. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-herodote-2019-4-page-11.htm>>, consulté le 20 mars 2022

STARK Hans, « L'Allemagne, l'éternelle puissance civile », *Allemagne d'aujourd'hui*, N° 235, Janvier 2021, p.17-27. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-17.htm#:~:text=Hans%20Stark*,est%20le%20politologue%20Hans%20W>, consulté le 26 mars 2022.

STARK Hans, « L'Allemagne : le passé qui ne passe pas », *Politique étrangère*, Printemps 2014, p.157-169. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2014-1-page-157.htm>>, consulté le 11 décembre 2021.

STARK Hans, « 30 ans de politique étrangère allemande. Entre volonté de continuité et tiraillement inévitable », in : Association pour la connaissance de l'Allemagne d'aujourd'hui (éd.), *Allemagne d'aujourd'hui*, N° 232, Février 2020, p. 177-191. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2020-2-page-177.htm>>, consulté le 11 janvier 2021.

STOTT David Adam, « The Japan-Indonesia Economic Partnership : Agreement Between Equals ? », *The Asia Pacific Journal*, Vol. 6, No. 7, 2 juillet 2008. En ligne : <<https://apjjf.org/-David-Adam-Stott/2818/article.html>>, consulté le 15 décembre 2021.

TAKEDA Yasuhiro, « Japan's role in the Cambodian Peace Process: Diplomacy, Manpower and Finance », *Asian Survey*, Vol. 38, No. 6, Juin 1998, p. 553-568. En ligne : <<https://www.jstor.org/stable/2645839?seq=1>>, consulté le 28 mars 2022.

TAMBARIN Marcel, « La paix au prix de la guerre ? L'Allemagne et l'intervention de l'OTAN au Kosovo (1998-1999) », *Etudes germaniques*, N° 254, Février 2009, p. 471-488. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-etudes-germaniques-2009-2-page-471.htm>>, consulté le 26 février 2022.

THORARINSSON Loftur, *A Review of the Evolution of the Japanese Oil Industry, Oil Policy and its Relationship with the Middle East*, The Oxford Institute for Energy Studies, Février 2018. En ligne : <https://www.oxfordenergy.org/wpcms/wp-content/uploads/2018/02/A-Review-of-the-Evolution-of-the-Japanese-Oil-Industry-Oil-Policy-and-its-Relationship-with-the-Middle-East-WPM-76.pdf>, consulté le 21 mars 2022.

TUMELTS Elsa, « La Bundeswehr et la politique européenne de sécurité et de défense commune : un processus de (re)définition mutuelle ? », *Allemagne d'aujourd'hui*, Janvier 2021, N°235, p.77-89. En ligne : <<https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2021-1-page-77.html>>, consulté le 20 mars 2022.

WOOLLEY Peter, « Japan's 1991 Minesweeping Decision: An Organizational Response », *Asian Survey*, Vol. 36, No. 8, Août 1996, p. 804-817.

- **Articles de presse**

ALTHAUS Johann, « So mischte die Bundeswehr beim Golfkrieg mit », *Welt.de*, 26 janvier 2021. En ligne : <<https://www.welt.de/geschichte/article225064487/Kuwait-Krise-1991-So-mischte-die-Bundeswehr-beim-Golfkrieg-mit.html>>, consulté le 14 décembre 2021

BERAUD-SUDREAU Lucie, « Vers l'augmentation accélérée des dépenses militaires en Europe », *Lerubicon.org*, 22 mars 2022. En ligne : <<https://lerubicon.org/publication/vers-l'augmentation-acceleree-des-depenses-militaires-en-europe/#:~:text=L'annonce%20du%20Chancelier%20allemand,annonc%C3%A9es%20un%20peu%20partout%20Europe.>>, consulté le 6 mai 2022.

DEUTSCHE WELLE STAFF, « Germany Supports Georgia's Territorial Integrity », *DW.com*, 24 juin 2008. En ligne : < <https://www.dw.com/en/germany-supports-georgias-territorial-integrity/a-3439941>>, consulté le 10 mars 2022.

DICKINSON Peter, « The 2008 Russo-Georgian War: Putin's green light », *Atlanticcouncil.org*, 7 août 2021. En ligne : < <https://www.atlanticcouncil.org/blogs/ukrainealert/the-2008-russo-georgian-war-putins-green-light/>>, consulté le 17 mars 2022.

EURONEWS, „Annexion de la Crimée par la Russie et guerre du Donbass: 7 ans de crise entre Kiev et Moscou“, *Fr.euronews.com*, 27 février 2021. En ligne: <https://fr.euronews.com/2021/02/27/annexion-de-la-crimee-par-la-russie-et-guerre-du-donbass-7-ans-de-crise-entre-les-deux-voi>, consulté le 15 mai 2022.

FOESSEL Michaël, « Fin de la parenthèse ? », *Libération.fr*, 6 février 2015. En ligne : <https://www.liberation.fr/planete/2015/02/06/fin-de-la-parenthese_1197230/>, consulté le 10 mai 2022.

HAYASHI Yuka, « Japan Boosts Funds to Rebuild Afghanistan », *Wsj.com*, 11 novembre 2009. En ligne : <https://www.wsj.com/articles/SB125782298139240469>, consulté le 15 mars 2022.

LE MONDE AVEC AFP, « En 2010, l'Allemagne a renoué avec la croissance », *Lemonde.fr*, 12 janvier 2011. En ligne : https://www.lemonde.fr/economie/article/2011/01/12/en-2010-l-allemande-a-renoue-avec-la-croissance_1464365_3234.html, consulté le 25 février 2022.

LE MONDE AVEC AFP ET REUTERS, « Le G4 propose un élargissement du Conseil de sécurité de l'ONU », *Lemonde.fr*, 17 mai 2005. En ligne : <https://www.lemonde.fr/international/article/2005/05/17/le-g4-propose-un-elargissement-du-conseil-de-securite-de-l-onu_650549_3210.html>, consulté le 20 avril 2022.

LIBERATION, « A son tour, l'OTAN condamne le rattachement 'illégal' de la Crimée à la Russie », *Libération.fr*, 18 mars 2014. En ligne : https://www.liberation.fr/planete/2014/03/18/poutine-les-occidentaux-ont-franchi-la-ligne-rouge-dans-la-crise-ukrainienne_987972/, consulté le 20 avril 2022.

MILLER Judith, « The World; Displaced in the Gulf War: 5 Million Refugees », *Nytimes.com*, 16 juin 1991. En ligne : <<https://www.nytimes.com/1991/06/16/weekinreview/the-world-displaced-in-the-gulf-war-5-million-refugees.html>>, consulté le 13 décembre 2021.

MORIYASU Ken, « Abe leads charge for Japan to boost defense spending to 2% of GDP », *Asia.nikkei.com*, 22 avril 2022. En ligne : <https://asia.nikkei.com/Politics/International-relations/Indo-Pacific/Abe-leads-charge-for-Japan-to-boost-defense-spending-to-2-of-GDP>, consulté le 5 mai 2022.

PAJON Céline, « Japan's Indo-Pacific Strategy : Shaping a Hybrid Regional Order », *Warontherocks.com*, 18 décembre 2019. En ligne : <https://warontherocks.com/2019/12/japans-indo-pacific-strategy-shaping-a-hybrid-regional-order/>, consulté le 8 mai 2022.

PFLIMLIN Edouard, « Le Japon relance ses dépenses militaires face à la menace chinoise », *Lemonde.fr*, 9 janvier 2013. En ligne : https://www.lemonde.fr/international/article/2013/01/09/le-japon-relance-ses-depenses-militaires-face-a-la-menace-chinoise_1814389_3210.html, consulté le 10 janvier 2022.

REID Thomas Roy, « Japanese Minesweepers set sail for Persian Gulf », *Washingtonpost.com*, 27 avril 1991. En ligne : <<https://www.washingtonpost.com/archive/politics/1991/04/27/japanese-minesweepers-set-sail-for-persian-gulf/bb2fd4b7-be4c-4160-8b1e-64356f70d18a/>>, consulté le 17 décembre 2022.

ROBLIN Sebastien, « Japan To Surge \$6.8 Billion In Extra Military Spending Due To China, Taiwan, North Korea – And Covid », *Forbes.com*, 30 novembre 2021. En ligne : <https://www.forbes.com/sites/sebastienroblin/2021/11/30/japan-may-surge-68-billion-in-extra-military-spending-due-to-china-taiwan-north-koreaand-covid/?sh=3169132d738e>, consulté le 4 mai 2022.

SMITH, Sheila, « How Japan Is Upgrading Its Military », *Cfr.org*, 24 février 2021. En ligne : <<https://www.cfr.org/in-brief/how-japan-upgrading-its-military>>, consulté le 27 janvier 2022.

TABUCHI Hiroko, « Japan Pays Foreign Workers to Go Home », *Nytimes.com*, 22 avril 2009. En ligne : <https://www.nytimes.com/2009/04/23/business/global/23immigrant.html>, consulté le 15 février 2022.

TANABE Yusuke, « Japan mulls anti-aircraft carrier gliding missile for remote island defense », *Mainichi.jp*, 25 février 2020. En ligne : <<https://mainichi.jp/english/articles/20200225/p2a/00m/0na/012000c>>, consulté le 27 mars 2022.

WEISMAN Steven, « Breaking Tradition, Japan Sends Flotilla to Gulf », *Nytimes.com*, 25 avril 1991. En ligne : <<https://www.nytimes.com/1991/04/25/world/breaking-tradition-japan-sends-flotilla-to-gulf.html>>, consulté le 15 décembre 2022.

WIEDER Thomas, « Angela Merkel n'a jamais été très intéressée par le débat géostratégique », *Le Monde.fr*, 24 septembre 2021. En ligne : <<https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/09/24/merkel-n-a-jamais-ete-tres-interessee-par>

le-debat-geostrategique-l-allemande-puissance-reticente-sur-la-scene-internationale_6095840_3232.html>, consulté le 26 mars 2022.

WIEDER Thomas, « L'armée allemande et le démon de la Wehrmacht », *Lemonde.fr*, 29 mai 2017. En ligne : <https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/05/29/l-armee-allemande-et-le-demon-de-la-wehrmacht_5135321_3232.html>, consulté le 26 mars 2022.

YAMAGUCHI Mari, « Japan's military, among world's strongest, looks to build », *Abcnews.go.com*, 6 décembre 2021. En ligne : <https://abcnews.go.com/International/wireStory/japans-military-worlds-strongest-build-81576818>, consulté le 2 février 2022.

- **Sites Internet**

ARENDRT Hannah, « The Aftermath of Nazi Rule: Report from Germany », *Commentary.org*, 10 octobre 1950. En ligne : <<https://www.commentary.org/articles/hannah-arendt/the-aftermath-of-nazi-rulereport-from-germany/>>, consulté le 15 décembre 2021.

ARMS CONTROL ASSOCIATION, « The Six-Party Talks at a Glance », *Armscontrol.org*, Juin 2018. En ligne : <<https://www.armscontrol.org/factsheets/6partytalks>>, consulté le 20 mars 2022.

Asia Maritime Transparency Initiative, « Playing Chicken in the East China Sea », *Amti.csis.org*, 28 avril 2017. En ligne : <https://amti.csis.org/playing-chicken-east-china-sea/>, consulté le 15 janvier 2022.

BAYER Stefan, « Der Verteidigungshaushalt-Trendwende bei den Verteidigungsausgaben? », *Bundeszentrale für politische Bildung*, 16 juin 2017, <<https://www.bpb.de/themen/militaer/deutsche-verteidigungspolitik/249290/der-verteidigungshaushalt-trendwende-bei-den-verteidigungsausgaben/>>, consulté le 25 janvier 2022.

DG Trésor, « Japon- Impact du vieillissement démographique en Macro-économie », *Tresor.economie.gouv.fr*, 16 août 2019. En ligne : <[https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/08/16/japon-impact-du-vieillissement-demographique-en-macro-economie#:~:text=2\)%20L'impact%20macro%2D,qui%20r%C3%A9duira%20la%20croissance%20potentielle.](https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/08/16/japon-impact-du-vieillissement-demographique-en-macro-economie#:~:text=2)%20L'impact%20macro%2D,qui%20r%C3%A9duira%20la%20croissance%20potentielle.)>, consulté le 20 avril 2022.

FONTAN Sylvain, « Le défi démographique de l'Allemagne : sa démographie », *Leconomiste.eu*, 9 juillet 2015. En ligne : <https://www.leconomiste.eu/decryptage-economie/175-le-defi-demographique-de-l-allemande.html>, consulté le 14 février 2022.

GIULIANI Jean-Dominique et FOUCHER Michel, « L'Union européenne face à la guerre russo-géorgienne », *Fondation Robert Schuman*, 1^{er} septembre 2008. En ligne : <<https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-108-fr.pdf>>, consulté le 22 mars 2020.

NAKANISHI Hiroshi, « The Gulf War and Japanese Diplomacy », *Nippon.com*, 6 décembre 2011, En ligne : <<https://www.nippon.com/en/features/c00202/the-gulf-war-and-japanese-diplomacy.html>>, consulté le 10 février 2022.

PATALANO Alessio, « What is China's strategy in the Senkaku Islands », *Warontherocks.com*, 10 septembre 2020. En ligne : <<https://warontherocks.com/2020/09/what-is-chinas-strategy-in-the-senkaku-islands/#:~:text=China's%20objective%20is%20to%20reverse,at%20all%2C%20an%20armed%20conflict.>>, consulté le 20 avril 2022.

« Splitting the Check: When Allies Helped Pay for Middle East War », *NBCNews.com*, 16 septembre 2014, En ligne: <<https://www.nbcnews.com/storyline/isis-terror/splitting-check-when-allies-helped-pay-middle-east-war-n203756>>, consulté le 12 mars 2022.